

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

PROCES-VERBAL

Nantes, le 21 décembre 2007

Ordre du jour

Conseil municipal du 21 décembre 2007

- M. LE MAIRE - Appel nominal.
- M. LE MAIRE - Désignation d'un secrétaire.
- M. LE MAIRE 1 - Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2007 – (page 6)
Approbation.
- M. LE MAIRE 2 - Conseil Municipal – Décisions prises du 26 septembre au (page 6)
10 décembre 2007 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales – Compte rendu.
- Questions d'actualité (pages 62 à 85)**
- M. MAHE 3 - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2008. (pages 6 à 29)
- M. POUSSEUR 4 - Centre – Périmètre de Restauration Immobilière – Bilan de la (page 29)
concertation – Approbation.
- M. POUSSEUR 5 - Centre – OPAH Décré Bouffay – Participation financière de la Caisse Pages 29 à 31)
des Dépôts et Consignation – Convention – Approbation.
- M. POUSSEUR 6 - Nantes Renaissance – Programme de restauration du patrimoine – (page 31)
Avenants n° 12 aux conventions du 20 février et du 30 avril 1996 –
Approbation.
- M. POUSSEUR 7 - Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine (pages 31 à 33)
urbain et de l'habitat – Approbation.
- M. RIMBERT 8 - Dervallières Zola – Projet de renouvellement urbain du secteur (pages 39 à 43)
« Vallon des Dervallières » – Nantes Nord – Projet de renouvellement
urbain « Bout des Landes / Bruyères » - Convention ANRU –
Approbation.
- M. POUSSEUR 9 - Zones d'Aménagement Différé – Réserves foncières pour ZAD (page 33)
d'intérêt communautaire (ZAD de la Ménardais, Boisbonne, Saint-
Joseph de Porterie, Prairie de Mauves, Bois des Anses) – Approbation.
- M. POUSSEUR 10 - Convention d'objectifs et de moyens Nantes Habitat – Ville de (pages 34 à 38)
Nantes – Nantes Métropole – Avenant 2008 – Approbation.
- M. POUSSEUR 11 - Transactions foncières diverses – Approbation. (page 38)
- Mme HERAIL- 12 - Associations Plein Centre et UNACOD – Conventions – Approbation. (pages 38 et 39)
THOBY

M. RIMBERT	13	- Gestion Urbaine de Proximité – Conventions d'exécution entre l'Etat, Nantes Métropole, la Ville de Nantes et les Bailleurs sur les quartiers des Dervallières, de Port-Boyer et de la Halvêque – Approbation.	(pages 43 à 45)
Mme CLERGEAU	14	- Associations sportives – Cinquième répartition des subventions – Avenants à conventions – Approbation.	(page 85)
Mme CLERGEAU	15	- Breil Barberie – Gymnase Coubertin – Travaux de rénovation – Approbation du projet – Appel d'offres ouvert – Demande de subventions – Approbation.	(page 85)
Mme CLERGEAU	16	- Vie associative et associations d'Education populaire – 5 ^{ème} répartition des subventions – Conventions – Approbation.	(pages 85 et 86)
Mme CLERGEAU	17	- Quartier Doulon/Bottière – Construction de la Maison de Quartier Bottière – Approbation du projet – Marchés négociés avec publicité – Demande de subventions – Approbation.	(page 87)
Mme CLERGEAU	18	- Quartier St-Donatien Malakoff – Construction de la Maison de Quartier Malakoff – Approbation du projet – Marchés négociés avec publicité – Demande de subventions – Approbation.	(pages 87 et 88)
Mme CLERGEAU	19	- Associations enfance jeunesse – 5 ^{ème} répartition des subventions – Conventions – Approbation.	(pages 88 et 89)
M. ROBERT	20	- ACCOORD – Activités des centres de loisirs et de vacances – Participation prévisionnelle pour l'année 2008 – Ajustement de la participation prévisionnelle 2007 – Usage des biens mis à disposition - Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public – Subvention prévisionnelle 2008 - Avenant n° 5 à la convention d'objectifs - Approbation.	(pages 89 et 90)
M. ROBERT	21	- Groupes scolaires du 1 ^{er} degré – Travaux de gros entretien et de sécurité 2008 – Approbation des projets – Appels d'offres ouverts – Demande de subventions – Approbation.	(page 45)
M. ROBERT	22	- Subventions au titre des actions éducatives – Conventions avec la FAL 44 et l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public – Convention avec l'association Le Relais pour le transport et l'accompagnement des enfants du voyage à l'école Maurice Macé – Approbation.	(page 45)
Mme PADOVANI	23	- Politiques publiques de la Petite enfance, de l'Education et de l'Enfance Jeunesse – Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Approbation.	(pages 45 à 48)
Mme PADOVANI	24	- Politique publique de la famille – 5 ^{ème} répartition des subventions - Approbation.	(pages 48 et 49)
Mme PADOVANI	25	- Multi-accueil « L'escale des Bambins » – Subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle – Convention avec Mutuelle Atlantique – Approbation.	(page 49)
Mme BOUFFENIE	26	- Coalition européenne des villes contre le racisme - Création de l'Association Européenne des Villes contre le Racisme - Adhésion de la Ville - Désignation du représentant de la Ville.	(pages 49 et 50)

M. MARJOLET	27	- Actions internationales – Soutien aux projets – Subventions – Bourse Etudiants Villes Jumelles et Partenaires – Conventions – Avenants – Adhésion - Approbation.	(pages 50 et 51)
M. GUIN	28	- Dialogue culturel entre les villes françaises et japonaises – Approbation.	(pages 51 et 52)
M. GUIN	29	- Conventions et avenant à conclure entre la Ville de Nantes et des associations culturelles – 4ème répartition de subventions – Approbation.	(pages 52 à 61)
M. BOLZER	30	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Approbation.	(pages 90 à 93)
M. BOLZER	31	- Personnel Municipal - Prestations d'action sociale à destination des agents municipaux – Approbation.	(page 93)
M. MAHE	32	- Service public de la fourrière automobile municipale – Délibération sur le principe du renouvellement de la délégation - Approbation.	(page 94)
M. CONSTANT	33	- Fonctionnement des services municipaux – Dispositions relatives aux marchés publics – Approbation.	(page 94)
M. CONSTANT	34	- Travaux sur les bâtiments municipaux – Dispositions relatives aux marchés publics – Approbation.	(page 94)
M. MAHE	35	- S.E.M. Nantes-métropole Gestion Equipements (N.G.E.) – Centre de Loisirs du Petit Port, Camping du Petit Port, Golf municipal de Nantes Erdre – Dispositions financières et tarifaires 2008 – Approbation.	(page 94)
M. MAHE	36	- Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2008 – Opérations d'investissement – Avances sur subventions 2008 – Approbation.	(page 95)
M. MAHE	37	- Dette de la Ville – Contrats de couverture de risques de taux d'intérêts ou de change – Autorisation de souscrire – Approbation.	(page 95)
M. MAHE	38	- Décision modificative 2007 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	(pages 95 et 96)

Séance du 21 décembre 2007

La séance débute à 9 heures 15.

Elle est présidée par M. Jean-Marc AYRAULT.

Assisté de : M. RIMBERT, Mme CLERGEAU, MM. MAHE, CONSTANT, de RUGY, ROBERT, GUIN, Mme MEUNIER, M. POUSSEUR, Mme CHOQUET, M. RAIMBOURG, Mmes BOUFFENIE, PADOVANI, MM. BOLZER, LANNUZEL, DANTEC, DUCLOS, Mme FRANGEUL, Adjoint, Mmes SEYSE, TOUCHEFEU, Adjointes spéciales.

Sont également présents : Mmes BERNARD, LARGILLIERE, M. VRAIN, Mmes JAN, MARTIN, HERAIL-THOBY, GUIBERT, PERINE, MM. JOSSIC, CESTOR, Mme FOUGERON, MM. MAZZORANA-KREMER, MARJOLET, Mmes MEYER, BOUCHOUX, SCILBO, BOCHER, CHATELIN, M. RICA, Mme HAKEM, M. AZZI, Mme PIAU, MM. SAIDOU, MAGNEN, Mmes CHIRON, SARRAZIN, DE CARVALHO, MM. MOREAU, COUTURIER, GACHET, MESNARD, Mmes FRESSON, ROBET, M. DIAT, Mmes JOZAN, BARRE, DEFRANCE, MM. AUGIER, BLINEAU.

Absents et excusés : M. BAZIN, Mme ROUSSEAU, M. MAURICE, Mme CHEZE.

M. le Maire informe ses collègues que M. BAZIN a donné pouvoir de voter en son nom à Mme JOZAN, Mme ROUSSEAU à Mme FRESSON, M. MAURICE à M. BLINEAU, Mme CHEZE à M. AUGIER.

Mme DEFRANCE est excusée pour les dossiers 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38.

Secrétaire

M. MAZZORANA-KREMER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 6

Le Conseil approuve à l'unanimité le dossier n° 1 et prend acte du dossier n° 2.

M. MAHE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 3, intitulé :

Débat d'Orientations Budgétaires pour 2008.

M. MAHE, Adjoint – Monsieur le Maire, je rappelle le calendrier budgétaire pour l'année 2008. Aujourd'hui, nous avons le Débat d'Orientations Budgétaires. Le 1^{er} février, aura lieu le vote du Budget Primitif 2008 et nous aurons, le 27 juin, date fixée du Conseil Municipal, le vote du Compte Administratif 2007, l'affectation du résultat 2007 et le budget supplémentaire 2008.

Bien évidemment, entre le 1^{er} février et le 27 juin, notre Conseil Municipal pourra prendre une décision modificative, de même que lors des conseils qui suivront, en octobre et en décembre.

Je rappelle l'objet du Débat d'Orientations Budgétaires qui a été institué par la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République qui précise « qu'un débat a lieu au Conseil Municipal, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ».

Il s'agit donc, pour le Conseil Municipal, de prendre connaissance du contexte, des hypothèses et des grandes orientations du budget. Le débat n'est pas soumis à un vote.

A propos **des orientations budgétaires 2008**, nous allons traiter quatre points. Le premier, c'est le contexte d'élaboration du budget avec bien sûr le budget de l'Etat et ses conséquences sur les finances locales ; le deuxième concerne le budget de la Ville et les décisions financières de l'Etat, le troisième point porte sur les orientations budgétaires de la Ville et le dernier point sur les orientations des politiques publiques de la Ville.

En ce qui concerne **le budget de l'Etat**, les hypothèses économiques semblent peu réalistes puisque la croissance estimée dans la Loi de Finances est de 2,25 % mais seulement à 2 % maximum selon la prévision de la Commission européenne. L'inflation annuelle qui nous est appliquée est estimée à 1,6 %, alors qu'en octobre 2007 le rythme annuel constaté était déjà de 2,1 %.

Il s'agit d'un budget injuste et inefficace qui aggravera les déséquilibres financiers : le « paquet fiscal », environ 15 millions d'euros adopté cet été, à l'intention des contribuables les plus aisés en priorité, pèsera pour 8,9 millions d'euros dans le budget 2008 et ceci sans effet sur la croissance.

Le projet de Loi de Finances prévoit un déficit budgétaire de 41,7 milliards d'euros, en augmentation et qui pourrait dépasser 3 % du PIB.

Le gouvernement est confronté au dilemme suivant : violer les engagements européens de la France en matière de déficit public ou imposer une cure d'austérité au cours de l'année 2008.

Le budget de l'Etat ne se présente pas comme on peut présenter le budget d'une collectivité territoriale. Vous comprenez qu'aujourd'hui, par exemple, les dépenses d'investissement représentent 9 % de l'emprunt – je répète 9 % de l'emprunt-, ce qui veut bien dire que l'emprunt est utilisé pour autre chose et notamment pour rembourser l'emprunt précédent mais aussi pour payer des frais de fonctionnement.

Des déséquilibres structurels alimentent la spirale de la dette : l'accroissement des déficits publics – budget de l'Etat et comptes sociaux - ne permet pas de réduire la dette publique. Le ratio dette publique sur le PIB est donc prévu à 64 % du PIB comme en 2007. Mais selon l'INSEE, ce ratio a atteint, au cours du 2^{ème} trimestre 2007, un record historique avec 66,6 % du PIB.

V - 7

L'Etat s'endette pour assurer son fonctionnement et non pour investir. Donc, si on regarde les soldes financiers de l'Etat de 2002 à 2008, vous voyez que le total des produits dans la Loi de Finances 2008 se monte à 300,13 milliards d'euros, le total des charges 280,55 milliards d'euros, ce qui fait une épargne brute de 19,58 milliards d'euros. Mais les intérêts, les seuls intérêts de la dette, représentent déjà 40,80 milliards d'euros, le capital 103,20 milliards d'euros, les annuités 144 milliards d'euros. Vous voyez que l'épargne nette est négative de 124,42 milliards d'euros.

Ce qu'il est important de voir, c'est l'évolution de cette épargne nette depuis 2002, puisque l'on passe de 67 à 86, 91, 87, 112, 95, 124, c'est donc un accroissement considérable de la dette malgré les déclarations qui peuvent être faites en la matière.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Mahé, est-ce que je peux vous interrompre une toute petite seconde, parce que là, j'ai une information précise.

Nous accueillons parmi le public, les élèves de CM2 de l'école Marie-Anne du Boccage, qui sont venus assister à notre séance du Conseil Municipal. Ils sont très studieux. Je tiens à les saluer, avec leur professeur et les personnes qui les accompagnent et à leur souhaiter la bienvenue.

(Applaudissements).

Monsieur Mahé, vous avez à nouveau la parole.

M. MAHE, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire.

Donc, nous allons traiter des conséquences de ce budget de l'Etat sur les budgets des collectivités locales car nous assistons – je sais que ça peut faire « rengaine », depuis 2002, mais la vérité étant quand même là, il faut la rappeler - à l'ajustement des déficits au détriment des collectivités locales, des difficultés sont attendues sur les budgets locaux.

Nous constatons en 2007, pour 2008, la consolidation des évolutions observées depuis 2002 : transferts de compétences non intégralement financés ; perte d'autonomie financière, effet négatif des réformes fiscales déjà mises en œuvre (réforme de la taxe professionnelle, du bouclier fiscal), et création d'un « Contrat de stabilité » -nous allons voir ce qu'il en est et les conséquences pour la Ville- qui met fin au Contrat de Croissance et de Solidarité que nous connaissions. C'est donc une nouvelle étape du désengagement de l'Etat. Je reviendrai sur la différence entre le Contrat de stabilité et le Contrat de Croissance et de Solidarité.

Qu'est-ce que ce nouveau Contrat de stabilité et en quoi va-t-il déséquilibrer les finances locales ?

- Son principe : il s'agit d'appliquer aux concours de l'Etat la règle d'une augmentation des dépenses de « 0 % en volume », adoptée pour l'ensemble du budget, sauf pour le « paquet fiscal » de 15 milliards d'euros. Pour certains, c'est une diminution, là c'est zéro.

- Son effet : l'enveloppe normée... La mécanique financière des transferts de l'Etat est un peu difficile - il faut savoir que l'enveloppe normée qui couvre plus des deux tiers des concours de l'Etat augmentera seulement au rythme de l'inflation, soit 1,6 % au lieu des 2,5 % en moyenne par an sur la période 2005-2007. Il faut savoir qu'auparavant le Contrat de croissance comprenait d'une part l'inflation et de l'autre, un tiers de l'évolution du PIB. Ce tiers de l'évolution du PIB est supprimé.

Mais cette enveloppe qui augmente de 1,6 %, il faut bien comprendre qu'il s'agit de l'ensemble des dotations de l'Etat à l'ensemble des collectivités territoriales. Or, bien évidemment, le nombre d'habitants, les modifications structurelles font qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de 1,6 % pour chaque collectivité puisque c'est l'ensemble de l'enveloppe qui augmente de 1,6 %.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 8

- Ses conséquences : cette réforme réduit de plus de 440 millions d'euros les dotations des collectivités locales et l'enveloppe normée attribuée ne bénéficie plus des fruits de la croissance - cette somme, je ne l'ai pas inventée, vous pouvez la trouver sur le site de l'Association des Maires de France.

De quelle inflation parle-t-on quand on parle de 0 % par rapport à l'inflation ? L'indice des prix des dépenses communales ou l'inflation des prix à la consommation ? Je pense que l'on ne parle ni de l'un ni de l'autre.

Une étude présentée en novembre 2007 par l'Association des Maires de France –que vous pouvez aussi trouver sur le site, et que je tiens à la disposition de tous - indique que l'écart entre l'indice spécifique des dépenses communales et l'inflation (indice général des prix à la consommation hors tabac) atteint 1,7 point en 2006 et 2,3 points à la fin du premier semestre 2007. C'est-à-dire une inflation réelle pour les collectivités locales, par rapport aux marchandises, aux biens qu'elles achètent chaque mois ; cette inflation réelle sur la dernière année est de 4,4 %.

Il s'agit d'une dynamique lourde de menaces pour les collectivités locales : la dotation globale de fonctionnement, qui fait partie de l'enveloppe normée - qui, on l'a vu, progressait de 1,6 % - progresse quant à elle, puisque c'est un autre mécanisme, de 2,08 %, mais là aussi pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Mais, bien évidemment, pour respecter l'augmentation de l'enveloppe normée, un certain nombre de dotations qui sont, en plus de la DGF dans l'enveloppe normée diminuent, et de manière forte, notamment la dotation de compensation de taxe professionnelle qui connaît sa plus forte baisse jamais enregistrée, moins 24 %.

La dotation de compensation de la réduction de la fraction imposable des recettes de la taxe professionnelle baisse de 24 %. Et, la dotation de compensation pour création d'établissement baisse de 24 %.

Les conséquences sont l'ajustement qui se fait au détriment des collectivités locales, c'est-à-dire de l'investissement et des services publics de proximité.

Nous allons voir maintenant quelles sont les décisions financières de l'Etat pour la Ville de Nantes spécifiquement.

La facture pour la Ville du Contrat de stabilité - en euros courants, en euros d'aujourd'hui - sera d'1 million d'euros et avec une inflation à 1,6 %, inflation largement en-dessous de ce qu'elle sera réellement, de 2,4 millions en euros constants.

Nous avons une baisse, comme on l'a vu tout à l'heure, de la Dotation de compensation de Taxe professionnelle de 1,6 million d'euros. Nous assistons également à la fin de l'indexation sur le PIB, donc les collectivités ne bénéficient plus des fruits de la croissance et l'inflation retenue de 1,6 % ne reflète pas l'évolution des dépenses communales.

Ce qui fait – vous le voyez - que le total des dotations de l'Etat, c'est-à-dire la dotation forfaitaire ou la DGF qui était de 76 240 419 €, la prévision 2008 – elle n'est pas tout à fait au centime près mais presque - est de 76 613 406 €. C'est-à-dire une augmentation de 0,5 %, et non pas de 2,08 % comme annoncé tout à l'heure.

La DCTP baisse de 26,06 % pour la Ville de Nantes, c'est-à-dire moins 1 596 259 €. La DSU, quant à elle, croît légèrement puisque nous avons une garantie de 5 %, donc plus 278 997 €. Autrement dit, le retour financier de l'Etat en 2008 sera inférieur de 944 275 € à ce qu'il était en 2007, ceci sans prendre en compte l'inflation.

Dans ce contexte, nous allons traiter maintenant des **orientations budgétaires de la Ville**.

Je rappelle les grandes orientations de la politique financière municipale que l'on peut définir comme une politique financière volontariste au service du développement de la Ville : il s'agit

V - 9

de maintenir une progression – et l'Adjoint aux finances y tient - une progression identique des dépenses et des recettes qui préserve l'équilibre financier du fonctionnement, et, malgré le désengagement de l'Etat réaffirmé, garder un haut niveau d'investissement, ainsi que poursuivre notre stratégie de désendettement volontariste.

Dans le bilan financier 2002-2006, on aurait pu intégrer 2007 mais le compte administratif n'est pas encore connu, l'année n'est pas finie, et là ce sont bien sûr les chiffres constatés au dernier compte administratif. Vous pouvez constater que nous avons su maintenir pendant toute cette période une capacité d'autofinancement relativement importante puisqu'elle correspond, sur les recettes de fonctionnement, à quelque chose qui évolue aux environs de 15,8 %.

Elle reste à un niveau élevé grâce notamment à l'effet conjugué du désendettement – nous le verrons tout à l'heure - et des efforts de gestion, et ceci malgré l'évolution des dotations de l'Etat et je dirais aussi de la Communauté Urbaine qui sont inférieures à l'inflation.

En ce qui concerne la stratégie financière volontariste, je vous présente ce même graphique avec cette courbe depuis maintenant plusieurs années, et vous voyez que cette courbe continue de descendre. Après avoir connu un endettement maximum de la Ville au compte administratif 1995, c'est-à-dire au 31/12/1994, nous nous trouvions avec 2 374 € - il s'agit d'euros 2006. Et, nous nous trouvons fin 2006 avec 1 223 €, au 31/12/2006. Cela aura baissé en 2007 et cela baissera en 2008.

Donc, une diminution régulière permanente de la dette qui se traduit bien évidemment par des frais financiers en baisse, même si, malheureusement, nous commençons à avoir des tensions importantes sur les marchés financiers et une augmentation des taux en ce moment. Le dernier emprunt à taux fixe de la Ville a quand même été fait à 4,51 % ; nous en faisons, il y a encore un an, à moins de 3 %.

Les ressources propres couvrent une grande partie des dépenses d'équipement. Nous arrivons, en ce qui concerne les ressources propres - c'est-à-dire, à la fois, l'épargne plus les ressources liées au FCTVA, aux subventions des diverses collectivités, de l'Etat, de l'Europe... En 2006, nous avons couvert 71,3 % de nos dépenses d'équipement par nos ressources propres et non par l'emprunt.

Voici un critère qui marque la capacité de désendettement : vous avez ici l'encours de dette divisé par la capacité d'autofinancement. C'est-à-dire le nombre d'années - si l'on arrêtaient de tout faire - le nombre d'années nécessaires pour se désendetter totalement. Vous voyez que la courbe diminue lentement mais sûrement puisque c'est maintenant inférieur à 6 années. Ce qui est un critère couramment admis - par la DGCL et par l'ensemble des analystes financiers – comme étant un bon critère et un bon niveau de dette.

Quelles sont les **orientations principales du budget 2008** ?

En fonctionnement, il s'agira d'une part de garantir un niveau d'épargne suffisant pour achever les projets engagés par la municipalité et d'autre part, de ne pas obérer les marges de manœuvre financière de la Ville pour les années à venir, de maintenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau similaire à la progression des recettes de fonctionnement. Et, bien évidemment, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité pour maintenir le pouvoir d'achat des Nantais et tenir nos engagements du mandat. En effet, nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux au-delà de l'inflation pendant ce mandat, ce qui sera totalement respecté.

Les contraintes de l'équilibre, ce sont des ressources faiblement dynamiques : un désengagement inégalé de l'Etat traduit par le Contrat de stabilité, et les dotations communautaires (c'est-à-dire l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire) ou le retour de TP - au moment où nous avons créé la TPU – qui évoluent moins vite que l'inflation. En effet, la dégradation de la clé de répartition du produit fiscal total se fait au détriment de la ville-centre, le manque à gagner étant de 1,1 million par an.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 10

Les autres recettes sont à la hausse de 3,4 %, malgré un petit fléchissement, que nous attendons - on peut se tromper – des droits de mutation avec le ralentissement du marché de l'immobilier.

Voici une autre courbe que je présente aussi chaque année. Vous voyez quelle était l'évolution de notre pouvoir d'achat dans les années 1998-2002, et notre diminution du pouvoir d'achat à partir de 2002. Cela continue et l'on n'en voit pas la fin.

Les grandes tendances des recettes sont les suivantes : les ressources de l'Etat - on l'a vu – se montent à 100,4 millions d'euros soit moins 0,4 % par rapport au budget 2007 ; la fiscalité directe à 154,1 millions d'euros soit 3,2 % - j'y reviendrai.

Les autres recettes de fonctionnement sont de 54,4 millions d'euros soit plus 3,4 %.

Les dotations de la CU sont inscrites pour un montant de 59,3 millions d'euros. C'est l'attribution de compensation qui est figée selon la loi, à ce qu'elle était au départ, plus une dotation de solidarité européenne qui est inscrite pour plus d'1,1 million d'euros en 2008.

Pour la DSC, la Ville souhaite la fixation d'un coefficient de répartition fiscale stable dans le temps entre l'agglomération et les communes.

La prévision fiscale 2008 est faite seulement sur l'effet base - puisque j'ai dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation des taux. Par contre, en ce qui concerne l'effet base, nous avons calculé une augmentation de 2,6 % qui est la combinaison de 2 variables. Les + 1,6 % d'actualisation des bases qui ont été adoptées par l'Assemblée Nationale dans la Loi de Finances pour 2008 et le 1 % lié à la variation physique prévisionnelle des bases attendues sur la commune.

Ce qui nous donne des recettes de fonctionnement qui devraient s'élever à 368,2 millions d'euros avec la fiscalité à 154, les recettes de l'Etat à 100, les dotations de la CU à 59 et les autres recettes à 54, soit une progression de nos recettes de 2,2 %.

En ce qui concerne les dépenses, la masse salariale serait en augmentation de 2,7 %. Il nous faut concilier trois objectifs : adapter les services, maîtriser l'évolution de la masse salariale et poursuivre une politique dynamique de gestion des ressources humaines, tant au niveau salarial que pour des projets spécifiques et notamment la résorption des emplois à temps non complet.

Les mesures salariales envisagées sont les suivantes : nous prévoyons un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à hauteur de 0,9 %, l'augmentation du point d'indice sur l'année est estimée à 0,8 %. Les premières discussions entre les représentants syndicaux et le gouvernement nous laisseraient une marge de manœuvre en ce sens, puisque l'on parle d'augmentation nulle, les discussions ne sont pas finies. Et, nous prévoyons également de nouvelles mesures sur le déroulement de carrière et la revalorisation des tickets restaurant.

Tout ceci entraînerait une augmentation de la masse salariale de 2,7 % et il faut particulièrement remercier à la fois l'Adjoint chargé des ressources humaines et le Directeur général des services qui font un travail considérable pour arriver à ce résultat.

A propos de l'équilibre du budget de fonctionnement 2008, les dépenses de gestion, après les dépenses de personnel s'élèveraient à 151,7 millions d'euros, limitées à l'inflation, et ça comprend tout : les subventions, les charges de structures et les charges d'activité. En ce qui concerne les charges de structure, elles seraient en évolution de 0 %.

Quant aux frais financiers, ils seront en légère hausse de 2,6 %. Ceci à cause de la hausse des taux d'intérêt, et malgré notre désendettement, même si les taux d'intérêt connaissent une augmentation assez forte par rapport à l'année passée.

Voilà ce que cela nous donne : les recettes de fonctionnement sont estimées à 368,2, les dépenses de gestion à 310,7, les deux sont en progression de 2,2 %. L'épargne de gestion courante connaît une légère progression avec 57,6 ; les frais financiers sont en légère

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 11

augmentation. Ce qui fait au total une épargne brute de 38,8 millions d'euros, en augmentation également de 2,2 % comme les recettes et les dépenses.

Ceci est résumé dans ce petit tableau sur le budget prévisionnel de fonctionnement, à la fois pour les recettes – impôts, communauté urbaine, Etat, recettes de gestion... Vous voyez qu'aujourd'hui les impôts locaux représentent grosso modo la somme des recettes de l'Etat plus celles de la communauté urbaine.

Et, les recettes de gestion représentent aujourd'hui la moitié des recettes de l'Etat, ce qui n'était pas le cas il y a un grand nombre d'années.

En ce qui concerne les dépenses, le personnel représente 158,9 et l'ensemble des autres dépenses 151,7 et la dette 18,8. Donc, nous dégagerons une épargne de 38,8 millions d'euros.

En ce qui concerne l'investissement, l'effort d'investissement reste soutenu en 2008 mais nous continuerons le désendettement. Les dépenses d'équipement prévues en 2008 sont prévues à hauteur de 74,2 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de l'achèvement de notre Plan Pluriannuel d'Investissement de 56,9 millions d'euros avant le prochain PPI. Mais, il s'agit aussi cette année d'un effort particulièrement important sur les travaux de conservation du patrimoine - des bâtiments et des équipements municipaux - puisque nous y consacrerons 16,3 millions d'euros. C'est un chiffre considérable que nous n'avons jamais dépensé dans une année.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 29,7 millions d'euros dont 9 millions du Fonds de Compensation de TVA et 4,6 millions de participations de l'Etat, de l'Europe, du Conseil Général, de Nantes Métropole et de la Région Pays de la Loire.

Une charge nette d'investissement autofinancée à hauteur de 70 % - c'est sensiblement la même que l'année dernière - par des ressources propres, grâce à un niveau d'épargne élevé. Et donc, cela nous permet un désendettement de 10 millions d'euros. Vous le voyez ici dans ce tableau, le recours à l'emprunt s'élèvera à 23 millions d'euros et nous rembourserons 33 millions d'euros d'emprunt, ce qui fait bien un désendettement de 10 millions d'euros.

Alors, vous comprendrez que pour avoir un budget équilibré, il nous faut ce que j'appelle le recours à l'excédent. Le recours à l'excédent des exercices antérieurs se fera lors du vote du Budget Primitif par un emprunt relais, un emprunt qui sera inscrit lors du vote du Budget, mais qui sera annulé par la reprise de l'excédent lors du vote du compte administratif en juin prochain. Ce recours à l'excédent, aujourd'hui, on peut l'estimer. Ayant une bonne connaissance de ce que sera le compte administratif 2008, nous pouvons reprendre sans difficulté 7,7 millions d'euros sur cet excédent, ce qui fait que notre section d'investissement sera équilibrée à 107,2 millions d'euros.

Donc, vous voyez ici, sur cet autre graphique, quelle a été l'évolution des dépenses d'équipement depuis 2002. Après la phase 2002-2003, nous sommes montés en puissance en 2004, 2005, 2006, avec une légère baisse en 2007, il s'agit du compte administratif estimé pour 2007 et le projet 2008 qui reste sensiblement au même niveau que 2007.

Concernant le mode de financement des investissements - nous l'avons vu - vous le voyez dans ce tableau, l'autofinancement se monte à 18,5 %; le recours à l'excédent à 10,4 % ; les recettes d'investissement à 40,1 % et l'emprunt ne représente qu'un peu moins du tiers du mode de financement des investissements.

Le budget d'investissement sera équilibré avec, d'un côté, 74,2 millions d'euros de dépenses, 33 millions d'euros de remboursement de dette et de l'autre côté, 38,8 millions d'euros d'épargne, le recours à l'excédent, les recettes d'équipement, les emprunts nouveaux et le remboursement de capital de dette transférée de 8 millions d'euros de la communauté urbaine qui, en fait, font partie de l'AC.

Un dernier point très rapidement sur **les orientations des politiques publiques de la Ville.**

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 12

En ce qui concerne la **politique de l'Education**, dont les actions 2008 porteront sur le Contrat Educatif Local, sur l'accompagnement à la solidarité, sur le programme de réussite éducative, sur la restauration scolaire, sur le pôle scientifique des Dervallières :

Les principaux projets d'investissement seront la construction, l'extension et la restructuration d'équipements, la poursuite de l'informatisation des écoles, l'aménagement en faveur des personnes à mobilité réduite et les poursuites des mesures prises pour améliorer l'accueil des enfants de moins de trois ans, l'accueil périscolaire, le renouvellement du mobilier des classes et des restaurants et la mise à disposition de matériel pédagogique.

En ce qui concerne la **politique de la Petite Enfance et de la Famille**, les actions 2008 auront pour objet l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions afin d'optimiser l'offre de services des assistantes maternelles indépendantes et la poursuite de l'amélioration de la gestion des listes d'attente en mode « crèche ».

Les principaux projets d'investissement portent sur le soutien à l'ouverture de la nouvelle crèche associative « Hansel et Gretel » qui sera une crèche bilingue, franco-allemande, sur 10 places supplémentaires dans le quartier Saint-Joseph de Porterie, le soutien à l'ouverture de la crèche de l'Hôtel de Région avec 20 places pour le personnel et 15 pour les familles nantaises et sur les travaux d'entretien dans les différents multi-accueils municipaux.

En ce qui concerne la **politique de Coopération et de Solidarité Internationales**, les actions 2008 seront la poursuite d'une démarche de réseau de villes « Europe-Afrique-Caraïbes », la transformation du partenariat avec Niigata, l'approfondissement des relations avec Recife et Seattle et la poursuite du programme « jeune ambassadeur » en lien avec le Conseil Nantais de la Jeunesse.

Le principal projet d'investissement porte sur la poursuite de la modernisation de Cosmopolis.

En ce qui concerne la **politique Enfance et Jeunesse**, les actions 2008 auront pour objet l'évaluation des centres de loisirs, la mise en œuvre du plan adolescent, l'accompagnement et le soutien des jeunes avec le CLAP et le CNJ, l'extension des « chantiers petits boulots » sur deux nouveaux territoires, le développement territorial des actions jeunesse par l'arrivée des chargés de projet jeunesse, la participation à l'organisation de manifestations - comme celle qui ouvre aujourd'hui - et le partenariat avec l'Université (Pacte de progrès concerté).

Le principal projet d'investissement sera l'augmentation de la capacité d'accueil du centre de loisirs du Breil.

En ce qui concerne la **politique Action Sociale et Insertion**, les actions 2008 auront pour objet d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et du personnel, de favoriser l'insertion durable par le retour à l'emploi, de participer à l'expérimentation du Revenu Solidarité Active pour activer le retour à l'emploi des travailleurs pauvres, de poursuivre notre rôle moteur en matière d'urgence sociale (avec l'Etat, poursuivre la création de places pour SDF vieillissants et favoriser, par le restaurant social, l'insertion des usagers du lieu et les habitants en difficulté du centre-ville).

Le principal projet d'investissement sera l'entretien du patrimoine dans les domaines de l'urgence et de l'insertion.

En ce qui concerne la politique **en faveur des Retraités et Personnes Agées**, les principales actions 2008 porteront sur la prolongation des rencontres dans les quartiers avec le CLIC, sur l'augmentation du nombre de places d'hébergement en établissement, sur le soutien au maintien à domicile (nous aurons, bien sûr, l'ouverture du domicile service de Bottière-Chénaie et l'EHPAD de l'Enchanterie) et sur la lutte contre l'isolement et le repli sur soi.

Les principaux projets d'investissement seront l'aide à l'investissement pour la création des accueils de jour à la Madeleine et à Saint-Joseph et pour l'EHPAD de la Marrière, la

V - 13

réhabilitation des restaurants-clubs Malville, Port Boyer et Bout des Landes, de la MAPAD Haute Mitrie et des foyers logements Sylvain Royé, Croissant et Port Boyer.

En ce qui concerne la **politique du Handicap**, nos actions porteront sur l'aide en faveur de la politique handicap, le partenariat pour l'accueil des enfants handicapés dans les équipements municipaux et comment rendre la ville plus facile et plus conviviale.

En ce qui concerne la **politique Santé Publique**, nos principales actions porteront sur les troubles de l'apprentissage, la maltraitance, la nutrition et l'hygiène bucco-dentaire, sur le lancement de nouvelles actions de communication sur la santé, sur le recrutement d'un coordinateur pour mettre en place l'atelier santé ville dans le cadre des CUCS. Le plan alcool sera la priorité, entrant à la fois dans la thématique des addictions et la prise de risque de la population jeune.

Les principaux projets d'investissement seront l'ouverture d'un pôle santé enfant aux Dervallières et la poursuite de la mise en place de défibrillateurs.

En ce qui concerne la **Politique de la Vie Associative**, en 2008, nous valoriserons les nouveaux équipements associatifs livrés fin 2007 et courant 2008.

Les principaux projets portent sur l'ouverture de quatre nouveaux équipements : la salle festive de Nantes Nord, l'équipement associatif du quartier Madeleine-Champ de Mars - lieu-dit, l'équipement associatif et le centre de loisirs du Breil, la maison associative de la Roche à Malakoff et le démarrage des travaux de deux maisons de quartier : la maison de quartier de Malakoff et la maison de quartier de la Bottière.

En ce qui concerne la **politique d'Intégration des Populations Immigrées**, nos actions 2008 auront pour objet d'accueillir des populations étrangères (par exemple l'accès aux droits), de favoriser l'intégration des populations immigrées étrangères aux soins, à l'éducation, au logement, à l'emploi, à l'apprentissage de la langue ; la promotion de la citoyenneté des étrangers (par exemple l'exposition temporaire sur l'histoire des étrangers à Nantes au Château des ducs de Bretagne) et la prise en compte de la diversité de la population dans la gestion des services rendus par la Ville.

En ce qui concerne la **Politique de Sécurité et Tranquillité Publique**, les actions 2008 porteront sur la contribution à la politique de la lutte contre le logement indigne et l'habitat insalubre dans le cadre des OPAH, la poursuite de la politique d'information de la population sur la conduite à tenir en cas de risques majeurs, l'informatisation de la saisie des contraventions et créer de nouvelles zones bleues, la participation à l'effort partenarial du Contrat Local de Sécurité rénové.

Les principaux projets d'investissement - ce sont de petits investissements, enfin, pas si petits que ça - ce sont le remplacement de 3 sirènes d'alarme, l'acquisition de matériel de sécurité pour les ASVP et la police municipale et l'acquisition de radios et de téléphones pour le poste de commandement de crise.

En ce qui concerne le **Logement**, nos actions auront pour objet la construction, sur les sites de renouvellement urbain Dervallières-Vallon de la Chézine, Bout des Landes-Bruyères, Malakoff-Pré Gauchet, le développement des programmes en accession abordable : Bottière-Chénaie, Clos Toreau, Erdre Porterie et Pré Gauchet, la programmation de plus de 700 logements locaux familiaux, PLU et PLAI, une résidence pour étudiants et une résidence sociale ainsi que l'OPAH Bas Chantenay et l'OPAH Bouffay-Decré.

Bien évidemment, tous ces projets, nous les menons en étroite collaboration avec Nantes Métropole.

Les principaux projets d'investissement concernent l'aménagement et le développement urbain. Nous trouvons des études d'urbanisme : site du Champ de Manceuvre, les Gohards, projet

V - 14

urbain de la Bottière, Bourderies-Bellevue, le site Bougainville-La Meuse ; et dans les opérations d'aménagement, Erdre Porterie, Bruyères Bout des Landes, Vallon de Chézine.

En ce qui concerne la **Politique du Commerce**, les actions 2008 porteront sur la création avec la C.C.I. de 2 postes d'animateurs de ville pour Plein Centre et l'UNACOD, la poursuite de la campagne « les rues de Nantes », l'inventaire détaillé des potentialités d'implantations commerciales en centre-ville, l'élaboration d'une politique cohérente sur les enseignes, les devantures, les terrasses.

Et, dans les quartiers, une campagne de communication « commerce et quartiers » sera mise en place, un suivi permanent sera effectué concernant l'évolution des programmes urbains dans leur volet commerce : Bottière-Chénaie, Malakoff, Saint-Joseph de Porterie, Clos Toreau et Saint-Jacques, en liaison directe avec l'UNACOD, portant largement ses fruits.

En ce qui concerne la **politique du Développement Durable**, les actions 2008 seront la poursuite et la systématisation des actions prioritaires (démarches d'éco-quartiers et d'éco-construction, achats responsables, économies d'énergie, plan de cheminements doux adossé au PLU) ; la mise en œuvre des propositions issues des ateliers du développement durable (expéditions urbaines « développement durable »), le soutien à un site internet de la consommation responsable, la formation et la sensibilisation, tant en interne qu'en externe (éducation au développement durable dans les écoles, conférences sur le changement climatique, sensibilisation des Nantais et des agents aux éco-gestes).

En ce qui concerne la **politique sportive**, parmi nos actions 2008, il y aura l'accueil du Tour de France cette année, l'ouverture du nouveau centre de loisirs du Petit Port – un nouveau centre totalement remis à neuf - le bilan de la réforme des critères de subvention aux clubs de haut niveau, le développement des actions de l'animation sportive municipale en direction des 12/16 ans, et l'aide à l'activité des clubs de quartiers.

Les principaux investissements - je dirais même - le principal investissement individualisé de cette année 2008, sera en fait la réhabilitation de la tribune Nord et la rénovation de la pelouse du stade Marcel Saupin. C'est un investissement qui portera sur 6 ou 7 millions d'euros.

Les autres investissements porteront sur la plaine de jeux de la Mainguais (construction d'un pas de tir à l'arc), le centre de formation José Arribas (avec mise en conformité de l'espace de restauration) ; au gymnase Coubertin nous aurons des travaux de rénovation et sur la plaine de jeux de la Durantière, la construction d'un local de convivialité.

En ce qui concerne la **politique publique « Accueil de l'Usager »**, en 2008, nous étudierons la complémentarité des modes d'accueil, nous proposerons des e-services : paiement en ligne de la cantine, abonnements piscines en ligne. Nous continuerons à assurer l'absorption des appels réguliers et événementiels de la plateforme Allonantes et poursuivrons la démarche qualité du traitement de courrier.

Quant aux principaux projets d'investissement, ce sont les nouveaux espaces en rez-de-chaussée de la Mairie pour la réception, le tri et la distribution du courrier.

En ce qui concerne la **politique Espaces Verts et Environnement**, nous aurons bien sûr des actions d'animation et l'organisation de la « Folie des Plantes », comme chaque année, autour du thème « sauvage et cultivé ».

Les principaux projets d'investissement porteront sur les espaces verts, les parcs et les jardins suivants : espaces verts Monteil-La Madeleine, le parc des Dervallières, le square Louis Pergaud et l'espace jeux Eraudière-Erdre. Ils concerneront aussi les jardins familiaux, sur Malakoff-Saint-Donatien (à Malakoff 22 parcelles, sur la Moutonnerie 12 parcelles) ; sur Nantes Nord nous aurons la rénovation du local collectif des Renards.

V - 15

Et, nous allons poursuivre le programme de locaux de services pour le personnel jardinier, notamment au parc du Croissant et Bourg Fumé. Au Jardin des Plantes, il y aura création d'une cafétéria et au Grand Blottereau, création d'une serre à usage pédagogique.

En ce qui concerne la **politique Culturelle**, l'action 2008 permettra d'affirmer la politique culturelle nantaise : actions en direction des différents publics, aide aux associations, à l'Agence culturelle bretonne. Nantes « Ville d'Art et d'Histoire » et de Patrimoine verra la création d'un nouveau parcours signalétique. A propos des spectacles vivants, il y aura un soutien offert aux associations théâtrales, à Royal de Luxe avec sa révolte des mannequins... formation par le CNR, par les associations subventionnées du réseau Musica.

Quant aux arts visuels, les actions seront le soutien à la création par le Musée des Beaux-Arts, le développement par l'ERBAN de la formation supérieure, pour les adultes et les enfants. Pour le livre et la lecture, il s'agira d'une étude sur l'extension du réseau des bibliothèques, d'animations au Musée Jules Verne, d'animations et formations pour le livre. Concernant la culture scientifique et technique, il y aura programmation du Planétarium, exposition sur les gorilles au Muséum.

Les principaux projets d'investissement sont la fin des travaux au Conservatoire de Nantes, la création d'une salle d'exposition d'art visuel, un vaste programme d'entretien des bâtiments culturels et le lancement des travaux de la Fabrique artistique.

En ce qui concerne **les maîtrises d'énergie**, notons la réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments culturels, la poursuite des travaux dans les écoles et bâtiments sportifs, le renforcement du plan de maintenance des bâtiments (le remplacement de chaudières, la mise en place d'isolation thermique et de fenêtres à double vitrage).

Les principaux projets d'investissement porteront sur la mise en place de panneaux solaires dans différents équipements municipaux (piscines, bains douches), permettant de couvrir une partie des besoins en eau chaude sanitaire.

Pour résumer, 2008 est une année exceptionnelle pour l'entretien et la rénovation des équipements et bâtiments municipaux, puisque nous allons consacrer 16,3 millions d'euros, soit 22 % de nos dépenses d'équipements uniquement dans l'entretien du patrimoine.

En conclusion, en fonctionnement, le budget équilibré réalise au mieux la quasi « quadrature du cercle ». On constate le désengagement de l'Etat, et malgré cela on maintient inchangés les taux de fiscalité et on satisfait les demandes de services publics des Nantais.

Mais - je dois le dire- cet exercice atteint aujourd'hui sa limite possible et nous ne pouvons pas continuer éternellement les gains de productivité. Et, si demain une profonde réforme de la fiscalité n'intervient pas, je ne sais pas comment nous bouclerons les budgets des collectivités territoriales, quelles que soient celles-ci d'ailleurs.

Et enfin, en investissement, le budget 2008 est un budget d'un haut niveau qui s'inscrit pour la 13^{ème} année consécutive dans une stratégie volontariste de désendettement.

Voilà, Monsieur le Maire, et mes chers Collègues, la présentation de ce que pourrait être le budget 2008 qui - je pense - sera comme les budgets précédents, un bon budget.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Albert Mahé, Monsieur le Rapporteur, Adjoint aux finances de la Ville de Nantes.

Je vous remercie déjà pour cet excellent travail et non seulement pour cet exercice, mais pour les exercices précédents. Depuis de nombreuses années, vous exercez les responsabilités d'Adjoint aux finances et donc vous pouvez être fier de votre travail, de votre bilan.

J'aurai l'occasion de vous rendre hommage plus longuement. Et je pense que le moment du vote du budget, sera une excellente occasion. Merci déjà, en tout cas. On peut applaudir notre Collègue Albert Mahé.

V - 16

(Applaudissements).

La discussion est ouverte. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Rica, Madame Chiron, Madame Defrance, Madame Meyer, Madame Barré, Monsieur Mesnard. Puis, je dirai quelques mots avant de laisser la parole au rapporteur.

M. RICA, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers Collègues, les élus communistes partagent les inquiétudes de notre Collègue Albert Mahé quant au contexte dans lequel évoluent actuellement les finances locales, contexte qui influe directement sur les orientations que nous sommes amenés à prendre.

D'autre part, les collectivités locales souffrent directement de l'aggravation des conditions de vie qui touche la grande majorité de la population. Et, quand elles ont, comme la Ville de Nantes, des quartiers en Zone Urbaine Sensible ou en Zone Franche Urbaine, les choses sont pires qu'ailleurs.

D'autre part, nos villes font de plus en plus face à des dépenses obligatoires pour lesquelles elles n'ont qu'à appliquer les choix décidés par le Gouvernement. En clair, elles deviennent de plus en plus les sous-traitantes de l'Etat.

Dans le même temps, l'Etat exige qu'elles contribuent à la réduction du déficit public. Elles le font, puisque chaque année elles votent leur budget en équilibre.

Les collectivités locales, dans notre pays, représentent un poids économique non négligeable, puisqu'elles réalisent 70 % des investissements publics, soit quatre fois plus que l'Etat. Le leitmotiv de l'Etat s'inscrit dans un seul but, celui de réduire la dépense publique. Or, cette dernière n'a pour nous rien de répréhensible, dès lors qu'elle répond aux attentes légitimes de la population, qu'elle contribue au développement économique de nos territoires et qu'elle participe à l'aménagement du territoire, et cela, dans l'intérêt général.

L'urgence d'une réforme de la fiscalité locale est manifeste. Cela passe notamment par une taxe professionnelle rénovée, prenant en compte la réalité de la situation économique, en particulier les actifs financiers des entreprises et par un impôt local plus juste intégrant la situation financière de ceux qui doivent le payer.

2007 est une année marquée par une aggravation importante de la politique gouvernementale : transferts de compétences, réforme de la fiscalité locale au bénéfice des plus fortunés, désengagement de l'Etat. Le projet de Loi de Finances pour 2008 ne laisse présager rien de bon, avec notamment la volonté affirmée d'appliquer au concours de l'Etat, aux collectivités, la règle d'une augmentation des dépenses de 0 % en volume, adoptée pour l'ensemble du budget.

Le Gouvernement affirme vouloir responsabiliser les collectivités en limitant les dotations, sans proposer de réforme de la fiscalité locale, réforme qui, seule, permettrait de leur rendre une véritable autonomie financière.

Dans ces conditions contraintes, la Ville de Nantes affirme une démarche politique volontariste au service du développement de la ville. Les élus communistes partagent cette démarche qui permet de maintenir les équilibres budgétaires, malgré le désengagement réaffirmé de l'Etat, de maintenir enfin un haut niveau d'investissement en poursuivant une stratégie de désendettement.

Les orientations budgétaires qui nous sont présentées évoquent de réels efforts de gestion avec une progression limitée, depuis plusieurs années, des dépenses de gestion. Les élus communistes y sont - vous le savez - particulièrement attentifs dès lors que cela induit les capacités de développement des services publics de la Ville.

V - 17

Si nous partageons la volonté de ne pas augmenter les taux de fiscalité, nous voudrions souligner ici le fait que dans une perspective de désengagement continu de l'Etat, les marges de manœuvre de notre collectivité seront sensiblement contraintes durant les années à venir.

Nous savons ainsi que le désengagement de la CNAF aura de lourdes conséquences sur le Contrat Enfance Jeunesse. Aussi, l'amélioration affichée de l'épargne de gestion pour renforcer ses marges de manœuvre dans le prochain mandat municipal nécessitera, sans nul doute, un véritable débat citoyen sur l'évolution des finances locales, de la fiscalité des ménages comme de la dette.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rica. Madame Chiron.

Mme CHIRON, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers Collègues, l'ultime débat d'orientations budgétaires de ce mandat est en effet l'occasion d'un bilan.

Les chiffres présentés par Albert Mahé illustrent la constance de notre politique budgétaire. Les Nantais avaient approuvé cette politique aux dernières élections municipales de 2001. Nous y sommes restés fidèles durant les 7 années qui viennent de s'écouler.

Nous avons maintenu un niveau d'investissement élevé, nous avons continué le désendettement entamé lors des précédents mandats et maîtrisé notre budget de fonctionnement pour offrir aux Nantais des services publics de proximité et de qualité.

Notre Collègue, Michel Rica, vient de le dire : à cette constance budgétaire locale, on ne peut qu'opposer l'hypocrisie et le mépris de l'Etat. Hypocrisie d'un gouvernement qui base ses prévisions budgétaires sur une prévision de croissance qui ne sera sûrement pas atteinte.

Mépris vis-à-vis des plus pauvres lorsque le Président de la République fait le choix d'un bouclier fiscal qui ne profite qu'à une petite minorité de contribuables très aisés. Mépris enfin, vis-à-vis des collectivités locales dont les marges de manœuvre sont rognées un peu plus chaque année. On en a d'ailleurs une nouvelle illustration cette année avec l'abandon du Contrat de Croissance et de Solidarité.

Tous ces choix budgétaires sont en totale contradiction avec le discours tenu par l'Etat en matière de solidarité urbaine, de cohésion sociale. D'ailleurs, même l'Association des Maires de France, présidée par un élu de droite, vient d'exprimer son inquiétude dans le quotidien « les Echos ».

La réussite d'une équipe municipale se mesure bien sûr à ses qualités de gestionnaire. Elle se reflète encore plus dans la satisfaction de ses habitants et la fierté d'habiter Nantes.

Même s'il reste encore des choses à améliorer, et il y en aura toujours, les élus verts s'associent aux orientations proposées pour progresser encore dans la qualité de vivre à Nantes. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Chiron. Madame Defrance.

Mme DEFRANCE, Conseillère municipale – En tant qu'élue Lutte Ouvrière, j'interviens dans ce débat comme les années précédentes, pour expliquer mes désaccords avec cette proposition de budget 2008.

Pour le contexte national, vous mettez en avant, bien sûr, le désengagement financier de plus en plus important de l'Etat. Oui, en effet, ce désengagement de l'Etat pèse lourd sur le budget des collectivités territoriales et une étape supplémentaire vient d'être franchie dans ce sens avec la fin du Contrat de Croissance et de Solidarité qui s'appliquera en 2008 pour la Ville de Nantes. C'est un manque à gagner de 2,4 millions d'euros, comme l'a rappelé Albert Mahé tout à l'heure, sans parler du reste.

V - 18

Vous mettez ce désengagement financier de l'Etat en parallèle avec le cadeau fiscal accordé aux plus riches de 15 milliards d'euros, et il y en a, bien sûr, d'autres qui sont autant de manque à gagner pour faire fonctionner normalement les services de l'Etat.

C'est une politique d'attaque des plus pauvres qui s'affiche sans fard et dont les effets sont désastreux. On peut regretter aussi, évidemment, la baisse de la taxe professionnelle.

Alors, vous déplorez tout cela parce que c'est la Droite qui est au pouvoir, mais vous n'avez pas, sur ce terrain-là, montré une politique tellement différente quand vous étiez en capacité de pouvoir le faire. Vous n'avez pas, par exemple, réalisé la réforme fiscale locale pourtant tant attendue et étant nécessaire.

Pour le budget de l'année 2008, vous n'augmenterez pas les taux d'imposition pour la part qui vous revient, mais il restera cependant celle de l'Etat, ce qui fera au bout du compte encore une augmentation pour les habitants, alors que l'inflation s'accélère.

Pour les tarifs des services municipaux, je n'ai pas vu dans le dossier une indication de leur évolution. L'an dernier, ils augmentaient de 2 %, qu'en sera-t-il pour l'année prochaine ? Vous parlez d'inflation mais avec quels chiffres ?

Vous vous félicitez encore de la maîtrise des dépenses de gestion que vous réalisez, effectivement, dans une situation contrainte. Mais, vous la faites sur le dos du personnel municipal en ne les augmentant pas par rapport à 2007, alors qu'il y a des charges nouvelles de fonctionnement supplémentaires : la salle festive Nantes Nord, la salle Nantes Erdre, la nouvelle Médiathèque, etc... tant d'ailleurs en personnel qu'en revalorisation des salaires.

L'Etat, pour sa part, annonce effectivement 0,8 du point d'indice – enfin une annonce qui n'est encore que provisoire - ce qui est très faible. Il faut rappeler que les fonctionnaires ont perdu 6 % de leur pouvoir d'achat en quelques années. Que ferez-vous alors pour le régime indiciaire qui dépend de vous ? Là non plus, il n'y a pas d'indication dans ce débat d'orientations budgétaires.

Pour les grandes orientations des politiques municipales, c'est dans la continuité des années précédentes. Je ne suis toujours pas d'accord avec cette politique qui concerne le logement social, qui consiste à démolir avant de reconstruire, à céder à des promoteurs privés sous prétexte de mixité sociale des terrains qui, jusque là, étaient propriété de Nantes Habitat.

Je ne suis pas d'accord, non plus, avec les fortes hausses de loyer après réhabilitation et les hausses de 3 % des loyers HLM par an.

La part réservée au logement social, si elle est largement dans la norme et même supérieure à bien des grandes villes, et surtout supérieure à des communes de l'agglomération, est encore insuffisante par rapport aux besoins qui sont, eux, très importants.

Je conteste aussi les subventions aux bailleurs privés aisés qui font rénover leurs appartements aux frais des contribuables.

Enfin, Monsieur Mahé n'a plus parlé des 2 millions d'euros pour rénover les églises. Je ne sais pas si cela a été supprimé, mais je pense qu'en tout cas, il y a plus urgent à rénover dans la ville de Nantes et par exemple une bonne partie du parc HLM.

Alors, tout cela n'est pas nouveau. C'est pourquoi, ne comptez pas sur moi, pas plus que les années précédentes, pour approuver cette orientation budgétaire pour 2008 - cela ne vous surprendra pas - qui sera votée en février 2008 seulement.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Mahé a une précision.

M. MAHE, Adjoint – Une précision, parce que le gouvernement vient juste de mettre sur le bureau de la commission mixte paritaire un nouvel article 48b. C'est très bien, je ne vous le lis pas parce que c'est très technique, mais le calcul fait – comme je vous l'ai dit tout à l'heure -

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 19

que nous avons une garantie pour la DSU de 5 % ; cette garantie tombe à 1,6 %, c'est encore 190 000 euros de moins.

Donc, le chiffre que je vous ai annoncé n'est pas 944 000 euros... Mais il est de 1 134 000 euros de perte.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, dommage que ce soit une mauvaise nouvelle supplémentaire.

Madame Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Le MRC dénonce la politique délibérée de désengagement de l'Etat conduite de façon constante depuis 2002.

En effet, la substitution du contrat de stabilité au contrat de croissance et de solidarité, qui avait prévalu jusque là, conduit bien à un refus de la répartition entre toutes les collectivités des fruits de la croissance nationale et constitue donc un facteur d'accroissement des inégalités entre les collectivités.

C'est aussi, effectivement, l'un des risques de la décentralisation que nous avons constamment dénoncée. C'est par la même, le refus du principe de solidarité républicaine qui est rompu et c'est la raison pour laquelle nous condamnons fortement cette nouvelle politique.

Ce désengagement, qui est un désengagement global de l'Etat, se décline aussi - il faut le rappeler - dans des politiques sectorielles dont on a un exemple, en particulier en ce qui concerne la politique petite enfance avec une diminution des aides de la CAF très significative.

Dans ce contexte très difficile, Nantes a quand même su grâce à une gestion rigoureuse, réduire sa dette tout en ne réduisant pas ses investissements.

En ce qui concerne la dette, on peut également noter de façon très significative, depuis 1995 jusqu'à 2006, une réduction d'à peu près 50 % de la dette de Nantes. L'Etat pourrait, quelque peu, prendre modèle sur cette gestion nantaise.

Non seulement, cette réduction de la dette n'a pas porté atteinte aux investissements. Mais, au contraire, elle a permis de développer des investissements en dégageant des marges d'autofinancement.

Je ne reviendrai pas ici sur tous les investissements qui ont été réalisés par la Ville de Nantes. Je crois qu'on peut malgré tout rappeler qu'environ 90 % des engagements qui avaient été pris en 2001 ont été réalisés en 2007.

Citons juste quelques politiques très ambitieuses : par exemple, la politique en matière d'éducation qui a porté à la fois sur les locaux, sur les bâtiments, puisqu'à peu près la moitié des écoles nantaises ont été rénovées, voire reconstruites en quasi-totalité, restructurées de façon très profonde...

Mais aussi une politique en matière d'accueil, une politique qualitative, en particulier toute celle tournant autour du Contrat Educatif Local, c'est-à-dire toute celle visant le périscolaire.

Il faut aussi rappeler qu'il y a eu extension du temps périscolaire. Et, bien que cela ait effectivement conduit à une augmentation des dépenses, cette augmentation a aussi été qualitative.

Je rappellerai aussi qu'en matière de sécurité publique, le centre-ville a été totalement maîtrisé, contrôlé, grâce à une politique très volontariste en matière de contrôle du stationnement. Celle-ci a permis à tous les Nantais et aussi à tous les habitants de l'agglomération de pouvoir accéder au centre-ville, que ce soit grâce aux transports en commun, ou éventuellement grâce à la voiture.

Il n'y a donc pas de politique exclusive de la Ville de Nantes en faveur d'un des modes de transports.

V - 20

Certes, il y a des chantiers qui sont encore à continuer et puis des chantiers qui sont à démarrer. Je n'en citerai qu'un seul, dans la mesure où il est important et il concerne malheureusement toutes les villes et pas seulement la ville de Nantes.

La ville de Nantes sera, comme toutes les autres villes et comme l'ensemble du territoire français, confrontée dans ses prochaines années au problème du vieillissement de la population. En effet, les personnes âgées seront à la fois de plus en plus nombreuses et de plus en plus âgées.

Et, cela nécessitera l'invention de nouveaux systèmes d'aide à la personne. Actuellement, il y a un gros déficit en ce qui concerne cette gestion du grand âge. D'une part, sur le plan des structures, mais aussi sur le plan du personnel qui doit être particulièrement bien formé pour ce type d'action.

Je voudrais souligner qu'à Nantes, il existe des associations de centres de soins qui sont aidées par la municipalité, mais qui subissent un manque criant d'effectifs. Ce qui ne leur permet pas de jouer pleinement leur rôle social, en particulier un rôle de soutien moral et de prévention vis-à-vis de cette population assez particulière.

Autrefois, cette fonction était dévolue aux congrégations religieuses. Les centres de soins se doivent de continuer d'exister dans notre société républicaine, laïque et sociale. Et, je compte sur ce chantier nouveau qui doit être commencé dans le prochain mandat.

Concernant toutes les réalisations effectuées, le MRC approuve sans réserve le budget pour 2008.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Meyer. Madame Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Ce débat d'orientations budgétaires de fin de mandature appelle des commentaires sur l'évolution du budget de la Ville depuis ce début de mandat.

Depuis plusieurs années, nous vous interpellons pour trouver le meilleur équilibre entre l'appel à l'impôt, le recours à l'emprunt, la gestion de la dette, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien de l'investissement à un niveau compatible avec l'exigence du développement de notre ville.

Les orientations que vous présentez pour 2008 ne vont pas dans ce sens.

Les dépenses de gestion ont augmenté plus vite que les recettes sur la période 2002-2006. Pour 2008, vous faites le pari de maintenir le niveau des dépenses de gestion au niveau des recettes de fonctionnement.

Cependant, vous prévoyez encore une augmentation de 2,2 % des recettes de gestion, soit un tiers de plus que l'inflation.

En conséquence, l'épargne brute devrait s'élever en 2008 à 38 millions d'euros, soit légèrement supérieure à son niveau de 2002, après avoir atteint 52 millions d'euros en 2005. Cette dégradation est liée à l'érosion de l'épargne de gestion qui, en 2008, sera inférieure à son niveau de 2002.

La création de la Communauté Urbaine de Nantes a été accompagnée de nombreux transferts de compétences. Les charges de centralité de Nantes sont désormais assumées en grande partie par les 24 communes de l'agglomération.

Les principaux grands investissements réalisés sur la Ville de Nantes sont financés par Nantes Métropole qui en supporte également les coûts de fonctionnement.

A partir de ce constat, il est facile de comprendre pourquoi l'endettement de la Ville ne pouvait que diminuer, aidé en cela durant plusieurs années, par des taux d'intérêt favorables.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 21

Durant le mandat qui s'achève, la gestion municipale a été contrainte par l'obligation de se désendetter, le poids de la dette étant devenu insoutenable dans les années 90, sous votre gouverne. Au cours de ce mandat, près de 90 millions d'euros ont été consacrés à ce désendettement.

Imaginez ce que ces dizaines de millions d'euros auraient permis de construire en six ans : 9 millions d'euros, soit un dixième de la somme consacrée à ce désendettement, c'est 1 000 logements sociaux, 500 mètres de tram ou 1,5 km de busway. C'est votre premier vice-président de la Communauté Urbaine qui nous l'a dit ce lundi. Quel gâchis !

Dans l'introduction de ce document, vous affirmez que si les concours de l'Etat ne doivent plus progresser qu'au rythme de l'inflation et sans changement profond de la fiscalité locale, le budget de Nantes serait dans une impasse que le contribuable local ne saurait combler.

Alors, Monsieur le Maire, quelle évolution préconisez-vous pour la fiscalité locale ?

Les recettes des impôts locaux passeront en un an de 149 à 154 millions d'euros. Les impôts locaux assureront à eux seuls 42 % des recettes de fonctionnement de la Ville. Vous n'annoncez pas une augmentation des impôts locaux, contexte électoral oblige, mais cette stabilité était prévisible, je l'avais d'ailleurs annoncée l'an passé.

Pour autant, la Ville ne se serre pas la ceinture puisque cette année les recettes fiscales augmenteront de 3,2 %, soit deux fois plus vite que l'inflation, grâce à la hausse des seules bases.

Fort de ce constat, le maintien des taux de fiscalité n'est pas un cadeau consenti aux contribuables Nantais comme vous souhaiteriez le faire croire.

A Nantes, entre 2002 et 2005, la facture payée par les propriétaires, au titre de l'impôt sur le foncier, a bondi de plus de 18 %. Monsieur le Maire, cette fiscalité est un frein à l'accession qui décourage les classes moyennes et populaires.

Avec les présidents socialistes de la Région et du Département, Monsieur le Maire, mettez fin à cette spirale. D'une main, vous dites vouloir aider les habitants à se porter acquéreurs de leur logement, mais de l'autre, vous les en découragez par une fiscalité locale dissuasive.

La composition des dépenses de gestion évolue. Celles liées aux transferts versés passent de 51 à 60 % alors que celles liées à l'activité diminuent légèrement. Pouvez-vous nous expliquer cette évolution ?

Le budget d'investissement est marqué, comme vous l'expliquez, par l'achèvement du Programme Pluriannuel d'Investissement. Il est néanmoins en net recul par rapport à son niveau de 2007, régression de plus de 12 %.

Les seules dépenses d'équipement chutent de 11 %. Votre priorité en matière d'investissement portera sur l'entretien du patrimoine communal. Le retard accumulé ces dernières années en la matière risque d'accroître la facture.

Notons que la rénovation de la seule tribune de Saupin, qui a échappé à la démolition, englobera une part substantielle de ces dépenses, coûtant plus cher que la construction d'une tribune neuve, et tout ça pour donner l'illusion d'avoir conservé le stade.

Les recettes d'équipement, elles, sont également en nette diminution, chutant de 28 % malgré l'effet d'aubaine de l'encaissement des cessions foncières extraordinaires, estimées à 9 millions d'euros.

Le Contrat de stabilité de l'Etat affiche l'objectif d'aboutir à un effort partagé de la maîtrise des dépenses publiques. En 2006, un quart du budget de l'Etat a été consacré au financement des collectivités.

V - 22

Depuis plusieurs années, du côté de la dépense locale, on a constaté une augmentation plus rapide que celle de la richesse nationale et que celle des dépenses de l'Etat. Sur les 20 dernières années, on a assisté à une forte augmentation des dépenses de fonctionnement tirée par la progression de la masse salariale et des effectifs au sein du couple commune-intercommunalité.

La montée en puissance des intercommunalités s'est faiblement traduite par un réajustement des budgets communaux.

C'est pourquoi il faut limiter impérativement la multiplicité des cofinancements qui, loin d'être un régulateur de la dépense, ralentit l'action publique, génère une inflation de la dépense publique et une confusion des responsabilités.

Les communes n'ont pas tiré toutes les conséquences de leur engagement au sein d'un EPCI. Il appartient donc maintenant aux communes de procéder aux nécessaires économies d'échelle. Seules ces évolutions permettront aux communes de s'inscrire dans le sens d'un développement durable de la gestion communale.

S'agissant d'ailleurs de la coopération intercommunale, l'Association des Maires de France, dans un communiqué daté d'hier, souscrit à la double nécessité de développer la mutualisation des services communaux et intercommunaux et de poursuivre la rationalisation.

Face à cette situation, des solutions existent au niveau local que nous avons déjà évoquées à maintes reprises pour la Ville de Nantes, et sur lesquelles nous reviendrons lors du vote du budget, notamment l'évaluation régulière et systématique des politiques publiques.

Monsieur le Maire, il n'est plus possible d'augmenter au-delà de l'inflation les dépenses de fonctionnement de la Ville, en recherchant auprès du contribuable, des banques ou de l'Etat, des ressources de financement complémentaires.

Aujourd'hui, il faut être conscient qu'une rationalisation des dépenses est indispensable, que la fiscalité locale n'est pas un puits sans fond et que le recours à l'emprunt doit être utilisé avec parcimonie, notamment avec la remontée des taux d'intérêt.

Ce ne sont pas les ressources qu'il faut augmenter, mais bien la dépense qu'il faut rationaliser.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, notre Ville a encore des efforts à faire si elle veut s'inscrire résolument dans cette logique collective de baisse de la dépense publique, la seule qui vaille en matière de développement durable. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Vrain.

M. VRAIN, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

A entendre certains propos, et après les prestations d'Albert Mahé qui a fait, quand même, acte de pédagogie, je constate qu'il faudrait encore bien d'autres moments pédagogiques.

Parce que si nous prenons les bases d'un budget, ses objectifs, ses ambitions, nous savons qu'au-delà des aspects comptables –et nous y reviendrons- l'objet même est bien de dégager les moyens pour notre politique, pour le fonctionnement des services publics locaux et pour réaliser les investissements que nous avons retenus ensemble. Et, c'est le « carburant » du Programme Pluriannuel d'Investissement.

Avec plus de 74 millions d'euros d'investissement, Madame Barré, il faut se reculer par rapport à l'affiche, vous êtes beaucoup trop près. Nous achevons effectivement le programme pluriannuel qui, de 2002 à 2008, totalisera grosso modo 450 millions d'euros. Nous voyons tous que Nantes a changé, s'est même « transfigurée » pour utiliser un terme que la toute récente onction pontificale envers notre Président aurait pu rendre d'actualité.

V - 23

Nous le voyons d'abord pour l'espace public, les transports, les logements, notamment avec les opérations d'amélioration de l'habitat sur Chantenay ou Bouffay-Decré, mais aussi avec la mixité sociale concrète et ses espaces réservés pour les logements sociaux ou abordables, partout dans la ville et également dans le centre contenu dans notre PLU - je dis cela à l'attention de Madame Defrance...

Nous avons voté, lundi dernier, en conseil communautaire, un nombre impressionnant d'aides pour ces logements sociaux diffus. Ce sont là, il est vrai, trois compétences de la Communauté Urbaine et elles sont en cohérence avec nos politiques.

Ce changement, nous l'exprimons avec l'ambitieux programme d'entretien et d'amélioration du patrimoine auquel sont consacrés 16 millions d'euros.

Nous le constatons pour l'éducation, premier bénéficiaire avec près de 13 millions d'euros pour les écoles Garennes, Bottière et Dervallières notamment. Nous le programmons pour les projets culturels auxquels nous consacrons 12 millions d'euros : l'atelier Voisin, le CNR et la Fabrique. Et nous l'établissons avec les 10 millions d'euros pour les équipements sportifs, avec les 5 millions d'euros pour le développement de la vie associative et autant pour les espaces verts, notamment, avec la création de 34 jardins familiaux.

Vous voyez, cette politique est riche et pourtant, année après année, nous constatons ce désengagement lancinant de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales. Albert Mahé l'a dit en long, en large et en travers : le budget de l'Etat est injuste. Et, cette orientation budgétaire de Nantes pour 2008, la dette maîtrisée, sa capacité d'autofinancement maintenue, nous ne les devons qu'à nous-mêmes.

Les 14 millions d'euros « sucrés » en 6 ans par diverses mesures représentent davantage que le budget des investissements pour l'éducation. Cet argent qui manque, il a été donné aux riches avec le paquet fiscal de 15 milliards d'euros.

Cet Etat gratte partout, c'est pire que Grip'sou, c'est Rapetout..... rape les services publics, rape la protection sociale, retraite et sécu, rape la structure judiciaire, rape l'éducation, rape les aides sociales.... Je m'arrête là mais la liste n'est pas close.

Alors qu'il devrait être protecteur, il détruit en cohérence avec les préceptes économiques libéraux de tout privatiser. Il n'y en a que pour les sous.

Nous le redisons à chaque fois, nous proposons que les impôts, tant nécessaires à la vie sociale, soient assis sur tous les revenus. Car il nous faut une nouvelle répartition des richesses, y compris entre nous, communes de l'agglomération notamment, en revoyant les critères de la dotation de solidarité communautaire.

Le groupe Alternatifs-UDB soutient l'orientation budgétaire qui nous a été présentée. Et, pour terminer, nous réitérons l'idée d'une démarche de démocratie active pour ces réalités budgétaires et la proposition de présentation et débat décentralisé dans les quartiers, sur ces orientations. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Je vais laisser Monsieur Mahé conclure, je voudrais juste attirer votre attention à nouveau sur ce qu'il a dit, parce qu'on ne peut pas ne pas – alors je le dis à l'Opposition-... Monsieur Mesnard, vous n'avez pas encore parlé ?

Excusez-moi, je croyais que vous l'aviez fait, excusez-moi.

M. MESNARD, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons des problèmes existentiels, mais on les assume parfaitement. Nous prenons acte de ce débat d'orientations budgétaires et nous remercions Monsieur Mahé pour sa présentation tout à fait claire. Mais nous ne partageons pas, néanmoins, tous les termes de sa conclusion.

V - 24

Dans le Parti auquel j'appartiens – et je pense que certains savent que c'est le Mouvement Démocrate - nous n'aimons pas les analyses trop simplistes sur le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales. Et en particulier, le débat sur les impôts, car, pour nous, les impôts ne sont pas forcément mauvais.

Tout n'est pas de la faute de l'Etat. Oui, il y a urgence d'une réforme de la fiscalité locale, mais tout le monde en est convaincu et depuis 50 ans, Monsieur le Maire, au moins. Au moins, car quand on enseigne les finances locales, on sait que le débat a commencé bien avant.

Or, nos gouvernements précédents n'ont pas mieux réussi que l'actuel, en la matière, et il serait temps que sur ce sujet-là, on ait, là aussi, un Grenelle des finances locales - il y aurait matière.

Oui, les collectivités locales - c'est évident - oeuvrent dans le cadre de la politique de l'Etat ; cela va de soi, elles ne sont pas indépendantes. Mais elles ont une certaine autonomie, autonomie des choix, et donc une certaine responsabilité dans le cadre de leurs compétences.

Leur responsabilité, c'est le choix des priorités dans les politiques publiques et entre les politiques publiques. Ces politiques, bien évidemment, dans le cadre de ce rapport d'orientations budgétaires, ont été très rapidement évoquées de façon intéressante. Et, je pense que les élèves qui ont assisté à ce débat, sont au moins partis avec un résumé de ces politiques publiques, ils auront au moins gagné ça. Pour le reste, je crains qu'ils ne se soient profondément ennuyés, mais je ferme cette parenthèse. Mais c'est bien qu'au moins ils partent avec du papier.

Ces politiques de la municipalité sont résumées, certes. Mais, c'est inévitable - je sais bien - c'est un débat d'orientations. Elles sont résumées dans des termes très approximatifs, très synthétiques. Il est question de valoriser, d'évaluer, de poursuivre, de mettre en œuvre, d'accompagner, d'améliorer, de favoriser, de prolonger, de soutenir les actions de telle ou telle institution, de telle ou telle association, etc... C'est bien, bien sûr, c'est bon pour la promotion de la politique de la municipalité quelle qu'elle soit, et c'est bon pour la « sensibilisation » - comme on dit - des électeurs.

Nous vous remercions donc de nous avoir ainsi « sensibilisés ». Merci, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je suis d'accord avec vous sur un point... Essayons d'être objectifs dans l'analyse... Il y a un point sur lequel on pourrait quand même être d'accord : c'est qu'il ne s'agit pas de renvoyer toujours à l'Etat toutes les responsabilités à chaque fois qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Et, c'est parfois une facilité : un jour, c'est l'Etat, un jour, c'est la Communauté Urbaine, un jour, c'est l'Europe et le monde.

Nous avons donc, aussi, des responsabilités à assumer. En tout cas, c'est ma conception. Mais il faut bien partir des faits réels, des chiffres, et vous, vous êtes un spécialiste de ces questions en tant qu'enseignant... Je pense qu'en effet, on ne peut pas nier ce que l'Etat restitue aux collectivités locales de la fiscalité générale, que ce soit la fiscalité directe ou indirecte. On est dans un Etat qui reconnaît qu'il existe des pouvoirs locaux.

Par conséquent, il est juste qu'une partie de cette recette perçue par l'Etat soit redonnée aux collectivités locales, communes, intercommunalités, départements et régions pour la mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la charge. Donc, cela c'est le cadre général.

On n'est pas dans un geste de bonne volonté de la part de l'Etat qui, généreusement, comme cela, octroierait chaque année des dotations ou des subventions. Donc, c'est bien une question de fond, de principe.

Il y a d'ailleurs des Etats où les régions (dans les états fédéraux) lèvent elles-mêmes l'impôt direct et ensuite le renvoient à l'Etat fédéral ou en gardent une partie pour les actions des collectivités locales.

V - 25

Or, nous ne sommes pas dans cette situation. Nous avons des dotations de l'Etat et nous avons en plus la fiscalité locale. Et, force est de constater que dans le rapport d'Albert Mahé - et ce n'est pas une interprétation de sa part - on voit que le pacte de solidarité et de croissance entre l'Etat et les collectivités locales a été rompu à partir de 2002. Puisque dans le tableau de la page 16 du rapport, on voit bien qu'il y a une chute très nette, alors que régulièrement la part que l'Etat nous reversait de la fiscalité nationale progressait ou était stabilisée.

Elle a progressé très nettement en tout cas de 1999 à 2002 et après elle chute légèrement en 2003, plus en 2004, beaucoup plus en 2005, 2006, 2007. Et, en 2008, c'est catastrophique.

La situation n'est pas spécifique à Nantes, elle est vraie dans beaucoup de grandes villes, toutes les grandes villes ou moyennes, et elle est vraie aussi dans les intercommunalités. Camille Durand, le rapporteur du budget de la Communauté Urbaine, l'a dit lundi dernier : c'est la même chose.

C'est un fait objectif et qu'on a beau tourner dans tous les sens, comme Madame Barré l'a fait tout à l'heure... Et, je suis désolé de dire que c'est un fait qu'on pourrait quand même reconnaître, en toute bonne foi. Donc, c'est aggravé dans le budget 2008.

Alors, au-delà de cela, il y a aussi d'autres faits objectifs que je voudrais souligner et qui rendent notre tâche quand même assez difficile. Ce sont les prévisions de la Loi de Finances, puisqu'elle vient d'être votée et qu'elle va s'appliquer à nous. Et là encore, Monsieur Mahé vient de rappeler qu'il y avait eu, en dernière minute, des amendements passés en commissions mixtes paritaires, ayant ensuite été votés et qui nous pénalisent encore concernant la dotation de solidarité urbaine.

Ce qui me préoccupe, c'est le fait que les hypothèses de croissance et d'inflation qui ont été prises dans cette Loi de Finances 2008, sont d'avance erronées. Prenons le chiffre prévisionnel de l'inflation : 1,6. Tous les prévisionnistes, tous les économistes vous le disent : au vu de ce qui se passe pour 2007, on sera en tout état de cause au-dessus de 2. Là, on va finir à 2,4. Ce n'est pas rien quand même !

Et, si je prends ce qu'on appelle le « panier du Maire » - puisqu'il y a le « panier de la ménagère » comme on dit, il y a aussi le « panier du Maire » - c'est-à-dire les dépenses courantes que l'on ne décide pas. Quand vous avez des bâtiments publics, que vous avez du personnel, que vous avez des chauffages, de l'éclairage... Il y a des dépenses qui vont augmenter bien plus encore que 2,4. On est dans une situation qui est contrainte.

Et, en plus de cela, si on part sur une hypothèse d'inflation qui est de 1,6 - il faut dire que les dotations de l'Etat ont été calculées sur cette base aussi, alors qu'on aura une inflation qui sera au plus de 2, voire de 3 ou 4 -, on voit bien qu'on a un problème de pouvoir d'achat.

Ce pouvoir d'achat, il concerne les collectivités locales, mais il concerne aussi les Français. Je prends un autre exemple : les pensions des retraités ont été revalorisées de 1,1 pour une inflation officielle elle-même de 1,6 ! ... Et, l'on sait qu'elle ne sera même pas la réalité demain.

Je vais terminer, parce que je pourrais parler longuement de l'absence des subventions à la suite du « Grenelle de l'environnement ». Moi j'ai trouvé ça très bien le « Grenelle de l'environnement ». J'ai trouvé que c'était une bonne initiative. Pourtant, Monsieur Mesnard, reconnaissez que si on multiplie les « Grenelle » qui ne débouchent sur rien, ce n'est pas forcément éclairant pour le citoyen ! Mais les débats et les diagnostics le sont, eux.

Et le « Grenelle de l'environnement », de ce point de vue, faisant participer les ONG, beaucoup de partenaires, c'est très bien. On y a participé et les élus ici aussi.... C'est bien. Mais ensuite, on annonce des choses comme : « on va faire 1 500 kilomètres de tramway ». Y a-t-il un seul euro d'inscrit dans le budget 2008 à ce sujet ? Non.

Alors, on fait des annonces et ensuite comment fait-on ? Et, je rappelle que concernant les transports publics, ce n'est pas directement la Commune, c'est la Communauté Urbaine qui a la

V - 26

compétence. C'est par rapport à ce que nous avions escompté, 43 millions d'euros en moins ! Alors, on a créé le busway.

Certains disent « vous n'avez pas fait de tramway ». On n'a pas dit que l'on ne ferait rien ! Parce qu'on aurait pu répondre : « on ne fait rien parce qu'on n'a pas la subvention », on a créé le busway. Ça marche quand même.

Voilà, je prends quelques exemples comme cela, mais après, pour la vie des gens... Parce que nous, nous ne sommes pas compétents sur tout, il y a beaucoup de compétences qui relèvent de l'Etat ou d'autres collectivités. Mais, je le dis en tant que Maire, les gens que je vois – et j'en vois beaucoup - ils s'adressent au Maire parfois comme médiateur ou parfois en désespoir de cause en disant : « est-ce que vous ne pouvez pas m'aider ? Parce que voilà les difficultés auxquelles je suis confronté... ».

Les franchises médicales vont se mettre en place au 1^{er} janvier. Les franchises médicales qui ont été décidées par la majorité UMP, vont se mettre en œuvre au 1^{er} janvier. Et, des gens vont se trouver dans la difficulté pour se soigner et s'ils n'ont pas de mutuelle, ils viendront directement vers le CCAS - s'ils l'osent, parce qu'humainement c'est quand même difficile - et puis s'ils ont une mutuelle, ces mutuelles vont augmenter leurs tarifs.

Ce sont des réalités auxquelles les Nantais, comme d'autres Français, vont être confrontés demain. Je ne vous parle pas du reste... Parce que ce qui se prépare avec des hypothèses comme cela...

Parce que, naturellement, on pose la question au gouvernement mais il ne répond pas. Le Ministre du budget est quelqu'un d'honnête et quand on lui demande : « mais selon la loi, la dette sociale doit être financée par le CRDS, alors, de combien allez-vous augmenter le CRDS en 2008 ? » ou : « Gaz de France vous a demandé une augmentation de 10 %, de combien allez-vous augmenter le prix du gaz ? ».

La réponse est la suivante : « on vous répondra, dans un certain temps... le moment venu ». Il répondra - mais à mon avis, c'est plutôt une mauvaise nouvelle qui nous attend - et ce sera plutôt après les élections municipales. Donc, j'espère que tout cela fera aussi partie du débat, on n'oubliera pas, comptez sur nous pour le rappeler.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. MAHE, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les collègues qui ont soutenu le budget que l'on s'apprête à présenter début février. Je voudrais simplement revenir sur les déclarations de notre opposition et j'avoue que l'on trouve tout et son contraire.

Sur le désendettement, en 1995, nous étions obligés de nous désendetter. Non, nous n'étions pas obligés. Disons que le niveau de dette de la Ville était relativement important. Il est vrai qu'aujourd'hui, il est plutôt faible, dans la bonne moyenne des collectivités territoriales, et que l'on pourrait stopper le désendettement. Mais, je voudrais dire une chose : c'est que je n'arrive pas à comprendre le lien lorsque vous nous dites que... Ce que j'ai cru comprendre c'est qu'il fallait s'endetter, qu'il fallait de nouveau s'endetter, donc dépenser plus.

En effet, vous semblez oublier que lorsque l'on investit, lorsque l'on construit quelque chose, tenez, si l'on construit 1 kilomètre de tramway, je peux vous assurer que, demain, il y aura des coûts de fonctionnement. Car l'on ne construit pas quelque chose et puis cela se termine là. Demain, il faudra le faire fonctionner, il faudra du personnel, il faudra de l'éclairage, du chauffage, etc... Et tout cela, ça coûte beaucoup d'argent.

Donc, investir c'est bien, mais il faut aussi penser aux dépenses de fonctionnement, ensuite.

V - 27

Alors, je n'ai pas du tout compris l'intérêt de dire « il n'aurait pas fallu se désendetter, on aurait fait 500 mètres de tramway de plus ». Bon, peut-être, je ne sais pas, on aurait peut-être pu faire cela. Ce n'est pas tout à fait la même politique, mais cela n'a pas d'importance.

En 1995, on nous disait qu'il fallait absolument nous désendetter - il fallait même y aller « brutalement », la politique que l'on mettait en œuvre était une politique beaucoup trop « minimaliste ». Et, cette politique, on l'a menée sur une longue période, on voit bien aujourd'hui qu'elle porte ses effets, qu'elle porte tous ses fruits, sans avoir nuit à la capacité d'investissement de la Ville. Or, maintenant, on nous dit que l'on n'aurait pas dû la faire. Les temps changent peut-être.

Je reviens sur le taux d'augmentation des impôts entre 2001 et 2008. Moi, je prends en compte, bien évidemment, les chiffres officiels, je ne sais pas comment Mme Barré a fait ses calculs. On vient de les faire - on peut les faire ensemble, si vous voulez - : entre 2001 et 2008, les impôts fonciers –il s'agit bien des impôts fonciers : l'effet taux plus l'effet Loi de Finances- ont augmenté de 15,6 %. C'est un peu moins que les 18 annoncés.

L'inflation, entre 2001 et 2008, a augmenté, elle, de 15 %. Donc, c'est vrai qu'il y a une petite augmentation par l'inflation de 0,6. Pourquoi cette inflation est-elle supérieure à l'inflation sur les impôts fonciers ? Tout simplement parce qu'au moment où nous sommes passés à la TPU, nous avons diminué la taxe d'habitation bien au-delà de l'inflation. On l'avait diminuée, en gros, de 3 %.

Et, petit à petit, on l'a rattrapé pendant le mandat. C'est vrai qu'en rattrapant, grossièrement, l'inflation avec la taxe d'habitation, cela a entraîné un léger plus - mais vraiment extrêmement léger - sur le foncier.

Ensuite, vous avez parlé de... Je suis prêt à prendre un pari avec vous : je voudrais connaître la collectivité territoriale, qui - quelle qu'elle soit, Ville, EPCI, Département ou Région - va voter une augmentation de ses dépenses cette année de 1,6 % ! Si vous en trouvez une seule, Madame Barré, je pense qu'on peut vous faire Ministre des Finances de France.

Vous verrez, vous n'en trouverez aucune. Et même, je peux vous dire que si vous trouvez une seule collectivité qui vote 2,2 % - eh bien - vous viendrez me voir, vous ou l'un de vos amis. Car je peux vous assurer que pour arriver à 2,2 %, il a fallu beaucoup, beaucoup, beaucoup de travail dans cette maison pour y arriver. Et, l'ensemble des collègues, qui sont là, ne sont pas toujours sortis des réunions d'arbitrage le sourire aux lèvres... Si, parce que l'on m'aime bien. Mais, ceci étant, ce travail est un travail extrêmement difficile.

Je ne donne pas raison à Madame Defrance lorsqu'elle a demandé tout à l'heure « de combien allez-vous revaloriser les fonctionnaires ? De combien allez-vous revoir la NBI, etc...? ». Je dirais qu'il n'y a pas de mystère dans ce budget : l'ensemble de la masse salariale augmentera de 2,7 %, c'est une masse contrainte. Je peux vous assurer que ce n'est pas de la largesse. Et, je crois que ces 2,2 % ne représentent pas une augmentation supérieure à l'inflation, mais une augmentation inférieure à l'inflation réelle.

L'inflation, qui est annoncée aujourd'hui, est de 2,4 % au minimum pour les ménages, et pour les collectivités territoriales, d'après l'étude de l'Association des Maires de France, elle subit une augmentation d'au moins 4,4 %. C'est cela l'inflation réelle pour les collectivités territoriales. Et en ce qui nous concerne – oui - nous avons largement participé à l'augmentation du pouvoir d'achat.

Vous dites que, pour vous, la politique de baisse des dépenses publiques est la seule qui vaille. Je ne partage pas du tout cet avis, en ce qui me concerne, parce qu'une vraie politique de dépenses publiques, c'est une politique de solidarité, qui permet effectivement de répartir la richesse nationale d'une autre façon, et que s'il n'y a plus de dépenses publiques, cela veut dire que c'est chacun pour soi : les riches pour les riches et les pauvres n'ont plus qu'à créer un syndicat des pauvres.

V - 28

Deux petits points encore : il faut absolument limiter les cofinancements entre collectivités locales. Je pense que c'est une « tarte à la crème » que l'on utilise à chaque fois que l'on veut faire quelque chose. Je ne suis pas - par principe - pour les cofinancements.

Mais d'un autre côté - soyez-en sûrs - seuls les projets importants, qui sont portés par tous, par toutes les collectivités, ont une chance d'aboutir et d'aboutir rapidement. Si ces projets ne sont pas portés par toutes les collectivités, eh bien ces projets n'avancent pas.

Quelle est la meilleure façon de réaliser des projets en commun, c'est, quand même, que tout le monde mette la main à la poche ! Je vous assure que c'est la meilleure façon, qu'il n'y en a pas d'autre. Alors, c'est peut-être dommage, mais le jour où l'on devra faire – je ne vais prendre qu'un tout petit exemple, parce que je l'entends - un nouveau pont entre Cheviré et le Pont de Saint-Nazaire, si le Département devait le financer seul, je pense que l'on n'en verrait jamais le bout. Certains peuvent penser qu'il n'y en a pas besoin, le problème n'est pas là, même si certains le pensent.

Deuxièmement, l'autre point : on va consacrer plus de 6 millions d'euros pour le stade Marcel Saupin et vous nous dites qu'on va donner l'illusion d'avoir conservé un stade. Non seulement ce n'est pas une illusion : on a conservé le stade, mais on a conservé un stade totalement opérationnel avec une tribune qui va recevoir plus de 4 000 personnes, 3 000 personnes, 52 matches minimum par an. C'est un vrai stade ! Ce sera le deuxième stade de Nantes après le stade de la Beaujoire. C'est un vrai stade.

Je peux vous assurer que j'ai vu, en ce qui me concerne, des matches dans des stades en Hollande qui sont entourés d'immeubles d'habitation tout autour - complètement en îlot central. Je ne vois pas en quoi... Non, je pense que vous, vous aviez en projet de tout raser, oui. Mais, non, nous nous l'avons gardé et je pense que ce qui en résultera sera un superbe stade et un superbe endroit pour Nantes.

Monsieur Mesnard, tout n'est pas de la faute de l'Etat, je n'ai pas dit cela. J'ai simplement dit qu'à partir du moment où le tiers de nos ressources proviennent de l'Etat, comment voulez-vous que nous arrivions, concrètement, à faire des budgets quand le tiers de vos ressources diminue année après année ? C'est cela le problème. C'est-à-dire qu'il faut connaître les règles du jeu.

Alors, vous allez me dire que l'on peut essayer de trouver des ressources ailleurs, sauf que, là aussi, c'est l'Etat qui fixe les règles du jeu concernant les ressources à « trouver ailleurs ». Donc, je suis totalement d'accord avec vous, il faut une réforme d'urgence des finances locales, trouver d'autres bases, indexer peut-être au lieu de 0 % en volume, indexer les dotations de l'Etat sur l'inflation, sur l'inflation réelle qui pourra être constatée par un pouvoir indépendant etc...

Mais, aujourd'hui, les dotations de l'Etat sont la variable d'ajustement des dépenses de l'Etat. Et, celui-ci doit surtout faire en sorte de pouvoir continuer à emprunter pour payer son fonctionnement, mais aussi, faire en sorte de respecter ou d'essayer de rentrer plus ou moins dans les critères européens en faisant faire le travail par les collectivités territoriales.

Vous regrettez que les politiques publiques, dans le DOB, soient simplement évoquées. Je pense que c'est le rôle du DOB, et que, par rapport à beaucoup - parce que je collectionne un peu les DOB de différentes villes, que je tiens à votre disposition si vous voulez les regarder - de villes, de départements ou de régions, je peux vous assurer que l'on parle rarement de politiques publiques au niveau des DOB qui sont présentés, que ce soit dans les communes... Un peu au département, un peu à la région, encore que - pour avoir vu le débat à la Région il n'y a pas longtemps, on ne savait même pas quelles étaient les dépenses qui allaient être faites avec la masse d'emprunts qui était présentée.

Donc, à mon avis, c'est le rôle du DOB, et puis, le budget n'est pas totalement fini. Je reste persuadé que nous avons réussi à réaliser la quadrature du cercle dans cette présentation de budget. Mais, ceci, grâce à des gains de productivité et grâce au travail qui est fait par

V - 29

l'ensemble de la direction, de la « maison », même s'il y a des limites : on ne peut pas augmenter la productivité en permanence. Un jour ou l'autre, se posera la question - si on ne veut pas augmenter considérablement les impôts - de la diminution des services offerts aux Nantais.

On n'en est pas encore là, mais on n'en est pas forcément loin.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Mahé.

Nous en avons terminé avec le débat d'orientations budgétaires, nous n'avons pas de vote à effectuer, simplement à prendre acte que le débat a bien eu lieu. Voilà, ce sera cela la délibération du Conseil.

Oui, Madame Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Juste pour vous donner une petite précision sur le foncier. C'est tout simplement l'Union patronale de la propriété immobilière qui a relevé que, sur Nantes, la facture avait augmenté de 18,42 % pour être précise.

Bien entendu, cette augmentation concerne l'ensemble des collectivités, c'est pour cela, d'ailleurs, que je vous interpellais, pour vous demander d'intervenir auprès de vos collègues présidents des autres collectivités.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je pense que Monsieur Mahé a répondu précisément et il n'y a pas besoin d'y revenir. Nous sommes responsables du Conseil Municipal de Nantes, et c'est déjà pas mal.

Et, quant à la Communauté Urbaine, elle n'est pas concernée par l'impôt foncier, je vous le rappelle. Voilà. Il vaut mieux avoir les vrais chiffres que les faux chiffres. Sinon, on n'éclaire pas les citoyens, et puis savoir qui décide quoi.

Voilà, nous en avons terminé avec ce point. Je vais donner la parole à Monsieur Pousseur maintenant pour ses dossiers.

M. POUSSEUR, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 4, intitulé :

Centre – Périmètre de Restauration Immobilière – Bilan de la concertation – Approbation.

M. POUSSEUR, Adjoint – Il s'agit d'approuver ce bilan puisque le lancement du PRI - vous vous rappelez - demande cette concertation préalable avant une enquête publique qui sera diligentée par le Préfet. (suite de l'exposé)

Il y a une bonne attente de cette opération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. POUSSEUR, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 5, intitulé :

Centre – OPAH Décrétée Bouffay – Participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignation Convention – Approbation.

M. POUSSEUR, Adjoint – La Caisse des Dépôts s'est affirmée, aux côtés de l'ANAH, partenaire de notre opération et s'est engagée à financer, notamment, l'équipe d'animation

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 30

dont le coût total supporté par la Ville est de 786 489,60 €. Et donc, la participation sera de 118 000 € avec 23 600 € renouvelables 4 fois.

On le rappelle : la Ville de Nantes participera pour 50 000, Nantes Métropole pour 50 000, Conseil Général 32 000, Caisse des Dépôts 23 000.

Je voudrais ajouter que la Caisse des Dépôts s'est proposée de financer, dans le cadre de cette opération, dans deux directions différentes qui nous paraissent tout à fait intéressantes. D'une part, elle se propose de faire des opérations d'acquisition-amélioration dans lesquelles elle conventionnerait, pour l'opération, un certain nombre de logements qui pourraient servir de « logements-tiroir », parce que lorsque l'on fait une restauration de certains immeubles importants et dégradés, il faut pouvoir reloger les personnes pendant les travaux.

Par ailleurs, elle se propose aussi de préfinancer les subventions publiques – et cela, c'est quand même très important - parce que pour les personnes aux ressources faibles, dans le cadre de cette OPAH, on a décidé une forte participation pour les opérations.

Ces aides, elles ne seront effectivement versées qu'après travaux et sur facture. Par conséquent, le versement par la Caisse des Dépôts, à un taux inférieur à 1 % de ce prêt, permettrait, dans beaucoup de cas, de faciliter grandement l'acceptation du lancement des opérations.

Donc, je voulais vous informer de ces deux avancées que nous espérons finaliser au trimestre prochain.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Defrance.

Mme DEFRANCE, Conseillère municipale – Je voterai contre ce dossier, parce que je considère que là, on donne des subventions publiques à des propriétaires privés, des bailleurs, d'ailleurs, qui font commerce de ces locations d'appartements. Je ne parle pas ici des aides accordées à des propriétaires - retraités, d'ailleurs, pour la plupart - ou à ceux qui ont des revenus modestes. Je parle effectivement des bailleurs qui n'ont, en fait, pas besoin de cet argent.

Ils doivent rénover à leurs frais ces appartements. S'ils ne le font pas, eh bien ce n'est pas à la collectivité à payer pour eux.

D'ailleurs, c'est bien expliqué : il y a plus de bailleurs. Lorsque je regarde un des tableaux, c'est dans le chapitre 2^{ème} partie « objectifs de l'OPAH ». Il y a un tableau en fin du chapitre qui l'indique très clairement : il y a des immeubles, objectif détaillé de traitement, volet OPAH « copropriétés dégradées », il y a 460 logements locatifs dont 160 à loyer maîtrisé. Il y a beaucoup plus de logements locatifs, il y a beaucoup plus de bailleurs, finalement, que d'occupants. Voilà.

Je suis contre ces subventions-là et je le dis clairement.

Je ne voterai pas contre le dossier - je reviens sur ce que j'ai dit. Je m'abstiens parce que dans le dossier il y a, à la fois, les subventions pour aider ceux qui ont des revenus modestes et qui occupent leur appartement, et puis, il y a des subventions pour des bailleurs qui, eux, font commerce de ces locations d'appartements, et c'est à eux d'entretenir ces logements.

S'ils ne le font pas, tant pis, on n'a pas à payer pour ça ! Et, s'ils refusent et s'ils maintiennent leur logement indigne dans des conditions d'insalubrité, eh bien qu'on réquisitionne ces appartements tout simplement.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Et on paiera après pour les remettre en état beaucoup plus cher encore que si c'était eux. Je vous remercie de la suggestion.

V - 31

Mme DEFRANCE, Conseillère municipale – Oui, mais au moins ils seront propriété de la collectivité, on en fera des HLM, par exemple.

M. LE DEPUTE-MAIRE – ... Payés beaucoup plus par le contribuable, alors que là, une petite aide permet à un propriétaire privé, justement, de développer un investissement que le contribuable n'a pas à payer. Mais, Monsieur Pousseur a une précision à donner.

M. POUSSEUR, Adjoint – ... Et de maintenir des logements conventionnés sur des secteurs où des promoteurs seraient prêts à s'emparer de logements défectueux, d'immeubles dégradés, pour en faire des opérations extrêmement rentables. Chacun ses choix.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Les opérations, Madame Defrance... parce qu'il ne faut pas dire des choses qui sont fausses, comme vous le faites ! Il s'agit d'une intervention dans un cadre public, avec des règles.

Parce que si on ne le fait pas, cet habitat insalubre, indigne, les propriétaires que vous dénoncez finissent par le vendre à des promoteurs qui feront du logement de luxe. Alors que nous, nous voulons garder un parc social de fait, dans toutes les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, que ce soit dans le quartier du Bouffay, que ce soit à Chantenay, que ce soit dans le quartier de l'Île de Nantes, place de la République, dans tous ces quartiers-là, il y a des opérations d'amélioration de l'habitat, encadrées.

Quand il y a financement public, il y a engagement sur un niveau de loyers, ce sont ceux qu'on appelle les « loyers conventionnés ». Et vous devriez voter ce type de proposition des deux mains parce qu'en plus, celle que vous avez faite, elle ne marche pas !

Je ne suis pas contre la réquisition, mais dans des logements qui sont habitables. Et, si ce sont des logements insalubres, indignes, qu'il faut remettre totalement à neuf, alors il y a, franchement, là, une opportunité qui est très bonne, et je pense qu'elle est vraiment cohérente avec la politique et les valeurs que nous défendons !

Le Conseil approuve (abstention de Lutte Ouvrière).

Le Conseil approuve (avis contraire de Lutte Ouvrière) le dossier n° 6.

M. POUSSEUR, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain et de l'habitat – Approbation.

M. POUSSEUR, Adjoint - Je crois que c'était le dossier sur lequel était intervenue ma collègue, surtout. C'est là que l'on parle de l'OPAH et des aides financières engagées pour l'OPAH, celle de Chantenay qui se poursuit, dont vous connaissez les objectifs de maintien de la mixité sociale, d'entretien des copropriétés privées par des travaux sur les parties communes, de maintien sur place des propriétaires occupants modestes et des propriétaires occupants à faibles ressources, en favorisant l'adaptation des logements, y compris bien sûr sur le plan thermique.

Vous avez là une liste nouvelle d'aides de 3 241 €.

Je voudrais ajouter, juste un petit point sur l'opération Bouffay-Decré, dont bien sûr, les engagements financiers ne sont pas encore déterminés, mais cela avance. Une dizaine

V - 32

d'immeubles, dont 7 immeubles prioritaires très dégradés, ont des contacts très avancés pour la rénovation.

Je voudrais parler du cas, rue de l'Emery - vous savez - le fameux hôtel De Bruc du 16^{ème}, dont la Ville a assuré pour 73 000 € le coût de la restauration patrimoniale, dans le cadre de Nantes Renaissance, et qui va maintenant être saisi - si je puis dire - par l'OPAH pour travailler sur les appartements et les logements intérieurs pour les restaurer.

Sur le plan du conventionnement, on a deux opérations sur le secteur qui prévoient, 2 rue du Château et 9 rue de la Bléterie, des AFUL – c'est un système d'investissement qui bénéficie, par la loi Malraux, d'une part de dégrèvement fiscal. Cela va permettre de créer 25 logements conventionnés. Et cela, c'est 40 % des objectifs que notre OPAH s'était donnée, puisqu'elle s'était donnée l'objectif de créer 60 logements conventionnés.

L'opération programmée est sur de bons rails et l'on peut penser qu'elle atteindra probablement ses objectifs.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Pousseur. Madame Seyse.

Mme SEYSE, Adjointe spéciale – Je ne reviens pas sur les objectifs clairement définis et suivis de cette OPAH sociale du Bas Chantenay, dont vient de parler Monsieur Pousseur. C'est un dossier difficile mais qui donne des résultats. C'est un bon dossier.

Pour autant, l'OPAH ne règle pas tout et il existe toujours, notamment sur ce secteur – d'ailleurs Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure - un nombre important de logements indignes, indignes de la condition humaine.

Nous avons pu lire dans la presse, récemment, un article dénonçant la situation d'une famille logée dans le périmètre de cette OPAH. Après avoir envoyé le service de l'hygiène, demandé la mise en demeure du propriétaire de réaliser des travaux, ainsi qu'une déclaration d'insalubrité avec saisine de la Préfecture - tout cela en vain - je peux vous dire que l'article est encore en-deçà de la réalité vécue par cette famille !

Son cas n'est malheureusement pas isolé, et, d'ailleurs, le même propriétaire possède entre 20 et 30 logements qui sont de cette nature-là.

Pour ma part, Madame Defrance, je serais ravie que ce propriétaire, malgré tout, accepte d'entrer dans l'OPAH. Ce serait 20 ou 30 familles qui auraient des conditions de vie décentes si le logement était remis en état.

Au travers des OPAH, au travers des opérations ANRU, notamment, notre municipalité fait beaucoup en faveur du logement. Pour autant, ce que je voudrais dire aujourd'hui, c'est qu'avec force, nous devons être très attentifs à ce que l'Etat fasse respecter ces textes, fasse respecter les procédures. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, tout cela pour protéger les habitants de certains logements indignes.

Alors, oui, ce dossier est un excellent dossier. Et, pour ma part, je ne demanderai qu'une chose : que tous les propriétaires qui ont des logements mis à disposition des locataires dans des conditions indignes, puissent s'inscrire pour que les habitants soient logés dans de meilleures conditions.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Rimbert.

M. RIMBERT, Adjoint – Oui, c'est exact : c'est du devoir de la collectivité d'exercer le contrôle. Maintenant, c'est du devoir de l'Etat et de la justice de donner suite et de faire appliquer la loi.

C'est pour cela que nous avons saisi M. Lambert, Sous-Préfet à la Ville – c'est dans son domaine - et M. le Procureur, pour que ce que la Ville a effectivement constaté, puisse être judiciairisé et

V - 33

qu'il y ait des mises en demeure, voire des peines qui soient applicables par la loi si la justice l'estime nécessaire.

Comme le disait Monsieur le Maire, nous n'avons pas tous les pouvoirs, mais nous nous sentons la responsabilité de solliciter tous ceux qui ont les pouvoirs sur notre commune, pour aider nos concitoyens.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rimbart.

Le Conseil approuve (abstention de Lutte Ouvrière).

M. POUSSEUR, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

Zones d'Aménagement Différé – Réserves foncières pour ZAD d'intérêt communautaire (ZAD de la Ménardais, Boisbonne, Saint-Joseph de Porterie, Prairie de Mauves, Bois des Anses) – Approbation.

M. POUSSEUR, Adjoint – Nantes Métropole a décidé de créer des réserves foncières d'intérêt communautaire, que ce soit pour du logement, ou que ce soit pour le développement économique. Et, il s'agit, notamment, de zones d'urbanisation future que, dans notre plan de révision d'occupation des sols, nous avons classées en 2 AU et de 4 zones agricoles non pérennes, NX, pour une surface d'environ 900 hectares.

Ces zones sont : premièrement, la zone de la Ménardais. Vous voyez où elle est située : c'est cette zone UH en jaune clair à la sortie de Nantes, vers la Chapelle-sur-Erdre, avec tout un espace classé NL, c'est-à-dire à capacité d'activité légère. Il y a, là, un site intéressant du point de vue de l'évolution, notamment pour du logement.

Ensuite, vous avez Boisbonne. C'est un site extrêmement vaste qui va jusqu'à la coulée verte de l'Étang Hervé, coulée verte classée en NNb - c'est-à-dire : on n'y touche pas - c'est de la haute protection environnementale. Boisbonne c'est entre Carquefou, la Salvaudière et la Chantrerie. C'est un secteur futur - et je dis bien futur - car nous sommes en train d'urbaniser Erdre Porterie, et avant de développer un nouveau champ d'urbanisation qui jouxte la Chantrerie et Carquefou, il faut le mettre en réserve, mais avec capacité de préemption de la Communauté Urbaine - puisque ce que nous décidons, c'est pour permettre à la Communauté Urbaine d'exercer cette préemption.

Vous avez la ZAD de Saint-Joseph de Porterie, située à l'Ouest de l'UP - c'est-à-dire la zone de projet de Saint-Joseph. Malgré une demande insistante des propriétaires pour pouvoir urbaniser tout de suite, nous avons estimé qu'il fallait d'abord achever l'urbanisation sur la ZAC de Saint-Joseph, avant d'ouvrir plus à l'ouest en incluant une zone de coulée verte - sans empiéter, bien sûr, sur la zone NNb, que vous avez le long de l'Erdre.

Enfin, il ya les deux ZAD du Bois des Anses. Le Bois des Anses, qui a une position stratégique entre habitat et zone économique et la ZAD Prairie de Mauves qui elle - comme on le sait - est une zone de développement industriel.

On n'a pas ici les Gohards et pour cause, nous avons voté une capacité de préemption au dernier Conseil Municipal, et cela, parce qu'il ne s'agit pas d'un aménagement différé mais d'un programme qui sera mis en œuvre dès le prochain municipale.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 34

M. POUSSEUR, Adjoint – Dossier 10, parce que j'ai des obligations auprès de...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Allez-y, Monsieur Pousseur, ne vous excusez pas.

M. POUSSEUR, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

Convention d'objectifs et de moyens Nantes Habitat – Ville de Nantes – Nantes Métropole – Avenant 2008 – Approbation.

M. POUSSEUR, Adjoint – Nantes Habitat est en train de travailler à son futur plan stratégique de patrimoine.

Ce plan stratégique avait pour objectif le développement de l'offre locative nouvelle en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat, la poursuite de l'effort d'amélioration et la mise à niveau du patrimoine, ainsi que le renouvellement du parc dans le cadre des projets urbains.

Nous avons établi une convention d'objectifs et de moyens 2005-2007 que nous avons approuvée le 8 avril 2005. Le bilan dressé montre qu'après deux années d'exécution de cette convention, il y a une montée en puissance des réalisations mais aussi un contexte difficile. Ce dernier est lié au mode de validation des opérations, notamment dans les secteurs sous convention de l'ANRU et à la plus forte augmentation des coûts des opérations qui fragilise les équilibres financiers - à la fois augmentation des coûts de production et appels d'offres très difficiles... Il faut parfois renouveler. (suite de l'exposé)

Nous proposons ici d'approuver l'avenant à la convention, prorogeant la convention pour un an, en attendant justement le renouvellement du PSP (Plan Stratégique du Patrimoine). L'engagement de la Ville - vous l'avez, bien détaillé, page 6 - consiste surtout à continuer de mettre du foncier à disposition de Nantes Habitat et de réserver dans ces opérations publiques, la part destinée à Nantes Habitat pour ses réalisations, selon les 25 % d'engagement.

Nantes Habitat s'engage à réaliser, bien sûr, l'ensemble des travaux de création et d'intégration d'entretien, et Nantes Métropole à poursuivre son effort budgétaire. Une subvention de 500 000 € est allouée pour la politique de résidentialisation.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Lannuzel.

M. LANNUZEL, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Chers Collègues.

Les élus communistes voteront naturellement cet avenant, permettant en particulier à Nantes Habitat, opérateur privilégié de la Ville en matière de logements sociaux, d'investir les travaux nécessaires à la construction neuve.

Comme cela a été démontré lors du débat sur le bilan d'étape du PLH présenté au Conseil Communautaire au début de cette semaine, les objectifs en terme de réalisation de logements sociaux, prennent une dimension toute particulière au regard des intentions politiques affichées par le Gouvernement.

Nous souscrivons aux objectifs du Plan Stratégique du Patrimoine de Nantes Habitat, dès lors qu'il vise le développement de l'offre locative nouvelle, la poursuite de l'effort d'amélioration du patrimoine et le renouvellement du parc dans le cadre des projets urbains.

Si le bilan de notre bailleur public montre effectivement une montée en puissance des réalisations dans un contexte difficile, nous ne perdons pas de vue que les objectifs du PLH, 455 logements sociaux par an à Nantes, sont ambitieux et impliquent d'aller au-delà encore des opérations réalisées.

V - 35

En disant cela, nous avons bien conscience que ce n'est pas l'orientation de la politique de l'Etat en la matière qui nous y aide. Pour autant, la réponse à la forte attente sociale dans notre ville, comme dans toute l'agglomération, est à ce prix.

Nous voulons souligner également à cette occasion que l'engagement des autres bailleurs sociaux est tout aussi nécessaire sur le territoire de la Ville comme de l'agglomération, sans oublier que nombre de communes sont encore loin de rattraper leur retard vis-à-vis de la loi SRU.

Nous voulons enfin attirer votre attention sur le souci affiché par Nantes Habitat dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, d'améliorer ses marges de manœuvre, en utilisant le levier que représentent d'une part, les loyers et d'autre part, les frais de gestion interne.

Nous l'avions indiqué lors de la présentation de la convention d'objectifs en avril 2005, il nous faudra être attentif à ne pas dégrader la situation faite aux locataires, déjà soumis à des hausses de loyers importantes, et aux conséquences sur la qualité du service rendu.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers Collègues, les élus alternatifs-UDB considèrent que la politique du logement social, avec un effort croissant pour une mixité sociale et résidentielle, est aujourd'hui l'enjeu principal pour une solidarité effective à Nantes.

Nous ne pouvons donc qu'approuver les termes de cette convention d'objectifs avec Nantes Habitat, qui est l'opérateur privilégié de la Ville de Nantes.

Bien que la Ville de Nantes soit bien placée en matière d'offres de logement social au sein de Nantes Métropole, il manque encore, cependant, un grand nombre de logements sociaux.

Compte tenu de la hausse des coûts du foncier, de l'aménagement et de la construction, les montages financiers sont de plus en plus compliqués et comme chacun le sait ici, la part de financement de l'Etat a fortement diminué.

Pour illustrer la politique ambitieuse de Nantes Habitat pour la mise en œuvre de son Plan Stratégique de Patrimoine, je voudrais ne citer qu'un seul exemple de réalisation autour duquel, à notre avis, trop peu de publicité a été fait.

Il s'agit de l'ensemble Crucy-Fouré. Dans un ensemble d'habitat de très haut niveau architectural, en plein centre de Nantes, avec le busway au pied, Nantes Habitat gère un immeuble qui accueille 40 familles relevant du logement social et une résidence service gérée par Mutualité Retraite, avec 16 appartements pour personnes âgées et 6 appartements pour personnes handicapées. Tout cela organisé autour d'un jardin collectif.

Cet ensemble, qui est ouvert depuis tout juste un an, est réellement exemplaire au plan de la mixité sociale, intergénérationnelle, valides/personnes handicapées. Ce type de regroupement ne doit pas rester exceptionnel mais doit s'étendre en particulier pour l'intégration résidentielle des personnes handicapées. 6 appartements sur Nantes, c'est trop peu, et la liste d'attente est déjà très longue.

Les élus alternatifs-UDB adhèrent donc totalement aux objectifs affichés par cette convention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Rimbart.

M. RIMBERT, Adjoint – Monsieur le Maire, chers Collègues, je dois me féliciter de cette convention. Hier, le Conseil d'Administration de Nantes Habitat examinait son budget 2008 et, bien entendu, faisait une rétrospective pour voir l'évolution de ce budget et de son implication.

V - 36

Il est très clair que cette convention a permis à Nantes Habitat, notamment de doubler ses interventions au niveau de l'entretien, c'est-à-dire améliorer la qualité de la vie de tous les résidents. Et c'est là quelque chose de très important. En effet, doubler le gros entretien et les réparations, représente quelque chose de lourd. Et cet objectif a été atteint et a même été dépassé.

Et donc, cette convention a aussi permis l'augmentation des réhabilitations – mais également, je dirais – de repartir dans la construction neuve. Nantes Habitat construisait 1 logement en l'an 2000, aujourd'hui, cela représente un chiffre de près de 240 logements par an, ce qui permet à la fois aux locataires de Nantes Habitat d'avoir un parcours résidentiel et d'accueillir de nouvelles populations et notamment les plus démunis d'entre nous.

Cela s'avérerait beaucoup plus facile si, par ailleurs, les obligations des autres communes en matière de logement social étaient remplies. C'est loin d'être le cas, le rythme est loin d'être le bon. Et donc, toute la pression se porte sur le bailleur qui, d'une part, loge 16 % des Nantais, mais, par ailleurs, a un loyer moyen de 20 % inférieur aux autres loyers HLM.

Et donc cette pression, elle ne diminue pas, elle a du mal à diminuer parce que d'autres ne font pas leur devoir.

J'ajoute que les dernières mesures m'inquiètent, notamment le blocage à 2 % des loyers - je dirais que c'est un tour de passe-passe - car le problème n'est pas le loyer, qui - je vous le rappelle - représente essentiellement les recettes des bailleurs pour construire, pour entretenir, pour avoir un habitat de qualité. En fait, dans ces 2 %, ce qui nous intéresse c'est le reste à vivre, c'est-à-dire combien les habitants payent effectivement lorsqu'ils sont solvabilisés par l'APL.

Que ce soit dans les réhabilitations, que ce soit dans l'augmentation des loyers, nous regardons toujours ce fait. Et je peux vous dire que la part des revenus consacrés aux loyers pour les locataires de Nantes Habitat est aussi une des plus faibles et ne dépasse pas celle qui pourrait mettre en péril leur propre gestion budgétaire et leur propre défense. C'est une réalité.

Par contre, les 2 %, ne sont en fait que de l'affichage car, de l'autre côté, l'APL, c'est-à-dire ce qui permet à la solidarité nationale de solvabiliser les locataires et donc de financer aussi, grâce à des loyers, des dépenses, des constructions, une qualité d'entretien, cela permet aussi de bloquer cet APL.

Alors, ce qui est affiché d'un côté est retiré de l'autre et je trouve cela assez scandaleux ! Il faut que vous preniez conscience que tous les efforts que votre collectivité, Nantes, l'intercommunalité où vous siégez, Nantes Métropole, comblent les efforts moindres de la solidarité nationale mais que, malgré tout, cela empire encore.

Donc je vous indique que ce combat, ce juste combat de l'habitat, nous devons tous le porter et analyser les dernières mesures en toute conscience et dans toutes leurs conséquences.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Mesnard.

M. MESNARD, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, nous votons cet avenant à la convention Nantes Habitat/Ville de Nantes qui, en fait, a pour but de réaliser jusqu'au bout le Plan Stratégique et Patrimonial de Nantes Habitat.

Cependant, je dois dire qu'il est très difficile de se faire une idée relativement précise du bilan qui nous est proposé, tout simplement parce que c'est difficile de faire ce bilan.

Je conçois parfaitement qu'il y ait des difficultés nouvelles et qu'il y ait des retards, etc... qu'il faille distinguer entre la période où des logements sont prévus, celle où ils sont financés, celle où ils sont achevés, ceux qui sont en cours, ceux qui sont à l'étude... car on nous donne tous ces chiffres successivement, ils sont tout à fait difficiles à mettre en colonne - si j'ose dire.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 37

Donc, si je comprends bien, cet avenant a pour but de permettre certainement de faire en 4 ans ce qu'on n'a pas tout à fait pu faire en 3 ans. C'est une façon de résumer mais je pense que c'est une façon exacte.

Voilà, c'est l'essentiel de ce que je voulais vous dire. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Defrance.

Mme DEFRANCE, Conseillère municipale – Je voterai aussi cet avenant mais en regrettant qu'il ne soit pas suffisant.

Au niveau des chiffres, 450 logements sociaux par an, c'est ce que vous prévoyez mais votre bilan, quand vous faites un état sur les 4 ans qui se sont déroulés, vous faites état de 403 logements livrés jusque là, ce qui fait un peu plus de 100 logements par an livrés effectivement.

Vu l'explosion des demandes, c'est encore très, très insuffisant. Bien sûr, les aides à la construction de l'Etat sont en recul, les aides à la réhabilitation sont aussi en recul, ce qui ne favorise pas, là aussi, une politique du logement social au niveau des collectivités territoriales. Et le problème c'est aussi, bien sûr, les salaires, les salaires qui sont en régression, qui stagnent.

Pour ne parler que de ceux des fonctionnaires, ils sont en net recul. Et avec les salaires, ce sont également les APL qui diminuent et là on peut regretter aussi cette politique de l'Etat qui consiste à diminuer les aides sociales au niveau du logement.

Alors, il y a bien sûr une très grave crise du logement social dans ce pays et aucun des gouvernements qui se sont succédés jusque là n'ont réellement pris le problème à bras le corps. Il faudrait un grand service public du logement social. Et cela, personne ne le met en avant.

Ce que je voudrais dire également, c'est que je conteste la politique municipale d'augmentation de 3 % des loyers par an, et des augmentations fortes des loyers après réhabilitation des logements sociaux.

Alors, bien sûr, Monsieur Rimbart a fait état du fait que les loyers de Nantes Habitat sont les plus bas au niveau des logements sociaux dans la Ville de Nantes et pour l'agglomération. Certes, cela est vrai, mais ces loyers bas permettent à une population de rester logée quelque part et c'est cela qui est important, maintenir au lieu d'augmenter ces loyers.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Pousseur pour conclure cet échange.

M. POUSSEUR, Adjoint – Madame Guibert avait raison de citer le cas de Crucy parce que cela rentre tout à fait – je ne l'ai pas précisé – dans les objectifs de Nantes Habitat qui se préoccupe de l'accueil des handicapés – et c'est obligatoire désormais avec la loi – mais aussi de résidentialiser les futures personnes âgées par un programme de logements bleus qui adaptera systématiquement les logements des personnes âgées, de manière à ce qu'ils puissent rester dans ce logement.

Il y a aussi l'engagement de Nantes Habitat de travailler sur les économies d'énergie. Bien sûr, il va falloir faire le bilan global de ces engagements mais cela fait partie des objectifs de Nantes Habitat.

Et j'ajouterai à ce qu'a dit Patrick Rimbart qu'il y a une autre source d'inquiétude puisque le Gouvernement va, sous commande de Bruxelles et de son libéralisme bien connu, mettre en concurrence les banques avec la Caisse d'Epargne et autoriser les banques à avoir leur caisse d'épargne.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 38

Nous avons une grande inquiétude pour l'avenir du 1 % qui permettait, grâce à la Caisse d'Épargne, de financer le logement social. Je doute que, dans le futur, les banques aient la même destination des fonds qu'elles pourront récolter ainsi.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Pousseur.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. POUSSEUR, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

Transactions foncières diverses – Approbation.

M. POUSSEUR, Adjoint – Ce sont les transactions foncières. Si vous avez parcouru le dossier, ce ne sont pratiquement que des adaptations et des régularisations administratives.

A signaler deux choses : premièrement, la vente à titre gratuit au Conseil Général de l'immeuble à usage de maison des sports pour une surface cumulée de 4 100 m². Et cela parce que le Conseil Général a l'intention d'avoir une extension et en même temps de restaurer cette maison des sports. La Ville met donc à disposition du Conseil Général l'ensemble de cet équipement.

Et il y a aussi un contrat de mise à disposition du domaine public pour l'ensemble des postes de transformation EDF ; il s'agit d'un « nettoyage » absolument indispensable des conventions avec EDF pour régulariser, et unifier ces conventions.

Vous savez combien l'occupation des espaces publics par EDF est nécessaire et il était important d'avoir ici une règle du jeu claire pour Nantes Métropole, la Ville et EDF.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Hérail-Thoby, à la demande de Monsieur Duclos, qui va rapporter sur le dossier n° 12. Puis après, Monsieur Rimbart, le 8 et le 13.

Mme HERAIL-THOBY, Conseillère municipale, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

Associations Plein Centre et UNACOD – Conventions – Approbation.

M. VRAIN, Conseiller municipal – Les ambitions exprimées dans la présente délibération sont partagées par toutes et tous ici. Il s'agit bien dans toutes les actions mentionnées, de soutenir et de renforcer le commerce à Nantes, qui se trouve confronté à de féroces concurrences, de la part des grandes surfaces dans la première couronne de Nantes.

Le doublement de l'engagement de la Ville prévu pour 2008 vers les deux associations apportera - nous l'espérons - un plus, mais ne suffira pas, à lui seul, à conforter le commerce du centre-ville et celui des pôles de quartier.

Nous avons à Nantes Métropole des outils de concertation et une charte, mais ce n'est sans doute pas suffisant face à la poussée des grandes surfaces de périphérie.

Nous avons déterminé dans notre PLU des linéaires commerciaux pour tenter de protéger la vie de certains pôles de quartier, et récemment Nantes a même signé, avec la profession bancaire,

V - 39

des dispositions pour préserver ces linéaires, mais pour le moment seulement dans le centre-ville.

Nous souhaiterions donc qu'en plus des coordinateurs pour les associations Plein Centre et UNACOD – objet de la présente délibération – soit étendu le nombre de linéaires commerciaux dans les pôles de quartier et au-delà de ce qui est aujourd'hui inscrit.

Mais d'autres menaces se profilent car la situation reste, en effet, fragile et les dispositions envisagées par le Gouvernement dans la précipitation, autorisant davantage d'ouvertures le dimanche, risquent d'avoir des effets dévastateurs sur les commerces de proximité.

Les grandes surfaces se précipiteront sur cette disposition alors que les petites surfaces et commerces de quartier n'auront pas les mêmes possibilités, ni les mêmes moyens.

Les enseignes déjà en infraction en ouvrant le dimanche – surtout dans l'ameublement en région parisienne – verront leur action, contraire à la loi de 1906, approuvée. Il s'agirait donc d'une disposition très négative pour le commerce. Et, en dépit des quelques augmentations de salaires et d'une soi-disant liberté de choix pour les employés qui travailleraient le dimanche, cette réforme accentuerait une déstructuration de la vie de nombreuses familles, déjà touchées par la paupérisation, avec une remise en cause du repos dominical.

Si cette disposition était mise en œuvre, elle constituerait une attaque supplémentaire contre les droits sociaux et notamment le droit de vivre en famille.

En tout cas, à Nantes Métropole, nous avons jusqu'à présent la sagesse de limiter le nombre d'ouvertures du dimanche à 4 par an. Il faut féliciter les collectivités territoriales qui, ici, ne se laissent pas aller à la tendance générale réclamée par la grande distribution.

Bien entendu, les élus alternatifs-UDB voteront cette délibération, mais nous avons encore du travail pour que soit conforté le commerce de proximité, bien moins générateur d'effets de serre que les grandes surfaces, simplement en raison de la minimisation des déplacements en voiture qu'il entraîne. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. RIMBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 8, intitulé :

Dervallières Zola – Projet de renouvellement urbain du secteur « Vallon des Dervallières » - Nantes Nord – Projet de renouvellement urbain « Bout des Landes / Bruyères » - Convention ANRU – Approbation.

M. RIMBERT, Adjoint - Il s'agit de la convention ANRU qui regroupe l'ensemble des financeurs qui vont participer au projet des Dervallières, d'une part, et d'autre part, Bout des Landes/Bruyères. Donc, c'est une convention multi-site.

Et bien entendu, ce dossier passe au Conseil Municipal puisque la Ville est partie prenante de cette convention et participe au financement.

Alors, je vous rappelle brièvement quels sont les enjeux de ces deux projets urbains : d'abord, l'amélioration de l'habitat. Aux Dervallières, il y aura 420 logements requalifiés, 313 logements démolis mais chaque logement démolit sera reconstruit ; 378 logements neufs seront construits, dont des logements sociaux, des logements en locatif social et en accession.

Au Bout des Landes/Bruyères, l'opération comporte également des réhabilitations, des résidentialisations et également des logements neufs en accession abordable et en locatif social.

V - 40

Les sites où se trouve cet habitat social sont généralement d'une grande qualité, mais malheureusement celle-ci n'est pas mise en valeur, il s'agit donc de s'appuyer sur la qualité de ces deux sites pour recomposer et diversifier les logements et les activités.

Enfin, ces sites ont très souvent pour particularité ce qui s'est fait dans les années 60-70 : ils représentent de véritables îlots avec beaucoup de culs-de-sac et sans vrais liens avec la ville, il s'agit donc aussi de les relier à la ville.

Si vous regardez le projet des constructibilités, les barres qui ont été démolies vont être recomposées vers le vallon de la Chézine et vont s'inscrire dans une nouvelle trame viaire et une organisation qui fait mieux profiter de la qualité de l'environnement autour de la Chézine.

Vous avez ici tous les partenaires qui vont construire, et nous commençons d'abord par construire les logements sociaux et ensuite les logements en accession.

Quel type de logements construisons-nous ? Qu'est-ce qui remplace les barres ? Eh bien, voilà un exemple de projet de Nantes Habitat, rue Lenain : 36 logements ; voilà un autre exemple rue Lepère : 35 logements ; voilà un projet de la Nantaise d'Habitations : 18 logements. C'est pour l'habitat, mais c'est un projet global, c'est un projet de ville.

Voilà également le travail sur le groupe scolaire et le pôle scientifique et environnement qui se fera, là où est l'école aujourd'hui. Donc, l'équipement public participe aussi à la réinsertion de ce site, le Vallon de la Chézine, dans la ville entière, par sa spécialisation notamment sur le pôle scientifique et environnement. Car ce sera un lieu de destination pour tous ceux qui auront besoin de ce pôle sciences et environnement. C'est cela aussi le rôle des équipements publics.

Passons maintenant à la cité du Bout des Landes/Bruyères : sa caractéristique, c'est d'être entre le périphérique, le nouveau et l'ancien qui est en bas, le boulevard Einstein, l'ancienne route de la Chapelle et une route qui mène au cimetière.

Il s'agit, là aussi, de raccrocher ce quartier à la ville notamment en démolissant des pavillons qui ne sont pas loin, aujourd'hui, de l'insalubrité et difficilement réhabilitables. Bien sûr, ces 77 pavillons seront reconstruits sur Nantes Nord, ailleurs ou dans Nantes, pour y reloger les personnes - près de la moitié des personnes à reloger le sont, et près de 10 % des personnes relogées représentent également des dé-cohabitations, c'est-à-dire que ce sont des personnes qui habitaient chez d'autres dans des conditions relativement précaires et qui vont, grâce à cette opération, pouvoir obtenir leurs propres logements.

Donc là, vous voyez toute la recomposition d'un parc – je passe les détails – mais cela sera aussi ça la diversification. Ici, vous avez le projet de pavillons par Aiguillon Constructions, de 21 logements. Il s'agira d'accession sociale et d'autres pavillons seront également en location.

Là aussi, le secteur public joue son rôle avec la réalisation de la salle festive de Nantes Nord, qui sera un lieu de destination, de même nature, de même ordre, même grandeur, de même service que celle qui a été faite au Ranzay. Elle ne va pas être aussi belle, elle va être plus belle encore.

Voilà le nouveau quartier et bien entendu, également, un certain nombre d'équipements et la transformation de ce qui était l'ancienne rocade nord en vrai boulevard urbain, par les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements.

Voilà ce projet. Vous avez, dans la délibération, le tableau – je sais parce que l'on me l'a dit souvent – complexe car il y a 16 financeurs différents. Le financement majoritaire – j'en parlais tout à l'heure – ce sont les loyers qui vont permettre de rembourser les emprunts notamment des bailleurs sociaux.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Magnen.

V - 41

M. MAGNEN, Conseiller municipal – Chers Collègues, il nous est demandé de nous prononcer sur ce projet de convention ANRU concernant deux projets d'aménagement urbain très importants, évoqués à plusieurs reprises, qui vont dans le sens de notre projet global et urbain pour la Ville de Nantes.

Ces projets ont été nombreux et menés en cohérence tout au long du mandat et s'inscrivent dans ce projet d'ouverture des quartiers d'habitat social sur le reste de Nantes. Ces deux projets, et la présentation très pédagogique qui vient d'en être faite, vont dans ce sens.

Avant de revenir sur ces aspects positifs, je crois qu'il est important, sur ce dossier aussi, de souligner les difficultés actuelles que posent les financements de l'ANRU. Au-delà des effets d'annonce, nous voyons dans le détail que les financements ANRU laissent encore aux collectivités territoriales un important niveau d'engagements financiers.

Nous devons également assumer les retards de paiement de l'Etat, pénalisant nos interventions sur d'autres opérations.

Enfin, la participation de l'ANRU n'intervient pas sur le volet énergétique. « Pour l'instant » dirait M. Borloo puisqu'il s'agit de dossiers engagés avant le Grenelle de l'environnement. Mais le temps presse, nous le savons, et nous ne pouvons pas toujours différer - je pense notamment à l'isolation thermique des logements. Cela concerne le logement social, cela concerne le logement neuf, mais aussi le traitement des eaux pluviales en matière environnementale. Les urgences sont là.

Par ailleurs, le dossier insiste sur le développement des services publics – et là je reviens aux aspects très positifs – notamment le groupement et la restructuration complète du groupe scolaire Dervallières-Chézine. Il met également en avant – on parlait tout à l'heure du commerce de proximité et cela concerne ces opérations urbaines – le maintien et la création de commerces de proximité par des cellules artisanales créées au Bout des Landes.

Ces interventions sont pour nous du meilleur effet. Elles participent au développement d'une mixité d'activité de la Ville et à une volonté de les intégrer dans le projet de renouvellement urbain.

Plus loin, nous lisons que le projet prévoit d'améliorer la gestion urbaine de proximité au sens de l'habitat et de l'amélioration du cadre de vie. Le dossier 13 concrétisera cette question sur les Dervallières en particulier et nous soutenons ce projet, surtout parce qu'il souligne et soutient le sentiment d'appartenance à un quartier et la fierté d'y appartenir. Et, cette priorité nous semble assez fondamentale.

Nous saluons aussi la démarche rappelée ici et initiée il y a de nombreuses années par la charte de relogement. Elle permet en effet, par cette règle du jeu écrite à plusieurs mains avec les associations de locataires, de respecter le locataire « obligé » de déménager pour rejoindre un autre logement correspondant à ses attentes.

Je profite de cette occasion pour saluer la mémoire de Jo Aoustin qui, avec la CSF, a été une des chevilles ouvrières, sur les Dervallières, de cette charte de relogement.

Nous suggérons enfin que les associations de locataires aient un poste d'observateur auprès de la maîtrise d'ouvrage pour suivre en temps réel l'avancée des travaux. Ce sont par ces soutiens, cette reconnaissance, que nous entretiendrons les partenariats indispensables au renforcement de la cohésion sociale. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers Collègues.

V - 42

Ce dossier est pour nous l'occasion d'intervenir sur la situation des quartiers nantais, non pour les stigmatiser mais bien au contraire pour les inclure entièrement dans les politiques publiques de la Ville.

Les conventions passées avec l'ANRU, les missions de la gestion urbaine de proximité représentent de bonnes bases pour améliorer le cadre de vie des quartiers, mais il faut penser dès aujourd'hui à de nouvelles politiques locales, à de nouvelles mesures pour aller encore plus loin dans la politique de la Ville.

Ainsi, il est impératif de revitaliser les quartiers, de dynamiser leur activité économique et de renforcer l'attractivité de leur territoire. Les quartiers constituent un cadre essentiel de la vie en société : c'est le lieu naturel des échanges, des relations, des connaissances, des expériences.

Il est impératif de veiller, en lien avec les milieux associatifs, à favoriser l'implantation d'équipements culturels, sportifs, récréatifs et socio-éducatifs, à développer l'implantation des crèches, des lieux d'aide et d'entraide intergénérationnelle pour favoriser le mieux vivre-ensemble. Les quartiers doivent devenir des lieux d'échange, culturels, voire même artistiques.

Parce que le quartier est aussi le lieu de vie par essence, il ne doit pas être artificiel. Il faut veiller dès à présent au maintien des services publics locaux de proximité.

Dans un contexte commercial incertain, il faut mener des politiques ambitieuses pour soutenir le commerce de proximité, en utilisant toutes les mesures incitatives qui existent aujourd'hui. Pour faire des quartiers des lieux de vie intense, il faut penser à l'implantation des pôles d'excellence pour ouvrir les quartiers sur la ville.

Bien entendu, la question sensible des quartiers ne peut pas faire l'impasse de la question sécuritaire. Mais à la répression généralisée, il faut sans nul doute une sécurisation intelligente des quartiers, car qu'on le veuille ou non, la sécurité reste une préoccupation importante des habitants.

Ne pas en parler, ce n'est pas résoudre le problème. Employons les moyens adaptés et ce juste pour valoriser une nouvelle fois le mieux vivre-ensemble.

Enfin, la question du logement doit être au cœur de toutes nos politiques publiques et au centre de toutes nos attentions. Les quartiers doivent rester des lieux de mixité des logements, il est aujourd'hui impératif de proposer des habitations accessibles au plus grand nombre de Nantais et de stimuler dans tous les quartiers la mixité sociale, comme le socle de toute solidarité, y compris dans les programmes privés.

Alors, résolument, oui au programme de convention avec l'ANRU mais ne nous arrêtons pas là et inventons de nouvelles politiques pour aller encore plus loin et faire des quartiers de vrais lieux de vie où l'on va habiter, non par dépit, non de force, mais par envie et conviction.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Defrance.

Mme DEFRANCE, Conseillère municipale – Ce dossier est dans la continuité des dossiers précédents concernant ces projets de renouvellement urbain aux Dervallières, au Bout des Landes/Bruyères.

Sous prétexte de mixité sociale, on démolit des logements sociaux qui jusque là, n'ont pratiquement jamais été réhabilités, pour en reconstruire une partie sur site et le reste ailleurs.

La municipalité met en avant les chiffres en disant qu'au final il y aura plus de logements construits que démolis. Oui mais comme on démolit avant reconstruction, pour l'instant le solde s'avère largement négatif, ce qui raréfie encore l'offre de ces logements sociaux par rapport à la demande qui, elle, explose.

V - 43

Et puis, lorsque l'on reconstruit du logement locatif social, cela est accompagné d'une augmentation des loyers qui n'est pas compensée par des aides - aides qui n'atténuent pas la hausse des charges.

Alors, je rajouterai, à ce propos, que vous accordez aux locataires transférés dans un nouveau logement pour cause de démolition, un délai de 3 ans pour s'ajuster sur les nouveaux loyers. Mais au bout de 3 ans, leur situation financière ne sera pas meilleure, au contraire pour la majorité d'entre eux, qui galèrent au SMIC ou en intérim ou qui seront toujours au chômage.

Quant au logement social en accession, même si les prix sont moins chers que pour l'équivalent dans le privé, cela ne sera pas non plus à la portée de toutes les bourses. Au bout du compte, ce sont donc bien des logements sociaux bon marché qui disparaissent au profit d'autres logements, pas tous sociaux, dont les loyers seront plus chers.

C'est ce que je conteste dans une situation où la crise du logement est devenue explosive, où de plus en plus de personnes – dont un tiers travaille pourtant – se retrouvent à la rue, faute de pouvoir payer des loyers qui ne cessent d'augmenter en plus de tout le reste.

Je conteste aussi dans ce dossier le fait que les réhabilitations tant attendues par les locataires se traduisent, là aussi, par une forte augmentation des loyers. Pour les résidentialisations, c'est là aussi la même chose.

Mais ce qui est le plus choquant, c'est que vous cédez, toujours dans ce contexte de crise du logement social, des terrains au privé pour la construction de logements collectifs, de maisons de ville, comme au Breil Malville par exemple où cela s'est fait.

Mais qui va pouvoir habiter ces logements ? Sûrement pas les pauvres ! L'urgence est pourtant là, dans un contexte de crise sociale, d'approfondissement général de la société à cause de salaires trop bas, d'une part, et des augmentations des prix de première nécessité dans l'alimentaire, l'énergie pour : le gaz, l'électricité, l'essence... Sans parler du reste... Vous choisissez de diminuer encore l'offre de logements sociaux abordables pour des salaires modestes au lieu de la favoriser !

Il manque dans ce pays - je l'ai déjà dit - un grand service public du logement où l'Etat pourrait construire à prix coûtant tous les logements nécessaires. Mais aucun gouvernement n'a jusqu'à eu l'audace de mener cette politique et de la mettre en chantier. Le résultat est aujourd'hui dramatique comme on le voit.

Une municipalité, bien sûr, n'a pas les pouvoirs de l'Etat, surtout quand les subventions de l'Etat pour le logement diminuent, comme c'est le cas actuellement. Mais elle peut, pour une ville comme Nantes, avec un budget conséquent, faire d'autres choix que ceux qu'on nous propose ici.

C'est pour cela que je ne voterai pas ce dossier, pas plus que je ne l'ai voté en décembre 2005.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Nous avons déjà entendu tous les arguments. Nous allons maintenant procéder au vote.

Le Conseil approuve (avis contraire de Lutte Ouvrière).

M. RIMBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

Gestion Urbaine de Proximité – Conventions d'exécution entre l'Etat – Nantes Métropole – la Ville de Nantes et les Bailleurs dans les quartiers des Dervallières, de Port-Boyer et de la Halvêque – Approbation.

V - 44

M. RIMBERT, Adjoint - C'est une action du Contrat de Cohésion Sociale, ce qu'on appelle le CUCS, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Et cette action est assez essentielle puisque, là, nous venons d'examiner les projets sur lesquels l'on a déjà réfléchi avec la participation de population et des associations depuis 2-3 ans, voire plus, et donc nous rentrons dans la phase opérationnelle.

Il y a aussi la gestion du quotidien et ce quotidien est parfois complexe dans les quartiers d'habitat social. Si dans les autres quartiers, souvent, la rue, le trottoir, l'espace privé avec les immeubles, les jardins sont des espaces bien délimités, là, les compétences des 3 acteurs sont concernées en même temps. Et la frontière est très souvent floue, gazeuse, et donc la logique professionnelle de ceux qui sont chargés de l'entretien de la ville, de sa mise en valeur, est beaucoup plus complexe.

L'idée de la GUP, c'est justement, face à cette complexité, de s'organiser pour que les habitants de ces quartiers aient le même niveau de prestation que dans tous les autres quartiers. Cela veut dire qu'en gros chaque habitant, de sa porte palière jusqu'à l'arrêt de tramway, doit pouvoir avoir un espace de qualité. D'où la nécessité de coordonner tout cela.

Et quand on ne sait pas qui s'occupe de quoi, très souvent, ce sont plein de petites choses qui ne se font pas, qui participent au désagrément et même à la baisse d'attractivité de ces quartiers.

Donc la GUP, c'est la coordination de tout ceci. C'est également la mise en valeur quotidienne des quartiers et c'est l'autre bout de la chaîne du travail que nous avons sur les quartiers que nous accompagnons, par des politiques publiques fortes – je pense notamment aux Dervallières. Monsieur Blineau, d'ailleurs, je vous remercie, d'avoir rendu hommage au travail de la municipalité.

Aux Dervallières par exemple, pour permettre d'aider le travail ou la remise au travail de personnes qui sont dans des horaires atypiques, nous avons travaillé avec ATD Quart Monde pour créer des ouvertures, justement, et avoir des systèmes de garde pour ces personnes.

Nous avons également créé de nouvelles places d'urgence pour les personnes qui en auraient besoin et une maison de l'emploi – sans parler de l'école, nous en avons déjà parlé. Bref, nous avons accompagné tous ces projets d'équipements publics, de diversification, de services publics renforcés et de lieux culturels, comme vous l'avez vu au Bout des Landes.

Donc le quotidien de ces projets à long terme, c'est la GUP. Et nous avons expérimenté cette GUP dans certains quartiers, avec les habitants, avec ceux qui sont sur le terrain tous les jours.

Ce que je vous propose aujourd'hui dans cette convention, c'est de l'élargir à l'ensemble des quartiers prioritaires de la Ville de Nantes.

Madame Defrance.

Mme DEFRANCE, Conseillère municipale – Juste une petite précision à propos de ce dossier. Je tiens à vous signaler que les habitants des Dervallières ont envoyé une pétition le 25 octobre, qui concerne le bruit que ferait la nouvelle voie, la voie douce qui a été ouverte au pied de l'immeuble « le petit Lenain ». Et jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucune réponse. Voilà.

La nouvelle route qui a été ouverte fait du bruit : Evidemment, des véhicules qui ne passaient pas avant, passent là aujourd'hui et les habitants se plaignent du bruit.

Alors, comme c'est un immeuble qui va être réhabilité, je suppose, bien sûr, que les fenêtres vont être à double vitrage, du moins les habitants l'espèrent, tant pour le bruit que pour l'isolation thermique. Mais comment se fait-il qu'ils n'ont toujours pas eu de réponse quant à leur pétition ? Merci.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 45

M. RIMBERT, Adjoint – Alors nous oeuvrons – et Jean-Philippe Magnen soulignait ce point important – avec la participation de l'association des locataires et des habitants d'une manière générale sur ces travaux.

Cette pétition est, aujourd'hui, en train d'être analysée. Et effectivement, nous mesurons l'impact de cette ouverture. La GUP, c'est aussi un moyen pour beaucoup d'aller directement et de ne pas faire mille et un détours, pour faire en sorte d'avoir un impact et pour en tirer toutes les conséquences.

Autrement dit, nous préparons les réponses, mais pas les réponses verbales, les réponses concrètes, aux habitants du petit Lenain.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 21, intitulé :

Groupes scolaires du 1^{er} degré – Travaux de gros entretien et de sécurité 2008 – Approbation des projets – Appels d'offres ouverts – Demande de subventions – Approbation.

M. ROBERT, Adjoint – Vous savez que depuis plusieurs années, on a engagé des opérations extrêmement ambitieuses en matière de restructuration des écoles. C'était notamment le cas sur le groupe scolaire Louise Michel dont nous avons inauguré la restructuration hier soir et c'était le cas la semaine dernière, de l'école maternelle du Coudray.

Aujourd'hui, il s'agit, à travers cette délibération, d'approuver l'ensemble des travaux de gros entretien et de sécurité pour l'année 2008. Vous allez trouver dans la délibération la totalité des travaux que nous programmons de réaliser dans les écoles en 2008.

Cela concerne 50 écoles publiques de la Ville de Nantes, donc presque la moitié des écoles seront concernées par des travaux. Vous voyez que tous les chapitres de rénovation sont prévus à travers cette délibération, c'est-à-dire la réfection des cours, des clôtures, les ravalements de façades, les peintures intérieures qui sont souvent attendues dans les écoles, mais également des réfections de chaufferies pour permettre à nos écoles d'être engagées dans la voie du développement durable, des travaux de sécurité et des travaux de mise en sécurité pour un montant total de 4 726 736 €. (suite de l'exposé)

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité le dossier n° 22.

Mme PADOVANI, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 23, intitulé :

Politiques publiques de la Petite Enfance, de l'Education et de l'Enfance Jeunesse – Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Approbation.

Mme PADOVANI, Adjointe – En conclusion, comme la plupart des grandes villes de France, Nantes fait le constat que ce contrat est moins favorable que les deux précédents pour deux raisons.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 46

Les financements à reconduire font l'objet d'une dégressivité. Ainsi cumulé avec celui de la petite enfance, le manque à gagner s'élèvera à 239 000 € dès 2008 pour atteindre 829 000 € en 2011.

Les besoins nouveaux sont moins bien pris en compte. Seuls quatre équipements, dont trois livrés en 2007, sont retenus pour la petite enfance, alors qu'il existe des besoins bien identifiés avec de nouveaux établissements qui vont sortir.

Et aucune action nouvelle n'est financée dans le secteur de l'enfance, adolescence-jeunesse, alors que les besoins en centre de loisirs et d'activités innovantes pour les jeunes sont bien là, et vos interventions de ce matin le démontrent bien.

Donc, malgré ce désengagement, et compte tenu de la nécessité de pérenniser les financements existants qui s'élèvent tout de même à hauteur de 4,88 millions d'euros la première année, la Ville de Nantes a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique le Contrat Enfance Jeunesse que je vous propose de voter aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint – Bien. Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis le début des années 1990, la Ville de Nantes a su intégrer dans ses politiques publiques petite enfance, éducation, jeunesse, tous les dispositifs proposés de façon contractuelle, qu'il s'agisse du Contrat Enfance, du Contrat Temps Libre mais aussi du Contrat Educatif Local ou du dispositif de réussite éducative.

Toutes ces politiques contractuelles ont permis de mettre en place des politiques publiques ambitieuses et cohérentes au service des familles nantaises, dont les besoins non seulement s'intensifient mais aussi se diversifient.

Le nouveau Contrat Enfance Jeunesse, qui remplace le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre, est un mauvais coup porté à nos ambitions.

En effet, un retrait financier important de la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches à créer et pour les crèches existantes va obliger la Ville à rechercher les moyens financiers de poursuivre sa politique ambitieuse d'accueil diversifié de la petite enfance.

Rappelons à cette occasion que pour le nombre de places en crèches, la Ville est allée très largement au-delà de ses engagements de 2001. Ceci dit, nous savons toutes et tous que c'est encore bien insuffisant.

En ce qui concerne les politiques enfance-jeunesse, le nouveau dispositif ne permettra pas de financer des actions innovantes en direction des adolescents et des jeunes des quartiers, comme le besoin se fait si cruellement sentir.

Par ailleurs, des actions très appréciées des Nantais et des Nantaises – activités scientifiques par exemple avec les Petits Débrouillards – ne seront plus éligibles au Contrat Enfance Jeunesse.

Nous voyons donc, à travers ce nouvel outil, que l'accueil éducatif, la prise en charge péri et extrascolaire des enfants et des jeunes – qui dans les paroles doivent être développés, intensifiés, diversifiés – ne sont pas soutenus financièrement comme ils devraient l'être.

La Ville maintient ses objectifs ambitieux et cohérents et les élus alternatifs-UDB l'accompagnent dans sa détermination.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Jean-Jacques Moreau.

V - 47

M. MOREAU, Conseiller municipal – Chers Collègues, le Contrat Enfance Jeunesse unifié regroupe les anciens contrats Temps Libre et Contrat Enfance. Depuis maintenant près de 18 ans, la Ville mène une politique publique offensive en matière de petite enfance et en matière d'accueil des enfants, ados et jeunes sur les temps péri et extrascolaires.

Ainsi - vous le savez - les élus communistes ont été particulièrement attentifs à une évolution des structures municipales en matière d'accueil de la petite enfance. A l'évidence, les efforts qui ont été faits en la matière ces dernières années ont permis une augmentation quantitative conséquente du nombre de places offertes aux familles.

Je voudrais souligner ici le fait que le choix de développement des structures d'accueil collectives, et en particulier les crèches municipales, n'est pas neutre non plus, s'agissant de l'aspect qualitatif du service public.

De la même façon, il est indéniable que le développement des activités d'éveil, de loisirs et d'émancipation qu'offrent les Centres de Loisirs Sans Hébergement – les CLSH – correspond à une réelle attente de la part des ados et des jeunes.

Nous savons tous ici l'outil précieux que représente l'ACCOORD dans le développement de cette politique publique. Le niveau des subventions accordées par la Ville conditionne, d'ailleurs, largement ce développement.

Or, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a décidé de mettre en place des modalités nettement plus restrictives, imposant des contraintes financières sans précédent. Cette logique essentiellement comptable est largement déterminée par une politique de l'Etat de désengagement dans tous les domaines – on l'a vu ce matin – touchant de plein fouet les finances des collectivités locales.

Non seulement les contraintes imposées par la CNAF réduiront d'autant le financement des projets nouveaux, mais elles risquent de peser largement sur les actions menées.

Les élus communistes tiennent à dénoncer avec la plus grande vigueur cette politique de désengagement, lourde de conséquences pour les collectivités qui, à l'instar de la nôtre, ont mis en place au fil des ans des politiques publiques volontaristes en matière d'enfance et de jeunesse.

Qu'en sera-t-il des projets municipaux d'accueil de la petite enfance sur l'île de Nantes ou sur le Pré Gauchet, sachant que la perte de recettes s'élèvera à 638 000 € en 2011 ? Même interrogation concernant les actions innovantes menées en matière d'accueil des ados et des jeunes, sachant que le financement des actions à renouveler diminuera sur les quatre années à venir, jusqu'à atteindre 191 000 € en 2011.

Nous notons avec satisfaction que la Ville réaffirme l'ambition de ses objectifs, aussi bien s'agissant de la petite enfance que des enfants, ados et jeunes, nous voulons toutefois souligner que dans le financement des actions à renouveler, s'agissant de l'accueil des ados et des jeunes, il y a la subvention à l'ACCOORD.

Nous voulons croire que la Ville, tout en dénonçant la politique de l'Etat, maintiendra un niveau de subventionnement permettant à cette association de développer ses actions.

Pour toutes ces raisons, nous voterons donc le Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 et je vous remercie de votre attention.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Moreau. Madame Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci.

Moi, je tiens à insister sur la mauvaise surprise de fin d'année puisque le changement de nom du Contrat Enfance, en fait, s'accompagne d'un changement de financement.

V - 48

Depuis la signature du premier Contrat Enfance en 1990, la population de Nantes a progressé d'à peu près 15 %. Donc la demande est spectaculairement croissante, la Ville de Nantes s'est adaptée – Fabienne Padovani vient de le rappeler – avec la diversification des modes d'accueil et puis la création de places depuis 2001, de plus de 436 places.

Je tiens également à souligner, en particulier, l'excellent travail qui a été réalisé pour l'accueil des enfants handicapés. Aujourd'hui, ce sont plus de 100 enfants qui sont accueillis en structures de garde. Ce sont aussi 85 enfants, c'est-à-dire 4 fois plus d'enfants handicapés qui sont accueillis dans les structures de loisirs, et c'est plus de 40 % du personnel qui a pu bénéficier d'une formation spécifique sur le handicap.

Eh bien, dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse, le financement de ce type d'action est exclu. L'Etat réduit drastiquement sa participation : elle chute de 70 à 55 % pour les actions nouvelles. C'est donc une programmation annoncée de baisses sur les 4 années à venir : pour 2008, 240 000 € et pour 2011, 830 000 €.

Ces 830 000 € nous aurait permis de faire fonctionner deux crèches pendant toute une année.

Alors pour résumer, aujourd'hui, les nouvelles actions ne sont pas financées, les subventions baissent pour les actions existantes. Voilà la réalité du nouveau contrat. Voilà quel signe de l'Etat nous pouvons attendre pour faciliter l'emploi des parents et la garde des jeunes enfants.

En revanche, je veux saluer la décision qui est prise par la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique. Elle a pris la décision de financer – même si c'est a minima et même si c'est à titre exceptionnel – différentes actions de qualité, comme justement l'accueil des enfants handicapés mais aussi des places pour des horaires atypiques.

Donc, malgré ces choix gouvernementaux, notre municipalité s'engage à proposer une offre renouvelée en direction de la jeunesse, à contre-courant du retrait de l'Etat. Nous maintiendrons à Nantes notre ambition pour l'enfance et la jeunesse.

Les verts soutiennent donc fortement ces priorités et ce volontarisme.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Padovani. Vous n'avez eu que du soutien.

Mme PADOVANI, Adjointe – Oui, je vous remercie chers Collègues.

Je tiens juste à préciser – vous le verrez dans le contrat – que des nouvelles actions pourront être financées mais que tout cela - les actions que vient de citer Catherine Choquet – sera financé par des fonds propres de la Caisse d'Allocations Familiales ; que les fonds propres de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire-Atlantique ne sont pas une boîte de Pandore et ont leur limite, comme tous les fonds propres ; et que de toute façon, tout cela est au conditionnel et se renégociera année par année.

Donc, nous ne sommes sûrs que de ce que nous signons aujourd'hui. Je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme PADOVANI, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 24, intitulé :

Politique publique de la famille – 5^{ème} répartition des subventions – Approbation.

Mme PADOVANI, Adjointe – Vous avez 5 associations :

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 49

- L'association « Arc-en-ciel » pour une subvention de 4 000 €, qui propose un lieu de rencontre aux pères des enfants, accueillis avec leurs mères, dans différentes structures d'accueil de familles monoparentales.

- Il y a une subvention pour l'« Association des Familles Adoptives d'Enfants nés à Madagascar », dans le cadre, entre autres, de la prise en compte de l'augmentation des frais de formation sur l'évolution de la législation et les frais de transcription des actes.

- Une subvention de 12 000 € à « Envie de Famille », à la Croix Rouge Française, pour le financement du loyer d'une structure qui accueille des familles en très grande difficulté, dans le maintien du lien parent-enfant.

- Une subvention de 1 000 € à l'association « Fruits d'Étincelles » qui réalise des activités à destination des familles.

- Et « ADT 44 », dont Patrick Rimbert vous a parlé, qui est un ajustement de moins 25 000 € (parce qu'on avait voté une subvention supérieure à leur activité réelle, donc nous faisons un réajustement dans cette décision).

Je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme PADOVANI, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 25, intitulé :

Multi-accueil « L'escale des Bambins » - Subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle – Convention avec Mutuelle Atlantique – Approbation.

Mme PADOVANI, Adjointe – Il s'agit de la dernière structure qui a été inaugurée : « L'Escale des Bambins », qui se situe face au square du Marais. Je vous invite à aller la voir, si vous voulez. Elle a une très jolie architecture. Je pense qu'elle est très bien intégrée dans le quartier. Elle fait le bonheur des habitants et des familles, puisque c'est un nouveau multi-accueil de 40 places qui a ouvert le 3 septembre.

Il accueille des familles nantaises et pour avoir échangé avec Mutuelle Atlantique, ce sont des familles des quartiers Est de Nantes qui le fréquentent.

Le coût de cet investissement a été porté - je tiens à le souligner - par la Mutuelle Atlantique et subventionné par la CAF à hauteur de 390 000 €. Mais, néanmoins, pour Mutuelle Atlantique, une crèche de 40 places, cela coûte 1 400 000 €. Cela, pour faire écho au dossier sur le contrat enfance jeunesse : la petite enfance a un coût.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BOUFFENIE, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 26, intitulé :

Coalition européenne des villes contre le racisme - Création de l'Association Européenne des Villes contre le Racisme - Adhésion de la Ville - Désignation du représentant de la Ville

Mme BOUFFENIE, Adjointe – Le 1^{er} juillet 2005 - vous vous souvenez - nous avons adhéré à la coalition européenne des villes contre le racisme, avec présentation d'un plan d'actions en 10 points.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 50

Cette coalition fonctionne bien. Elle comporte aujourd'hui plus de 70 villes et nous avons décidé de transformer cette coalition en une association, pour être plus efficace et permettre aussi de recevoir des subventions de l'Union Européenne. (lecture de l'exposé).

Le Conseil approuve et désigne par 64 voix Mme Bouffenié pour siéger au sein de l'Association Européenne des Villes contre le Racisme.

M. MARJOLET, Conseiller municipal, donne lecture de l'exposé n° 27, intitulé :

Actions Internationales – Soutien aux projets – Subventions – Bourse Etudiants Villes Jumelles et Partenaires – Conventions – Avenants – Adhésion – Approbation

M. MARJOLET, Conseiller municipal – Cette délibération est l'objet de 6 points.

Le premier, c'est une subvention aux associations. C'est un dossier assez classique - que vous connaissez au titre des projets d'associations, d'échanges - : le soutien particulier au programme Jeune Ambassadeur qui a été effectué autour de Seattle et qui sera étendu avec la ville de Sarrebruck.

Ensuite, vous avez une convention à conclure avec l'association Pays de la Loire Cameroun, du fait que la subvention qui est proposée dépasse le seuil qui nous oblige à cette convention.

Cette convention ira jusqu'en 2009, et en 2008, la Ville procédera à une évaluation du programme qui est organisé autour de ce partenariat de la Ville de Dschang, qui - je vous le rappelle - est au Cameroun.

Le troisième chapitre concerne justement le pacte d'amitié Nantes Dschang avec une convention de programme sur le développement culturel : la route des Chefferies. Je pense que ce dossier, vous le connaissez, vous en avez déjà entendu parler.

C'est un travail qui se poursuit, sans doute de longue haleine.

Il y a également une convention concernant le développement urbain, parce que, il ne suffit pas, effectivement, d'avoir un développement culturel, s'il y a des problèmes concernant l'assainissement dans la ville - c'est ce processus qui est enclenché.

Ensuite, une convention impliquant les jeunes dans la coopération Nantes Dschang. Puisqu'effectivement cette coopération, elle se doit d'être citoyenne, on doit impliquer les citoyens des deux villes, en particulier.

Le quatrième point, c'est l'avenant à la convention aux Anneaux de la Mémoire. Il va traiter, spécifiquement, du soutien à l'association pour la réalisation de différentes expositions qui auront lieu à Durban, à Jacksonville, notamment, et puis également en Louisiane.

Le cinquième point, c'est l'accord de coopération Nantes-Recife, un avenant à la convention concernant l'Association Française des Volontaires du Progrès. En effet, nous avons entre Nantes et Recife un volontaire du progrès, M. Pironneau qui est sur place et qui va travailler - et qui travaille déjà depuis plusieurs mois - autour du projet Caranguejo, un bidonville au centre de Recife. Et, ce travail avance bien.

Je dois rajouter, d'ailleurs, que l'Association l'AFVP, qui s'investissait surtout en Afrique, commence à travailler avec l'Amérique Latine et - chose curieuse - les deux seules personnes qui dépendent de l'AFVP, sont, à la fois, à Recife et à Cochabamba. Donc, c'est avec la Ville de Nantes que traite cette association.

Et ensuite, le sixième point, c'est l'adhésion de la Ville de Nantes au fonds du F3e. Nous avons travaillé avec le F3e, précédemment, à l'occasion d'une évaluation du programme Nantes-

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 51

Rufisque, puisque ce programme est en cours depuis 1992. En 1998, nous avons déjà fait une première évaluation de cette coopération très importante qui est l'objet de plusieurs champs d'investigation.

De la même manière, l'Association Nantes-Guinée, dans laquelle la Ville de Nantes est partenaire, a aussi déjà réalisé une évaluation de son action par l'intermédiaire du F3e. Par conséquent, il s'agit d'une deuxième évaluation qui aura lieu courant 2008, que nous voulons réaliser avec Rufisque, de façon à engager sans doute un nouveau programme triennal sur des bases peut-être un peu nouvelles, novatrices. Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Bien. Nous allons passer au vote.

M. MARJOLET, Conseiller municipal – Je voulais donner deux petites nouvelles, si vous le permettez en cette fin d'année...

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Pas de problème.

M. MARJOLET, Conseiller municipal – Je viens de recevoir - mais vous recevrez la photo par mon intermédiaire - les vœux de l'école Jules Verne qui est située à Port-Au-Prince, qui a été créée par Haïti-éducation. C'est une association que nous soutenons depuis, déjà, plusieurs années.

Et, ce que je peux vous dire, c'est que c'est une école de formation de maîtres. Tous les maîtres formés ont actuellement intégré la fonction publique : l'Education Nationale d'Haïti, mais il reste de nouveaux maîtres en formation. Et donc, vous verrez l'ensemble des enfants qui salue l'assemblée et les Nantais, et qui vous remercie. C'est cette école Jules Verne.

Et puis, par ailleurs, je vous annonce également l'aboutissement du projet de réhabilitation des trois centres médicaux sociaux au sud Liban, réalisé en totalité, pour lequel vous aviez voté une subvention. Ce travail avait été fait avec le Secours Populaire et une association locale.

Je ne sais pas si toutes les villes et les collectivités françaises qui avaient annoncé leur aide au sud Liban peuvent aujourd'hui prétendre que leurs projets ont abouti. Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Marjolet pour des projets très concrets de coopération, qui vont au-delà des simples relations traditionnelles. En tout cas, les dossiers que vous soutenez ont été concrétisés.

Nous avons rarement le retour, effectivement, des subventions votées. Et là, grâce à votre pugnacité et votre suivi, nous en avons aujourd'hui les retours, je vous en remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. GUIN, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 28, intitulé :

Dialogue culturel entre les villes françaises et japonaises – Approbation

M. GUIN, Adjoint – Ce dossier est un peu dans la foulée de ce que disait Michel Marjolet, mais dans le cadre culturel.

Il s'agit d'entériner une charte qui instaure un dialogue culturel entre les villes françaises et japonaises. (lecture de l'exposé)

Alors là, vous avez le contenu de la charte qui va lier ces villes.

V - 52

Je dirai qu'il faut considérer avec attention ce type de relation. Michel Marjolet a montré les relations solides que nous entretenons avec un certain nombre de villes.

Mais ici, il s'agit d'une inflexion de la politique internationale de la Ville de Nantes, en liaison avec Nantes Métropole, d'ailleurs, puisqu'il s'agit d'inclure la Ville de Nantes dans des réseaux. Des réseaux qui se fixent un certain nombre d'objectifs.

Alors, on a, par exemple, les réseaux Eurocités - auxquels nous participons très activement, soit en matière d'environnement, soit en matière d'industrie culturelle - ou bien des réseaux comme le Forum des Droits de l'Homme, avec le secrétariat permanent, qui a été créé par Nantes Métropole...

Et également, des réseaux dans la coopération décentralisée, mais cela, Michel en a parlé tout à l'heure.

Il faut réfléchir également à ce qu'est la civilisation urbaine d'aujourd'hui, et ceci en réseaux. Je crois que la position des villes, ce n'est plus seulement de jouer le rôle de petites principautés qui entretiendraient les relations amicales, parfois très effectives, mais amicales au gré de diverses opportunités.

Il s'agit au contraire de s'introduire dans des réseaux et d'y jouer évidemment un rôle moteur, un rôle dynamique, un rôle d'animateur.

Alors, là, je pense que c'est un bon exemple, après Eurocités, ou le Forum des Droits de l'Homme. Je pense que dans le domaine culturel, c'est intéressant.

Juste pour préciser : cela va se concrétiser par beaucoup de choses. La Folle Journée va se développer non seulement à Tokyo, mais à Kanazawa. Royal de Luxe va présenter « la révolte des mannequins » à Tokyo, les machines de Delarozières à Yokohama en 2009. Les plasticiens David Ryan par exemple, Béatrice Dacher, des musiciens : Smooth, Stradivaria, et Volk, des jazzmen, des danseurs également avec Brumachon vont se produire au Japon. Et, l'on travaillera évidemment sur l'économie culturelle.

Voilà des exemples.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Monsieur Marjolet.

M. MARJOLET, Conseiller municipal – Je voulais simplement compléter, car, à côté de ce travail sur le dialogue culturel, il y a également un travail concernant la coopération décentralisée, où un groupe franco-japonais a été constitué - dans ce cadre, bien entendu - Nantes et Niigata y sont présents.

La coopération décentralisée avec le Japon en est encore au niveau de ses balbutiements. Cela aussi, c'est un petit peu le fait de l'histoire. Et, on commence également à travailler dans des rapports Nord-Sud, le Japon pouvant peut-être - et peut-être aussi Niigata - s'associer dans cette saine initiative en direction des Pays du Sud.

Le dialogue culturel sera accompagné également d'un autre travail beaucoup plus long, sans doute, à réaliser.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci pour ce complément.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. GUIN, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 29, intitulé :

V - 53

Conventions et avenant à conclure entre la Ville de Nantes et des associations culturelles - 4^{ème} répartition de subventions – Approbation

M. GUIN, Adjoint – C'est un dossier très abondant, mais classique d'une certaine façon, puisqu'il s'agit de reconduire la plupart des conventions qui nous lient aux grosses associations culturelles :

- Bien sûr, on a le CRDC, et la reconduction de la convention qui nous lie avec ce centre, à la fois pour la vie quotidienne, mais également la manifestation « Chantiers d'Artistes » qui concerne justement la mise en lumière d'artistes de notre région. Egalement, une subvention de 500 000 €. C'est-à-dire la subvention d'un million pour Estuaire, mais divisée par deux, comme nous l'avons fait en 2006 et 2007, pour permettre au trésorier payeur de mandater cette subvention pour l'année 2008, sachant qu'en 2009, nous verserons également 500 000 €.

- « L'Association Culturelle de l'Été ». Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de modifications.

- « Handiclap », bien sûr. Notre participation au festival.

- « La Grande Biennale Internationale du Spectacle BIS » qui va avoir lieu au mois de janvier, qui est très intéressante - dans la période où l'Etat annonce évidemment des baisses de subventions importantes. On va rassembler l'ensemble du spectacle vivant à Nantes et je suis persuadé que les débats seront particulièrement intéressants, voire animés.

On a également des conventions sur « La SAEML Folle Journée » avec notre participation d'un million, le « CREA », rien de particulier ; « Songo », « Trempolino », une légère amélioration ; « Nantes Jazz Action », également ; « La Bouche d'Air » qui fait un travail superbe ; « Apo 33 » ; « Le Printemps des Arts » pour une édition nouvelle ; l'ensemble vocal de Nantes « Stradivaria ». Un mot, parce que « Stradivaria » est maintenant l'orchestre baroque de Nantes.

En ce qui concerne la danse, je signalerai une amélioration sensible pour « Pick Up Production ». « Pick Up Production » est un peu le fédérateur de l'ensemble de ceux qui se recommandent de la culture Hip Hop.

En ce qui concerne le théâtre, on a là une série de subventions - sachant qu'il y a d'autres compagnies qui s'ajouteront ultérieurement au budget qui sera voté en février... « ARPROMA », ce sont les marionnettes de Nantes ; un avenant pour « Le Théâtre des Sept Lieues », c'est-à-dire la yourte qui va dans les quartiers, à disposition pour l'expression dans les quartiers, mais surtout pour beaucoup de spectacles intéressants destinés aux enfants.

En ce qui concerne le livre et la lecture, on a là des conventions importantes pour les associations, les bibliothèques de quartiers, mais sous forme associatives. Sachant qu'en plus de cette participation sous forme de subvention, il y a également une aide pour des emplois permettant de faire fonctionner au mieux ces associations...

« La Maison de la Poésie », bien sûr, 46 500 €. Je signale juste en passant que nous venons d'acheter 46 lettres de Jacques Vaché à la suite de la préemption de l'Etat et de l'offre faite à la Ville de les acheter. Nous possédons maintenant 96 lettres de Jacques Vaché sur les 120 lettres écrites durant la guerre, lorsqu'il était au front. Et déjà, des travaux universitaires importants sont faits à partir de cet achat remarquable. Vous savez qu'au fil des années, nous avons acquis sur le surréalisme en général une collection et un patrimoine extraordinaires.

En ce qui concerne le cinéma :

- « MIRE » : traditionnel.

- « Le Festival des Trois Continents » : une subvention de 280 000 €.

- « Ciné Nantes », « Rencontres du Cinéma Espagnol » : rien de nouveau.

- Une amélioration pour « Nantes-Renaissance ».

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 54

- « Métisse à Nantes » : une subvention pour le travail qui est fait, notamment, pour l'année 2008, et la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

En matière de patrimoine, « La Maison des Hommes et des Techniques » et « Le Centre de Documentation du Mouvement Ouvrier et du Travail » mériteront sans doute d'être aidés sur des projets particuliers pour des actions faites en 2008.

Et enfin, une série de subventions - que vous avez d'ailleurs à la fin de votre dossier - sur des galeries d'art, sur « Tissé Métisse », etc...

Donc, voilà, je pense qu'il n'y a là que du très classique.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Monsieur Augier.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce dossier, je souhaiterais éventuellement vous poser plusieurs questions qui concernent l'opération Estuaire.

Vous avez déclaré hier dans la presse que la biennale Estuaire 2007 présentait 239 000 euros de dépenses non prévues à l'origine par les organisateurs. Pouvez-vous nous éclairer, quelles sont-elles ?

Le remorquage de la maison qui coule est-il compris dans ce montant ?

Vous avez déclaré qu'il y avait eu 227 000 € de recettes non prévues sur le Pass' Estuaire. S'agit-il d'un bénéfice net ou du chiffre d'affaires supplémentaire réalisé ?

Quel était le montant des recettes prévu initialement pour ce Pass' Estuaire ?

Vous avez aussi déclaré que la subvention de 500 000 € que vous nous proposez de voter aujourd'hui, ne serait versée au CRDC pour l'organisation de la biennale 2009, qu'en 2008 ?

Dans ces conditions, pourquoi à l'article 3.3 de cette convention nous est-il indiqué un versement de 500 000 € sur l'exercice 2007 ?

Ne pensez-vous pas qu'il serait plus prudent, compte tenu des déboires qui se sont succédés lors de cette première biennale de demander au CRDC de nous présenter un avant-projet bien étayé pour 2009, avant d'engager la Ville sur des montants aussi importants ? Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Pas d'autres interventions après Monsieur Augier ?

Monsieur Guin, je ne sais pas si vous pourrez répondre à tout, mais...

M. GUIN, Adjoint – Je vais répondre à beaucoup de chose, parce que vous pensez bien que Monsieur Augier s'attend à ce que j'apporte des réponses précises.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Ce n'était pas convenu quand même...

M. GUIN, Adjoint - Je pense, Monsieur Augier, que tout citoyen a évidemment le droit d'exercer sa critique, son appréciation, ses interrogations. Mais un élu responsable n'a pas le droit d'entretenir sciemment et la confusion, et la suspicion et la désinformation !

Alors, pourquoi la confusion ? Vous avez déclaré - et au fond, c'est repris dans votre question – qu'au prochain conseil municipal, on va proposer 500 000 € pour le CRDC, et vous souhaitez savoir pour quelle raison. Et vous ajoutez : « on nous demande un dépassement de budget... »

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Ah non, je n'ai jamais dit cela !

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 55

M. GUIN, Adjoint - ... Ah, c'est là, c'est dommage...

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Peut-être que ça n'a pas été repris !

M. GUIN, Adjoint - ... Excusez-moi...

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Non, mais je...

M. GUIN, Adjoint - ... Je réponds, je réponds, vous me répondrez après...

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Augier, si vous redemandez la parole, je vous la redonnerai...

M. GUIN, Adjoint - ... J'ai lu cela dans la presse...

M. AUGIER, Conseiller municipal – Moi, c'est mon travail, je fais mon travail...

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Augier, c'est moi qui donne la parole. Je vous redonnerai la parole, si vous la demandez, il n'y a pas de problème.

Monsieur Guin, poursuivez.

M. GUIN, Adjoint – Vous dites : « un dépassement de budget pour une opération qui a déjà coûté 7,5 millions d'euros, chiffre à rapporter au budget de la Folle Journée : 1 million d'euros ». Alors, c'est la confusion la plus totale. Pourquoi ?

Eh bien, parce que nous donnons pour le CRDC et Estuaire : 500 000 € annuels, comme nous l'avons fait précédemment pour l'édition qui vient de se passer.

Et nous allons donner 500 000 € annuels pour l'édition qui se déroulera en 2009, et nous paierons en deux fois - je vous dirai, tout à l'heure, pourquoi nous le votons maintenant - ce qui fait 1 million pour la biennale.

Mais là où ce n'est pas normal, et vous entretenez la confusion : c'est que le million que nous donnons à « La Folle Journée », il s'agit de la subvention que nous donnons à « La Folle Journée », cela n'est pas le budget ! Il faut comparer les 7,5 millions d'« Estuaire » avec les 2 fois 3,5 millions de « La Folle Journée » !

En réalité, nous donnons deux fois plus d'argent pour « La Folle Journée » que pour « Estuaire ». Et cela, il faut le dire quand même aux citoyens, et ne pas entretenir cette confusion entre le budget et la subvention !

Alors, voilà pour la question de la confusion.

En ce qui concerne la suspicion : Vous n'arrêtez pas de dire, depuis un certain temps, qu'il y aurait un trou - parce que c'est bien le sens de la question : Pour quelle raison, finalement, on demande 500 000 € ?

Il y aurait un trou. Vous avez même dit quelque part qu'il y aurait une mauvaise gestion, vous demandant aussi : « à quoi sert cette avance de 500 000 € ? ». Je vous dis et je vous répète qu'il s'agit bien de notre participation divisée en deux : c'est-à-dire que l'on donne 500 000 € chaque année. On donnera 500 000 € en 2009.

Nous demandons cette subvention aujourd'hui en 2007, ce qui donnera la possibilité au trésorier payeur général, effectivement, d'avoir l'ordonnancement, et de la mandater lui-même dès 2008 pour que nous puissions fonctionner normalement. Et je vais vous dire comment on fonctionne, sachant que le budget d'« Estuaire » est autonomisé à l'intérieur du budget global

V - 56

du CRDC. Vous alléguiez qu'il y aurait un trou. Il n'y a pas de trou ! Et je vais vous répondre exactement ce qu'il en est en ce qui concerne les chiffres.

Le budget initial de l'opération « Estuaire » est de 7 224 000 €. Le budget réalisé est de 7 513 000 €. Il y a donc un différentiel qui est compensé cette année - c'est-à-dire une augmentation. Et, vous avez raison, cette augmentation résulte d'un certain nombre de difficultés, en particulier « La Maison de Lavau » et le « Canard » qui devait flotter sur la Loire.

Mais, le budget est néanmoins équilibré, parce que nous avons 227 000 € de recettes supplémentaires - je réponds bien à votre question - des recettes supplémentaires dues, très largement, à la croisière. Et, si on y ajoute 40 000 € d'assurances qui ont déjà été remboursés par ces mêmes assurances, eh bien, le budget est parfaitement équilibré.

Et nous sommes dans l'attente, nous espérons - je dis nous, parce que c'est le CRDC, mais la Ville aussi, qui a un intérêt et un œil sur cette question - que les procédures qui ont été engagées par le CRDC contre le concepteur du Canard, plus particulièrement, aboutissent. Dans ce cas, nous serons globalement bénéficiaires.

Alors, je pense que c'est important de dire ces choses-là, pour que les citoyens soient bien au fait, et bien au clair sur cette question.

Ce n'est pas la première fois que vous dites qu'il y aurait « une espèce de mauvaise gestion ». Je rappelle tout de même que le CRDC est une scène nationale !... Avec dans son conseil d'administration, les représentants de l'Etat et les représentants de la Ville comme tutelle, bien entendu, il y a aussi un commissaire aux comptes. Il n'y a eu qu'un seul accident. C'est en 1994, au moment des Allumés de Johannesburg.

Eh bien, le CRDC a été traité comme tout le monde ! A chaque fois qu'une association culturelle dépasse le budget et crée un déficit sensible, la règle est la même pour tous : Il n'y a pas d'augmentation de la subvention, et l'association est chargée de faire un plan de redressement sur trois ans, pour récupérer précisément le déficit qui a été opéré lors de la manifestation.

Le CRDC a fait la même chose. En trois ans, il a eu sa subvention normale sans augmentation, mais il a dû récupérer, en effet, les déficits qu'il avait pu faire à ce moment-là. C'est la seule fois, c'est la seule fois.

Autrement, les comptes sont parfaitement équilibrés et extrêmement contrôlés, et surveillés en ce qui concerne le CRDC. Je ne laisserai pas passer ce genre d'allégation.

En ce qui concerne la désinformation, vous dites aussi - toujours dans mon journal quotidien - que les artistes locaux sont abandonnés, complètement en dehors du coup, etc...

Eh bien, je vais vous donner la liste des artistes locaux précisément. Vous avez : David Bartex, Concept Plastique, Jean-Luc Courcoult, Marie-Pierre Duquoc, Eric Watt, Parterre et Cie, Franck Gérard, le collectif La Valise, Bevis Martin et Charlie Youle, Anne de Sterck.

J'y ajoute aussi les ateliers Fichtre, l'atelier GPAA, Archilight creative sur l'île de Nantes. J'y ajoute encore les deux galeries qui ont été intéressées : la galerie RDV et Zoo galerie. Je pourrais même y ajouter le Cinéma Katorza, avec lequel on a travaillé sur cette question. S'il faut y ajouter les artistes du FRAC des Pays de la Loire, et ceux du Grand Café de St-Nazaire, cela devient tout de même très important.

On peut y ajouter enfin qu'à Lavau-sur-Loire, la Maison du Port a été réouverte, a permis à la MET de St-Nazaire, la Maison des Ecrivains de St-Nazaire, à la Maison de la Poésie de Nantes, au grand T, à Jean Rouaud et Philippe Dossal de mettre en place une librairie et une animation des rencontres littéraires. Non, les artistes locaux...

Alors, qu'il y ait des déçus parce qu'ils n'ont pas été choisis, c'est parfaitement normal ! Et ce cas est quasiment quotidien ! Mais, je signale quand même que pour travailler sur l'Estuaire, il faut avoir un peu de coffre, et tout le monde n'a pas du coffre.

V - 57

Parce que ce n'est pas facile. Et d'ailleurs, vous avez raison de souligner que l'on peut faire un certain nombre de critiques. Il est clair qu'à St-Nazaire et à Nantes, les artistes ont donné une force et une certaine puissance à l'art contemporain.

C'était moins évident entre les deux villes. Il y a un certain nombre d'œuvres qui sont difficiles dans cet espace si grand.

Alors, pour continuer - après avoir souhaité qu'à l'avenir vous preniez vos renseignements plus précisément pour bien informer les citoyens - je voudrais parler de l'importance d'Estuaire.

Je ne parlerai même pas de l'importance touristique, vous avez eu des interrogations là-dessus, il y a une étude qui est en cours de réalisation et il ne faut pas se fier aux hôteliers, qui après quinze jours seulement - c'est-à-dire que l'on n'était encore qu'au mois de juin - disaient : « on n'a pas encore senti les effets ». Or, on les a sentis !

Voici simplement une indication : les offices du tourisme nous informent que chez les hôteliers, les séjours des touristes – non Nantais – à Nantes sont passés à trois nuitées. Cette étude est en cours et on vous en donnera les résultats.

Mais l'importance réelle, elle est à la fois artistique, politique et pédagogique.

Artistique, parce qu'il s'agit parfois de sortir l'art contemporain hors des murs, avec un double objectif. D'une part, voir comment les paysages peuvent inspirer les œuvres, et en même temps, comment les œuvres nous permettent de voir les paysages. Et, c'est cela qui est très important, parce que ce ne sont plus des lieux clos dans lesquels on expose des œuvres comme cela, c'est maintenant directement dans l'espace et dans la vie réelle.

Politique – la politique, il faut quand même bien en parler - c'est une chose dont on ne peut pas faire l'économie, en ce qui nous concerne, nous les élus. Il s'agit, entre Nantes et St-Nazaire, avec toutes les villes riveraines de l'estuaire, de constituer un espace géographique - bien sûr - qui soit « ressenti » par les citoyens.

J'ai d'ailleurs été très surpris par le nombre de gens qui nous ont dit que, finalement, ils ne connaissaient pas l'estuaire, alors que l'on peut avoir l'impression que tout le monde va s'y promener chaque semaine. Eh bien non, en fait c'était une très grande découverte !

Mais il faut y ajouter la constitution d'un imaginaire commun, que l'on peut discuter, bien entendu, et vous avez raison d'émettre un certain nombre de critiques. On peut avoir des choix esthétiques divers, et tout cela se discute.

Mais en tout cas, la réussite est importante, de ce point de vue. D'ailleurs, le terme « estuaire » n'a plus exactement la même connotation, maintenant, que celle qu'il avait auparavant. Et c'est tout de même assez frappant.

Et enfin, je terminerai par l'impact pédagogique - dont vous ne parlez pas - qui se trouve - c'est un hasard, je l'ai eu hier - être tombé sur ma table : c'est bien tombé ! Cela vient du Rectorat, du recteur et de l'animateur culturel chargé au Rectorat de suivre l'ensemble des manifestations.

Or, l'impact pédagogique - c'est le rapport que j'ai ici - l'impact pédagogique a été considérable, et même extraordinaire, m'a dit l'animateur, parce qu'il a été travaillé avec trente trois équipes pédagogiques, et donc un certain nombre de classes venant, aussi bien, du primaire que des collèges, des lycées.

Pendant toute l'année, ils ont travaillé sur la préparation à la visite : ils ont rencontré des artistes, ils ont parfois travaillé avec des artistes. On pense à Maruyama, par exemple, qui a conçu son œuvre avec des élèves de Paimboeuf.

« Bizarrement », ils ne viennent, d'ailleurs, pas seulement de Nantes et de St-Nazaire. La statistique qui nous est donnée montre que toutes les communes riveraines ont emmené leurs classes et que les profs les ont accompagnés.

V - 58

Ces trente-trois équipes pédagogiques ont créé un stage de trois jours pour pouvoir travailler et avec les artistes et avec leurs élèves. C'est précisément une des raisons - puisque le Rectorat nous annonce qu'ils vont recommencer dès 2008, en prévision de 2009 - pour laquelle, nous avons besoin de cet argent pour faire fonctionner l'équipe qui prépare Estuaire.

Donc, trente-trois équipes pédagogiques, certains artistes ont eu plus de succès que d'autres auprès des enfants : des jeunes, ce sont Varini, Maruyama, évidemment, à Paimboeuf. De plus, beaucoup d'élèves ont été amenés à faire des créations - comme disent les artistes - en écho avec les œuvres qui ont été présentées. Autrement dit, les enfants ont pu produire un certain nombre de choses.

Alors, il y a des critiques incontestablement sur une première édition. D'ailleurs, ce n'est pas tout à fait étonnant. Quand on fait une politique culturelle, il y a toujours une part de risques, bien entendu. Et donc, aussi une part de désagréments.

Mais, globalement, sur l'ensemble de ces résultats, c'est au contraire très positif, si on se situe du point de vue artistique, politique, pédagogique - et, j'en suis certain - du point de vue touristique. Mais il sera difficile à définir ce qui tient à Estuaire, ce qui tient au Château, etc... Ce sera tout de même assez compliqué.

Donc, c'est la raison pour laquelle la Ville, avec ses partenaires, entend rééditer cette manifestation. Et encore une fois, pour notre part, il s'agit d'1 million d'euros. On dépense plus pour la Folle Journée, si vous faites le calcul. Evidemment, c'est une biennale d'un côté, et c'est réédité chaque année.

Si on fait des comparaisons, j'ai vu - vous me permettez, Monsieur Augier, cela ne vous concerne pas, mais je veux informer les citoyens à travers cette intervention - je vois encore ce matin l'intervention d'un genre d'acteur qui dit : « bah oui, l'Etat diminue ses subventions, en particulier sur l'ONPL. Alors la Ville privilégie l'événementiel, au détriment du travail de fond ».

Mais enfin, l'ONPL... Vous savez combien on dépense pour l'ONPL ? 2,2 millions par an ! Or, l'ONPL - ce me semble - c'est l'Orchestre National des Pays de la Loire !

La Région assume ses responsabilités, l'Etat ne les assume pas convenablement dans un orchestre national. Et l'on demanderait, alors que l'on dépense déjà 2,2 millions par an, l'on demanderait encore un effort de 100 000 € pour combler les défaillances de l'Etat ? Cela n'est pas admissible. Il faut que les citoyens sachent de quoi il retourne !

Et puis, je terminerai avec quelques mots sur ce dossier. Ce dossier montre le travail de fond en dehors de l'événementiel. Croyez-vous que l'événementiel aurait tant d'intérêt et de succès, s'il n'y avait pas ce travail de fond au quotidien, tout au long de l'année.

Mois, je suis bien convaincu que la Folle Journée n'aurait pas son succès, si toutes les associations et tous les musiciens et le Conservatoire qui travaillent chaque année, ne faisaient pas un travail de fond.

Alors, voilà ce que je voulais dire à propos de ce dossier.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Comme promis, Monsieur Augier, vous avez la parole.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci. Ce sera très bref. Je prends acte du fait que vous n'avez répondu à aucune des six questions que je vous ai posées aujourd'hui. Voilà.

L'Assemblée : Ah !

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Mesnard.

V - 59

M. MESNARD, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Je suis content qu'il y ait enfin un débat, quelque soit finalement le contenu de ce débat.

En fait, on a, là, affaire à tout le véritable budget culturel de la Ville de Nantes en une seule délibération, parmi je ne sais combien. Il s'agit quand même de voter 7 634 950 euros, comme cela en une délibération : Il est normal qu'au moins on ait le droit d'échanger certaines choses...

Alors, que d'autres délibérations, tout aussi intéressantes, mais infiniment plus ponctuelles, et engageant beaucoup moins la Ville que celle-ci, nous sont proposées sur des sujets - je n'en désignerai aucune, mais on en a vu certaines tout à l'heure. Il faut quand même savoir quand on peut débattre, sur quoi on doit débattre et dans quel lieu débattre.

Alors, si le Conseil municipal n'a pas le temps de se réunir, pourquoi ne pas faire un conseil culturel, où tout cela pourrait être véritablement exprimé et où tout le monde pourrait s'exprimer ?

Et deuxièmement, l'Estuaire, c'est un lieu magnifique, c'est un territoire magnifique. Il y a véritablement de quoi débattre sur une politique intéressant tout le monde, y compris d'ailleurs, les collectivités voisines.

Pourquoi ne pas créer un lieu de débat sur l'Estuaire, spécifiquement, puisque c'est une action culturelle tout à fait particulière ? Bon, voilà, bref. Moi, je vous fais part de notre mécontentement, pour la façon dont sont traités globalement les problèmes culturels, sans en désigner aucun spécifiquement, et à ce titre, nous nous abstenons. Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Guin.

M. GUIN, Adjoint – Simplement pour vous dire qu'il ne s'agit pas de tout le budget culturel. Quand on vote le budget, vous avez l'ensemble des dépenses, c'est le moment d'en parler : le moment du vote du budget. On aura en février l'occasion de le faire.

Encore une fois, vous pouvez poser absolument toutes les questions, je suis pour la plus extrême transparence dans tous les domaines. Je ne suis pas pour les allégations et les confusions - vous l'avez compris. Et donc, toutes les questions peuvent être posées, toutes les opinions émises, évidemment, à l'occasion du budget, bien entendu.

Si vous voulez qu'on passe beaucoup de temps, en effet, sur la culture, j'en serais absolument ravi.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Bien. Monsieur Diat.

M. DIAT, Conseiller municipal – Oui, Monsieur le Maire. Je prends note avec intérêt de ce que dit Monsieur l'Adjoint à la Culture, par rapport aux questions posées et aux réponses. Notre collègue a posé six questions. Est-ce que, éventuellement... On ne peut peut-être pas les avoir maintenant, mais est-ce que, par écrit, vous pourriez répondre aux six questions ? Est-ce que vous pouvez prendre cet engagement ?

M. GUIN, Adjoint – Je pense que j'ai répondu très largement à ces six questions...

M. DIAT, Conseiller municipal - ... Est-ce que vous pourriez faire quelque chose... ?

M. GUIN, Adjoint - ... très largement et que je puis absolument le mettre par écrit, il n'y a aucun mystère, aucune particularité dans cette affaire. Alors, je sais bien que vous saisissez une occasion, mais vous vous êtes plantés sur les informations que vous avez eues... Vous vous êtes plantés !

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 60

M. DIAT, Conseiller municipal - ... On n'a pas coulé, on s'est peut-être planté mais on n'a pas coulé, nous !

M. GUIN, Adjoint - ... Et moi je dis que vous vous êtes plantés et je vais même le répéter par écrit, si vous voulez, vous verrez que vous vous êtes plantés, c'est tout.

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... On ne s'est pas planté, c'est vous qui êtes de mauvaise foi...

L'Assemblée : Ah !

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... parce que sur ce dossier, sur ce dossier, vous voulez que je vous le relise. On nous dit, il est proposé de verser...

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance - ... Non, on va l'écrire, on va l'écrire...

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... à cette association sur l'année 2007. Donc, vous nous dites que cela concerne 2008. Ce dossier ne concerne que des versements 2008, sauf pour Estuaire, pourquoi ?

M. GUIN, Adjoint - Pourquoi, je vous l'ai expliqué tout à l'heure, parce que nous fonctionnons très rapidement et que nous souhaitons que la subvention ...

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Spécifiquement pour Estuaire, c'est différent...

M. GUIN, Adjoint - ... Non !... que la subvention soit versée le plus rapidement possible effectivement pour le fonctionnement. Ce que nous faisons assez traditionnellement, et d'ailleurs, nous le faisons je crois dans la délibération - je me tourne vers Albert Mahé. Nous faisons par ailleurs des avances qui permettent à partir du 15 janvier... Nous en faisons beaucoup - vous avez cela dans vos dossiers - nous en faisons beaucoup des avances aux associations.

Je répète aussi, ceci pour une bonne raison, c'est que l'Etat ne verse qu'en fin d'année ces subventions et que beaucoup d'associations comptent sur nous pour assurer le passage d'une année sur l'autre en particulier au niveau de la trésorerie. Alors, c'est bien cela le problème : comment assurer la trésorerie. Cela ne va pas s'arranger d'ailleurs - entre parenthèses - avec la baisse des crédits d'Etat, vous allez voir que les subventions qui arrivent en septembre... Certaines ne sont pas encore arrivées pour les associations.

En fin d'année, nous, nous assurons la fluidité de la « marche » des associations.

M. AUGIER, Conseiller municipal - Moi, je vais vous dire. Au fond, se lancer sur une opération Estuaire 2009, sans avoir aucun projet précis présenté par le CRDC, sur cette opération qui est quand même importante, je trouve ça absolument anormal ! Et je vais même vous dire : on vient de passer un dossier sur l'échange avec le Japon, vous avez vu comme c'était précis, on avait des détails. Là-dessus, on n'en a pas. Voilà c'est tout.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance - Monsieur Augier, les réponses de Monsieur Yannick Guin qui étaient claires, circonscrites, montraient qu'il possède très bien son dossier. Mais j'ai cru comprendre que vous n'arriviez pas à le rattraper dans la compréhension globale de ce dossier, donc, on va l'écrire. Voilà.

Et je peux vous dire que la prochaine fois, Monsieur Augier - parce qu'avant d'aller déjeuner, on va faire un petit clin d'œil... J'ai bien compris, j'ai lu dans le journal que vous n'aviez pas pu aller à la chambre Place Royale, l'œuvre de Monsieur Tatzu Nishi, vous n'avez pas pu y passer la

V - 61

nuit, mais c'était assez facile, je l'ai fait avec mon épouse - pas la nuit, j'aurais bien aimé, mais la journée.

J'ai attendu une demi-heure comme un certain nombre de gens et nous avons été 102 912 à le faire. Comme le disait Monsieur Guin, cette position nous a fait voir la fontaine telle que nous ne l'avions jamais vue, et, telle que je la vois aujourd'hui, je ne l'aurais pas vue si je n'avais pas fait cela... La rue Crébillon, cette place Royale...

Et donc, l'art nous ouvre les yeux sur ce que l'on côtoie tous les jours et nous fait découvrir des choses, qui font que nous ne sommes plus par la suite comme nous étions avant, et je pense que c'est le cas d'Estuaire. Merci.

M. DIAT, Conseiller municipal – C'était romantique, c'était bien dit !

Le Conseil approuve (abstentions de l'opposition de droite).

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Je pense qu'à cette heure... Nous allons déjeuner. Mais avant, je vais passer la parole à une collègue qui, tous les ans, revient avec raison sur ce sujet, car le problème est loin d'être résolu.

Mme CHOQUET, Adjointe – Alors, effectivement, je voudrais vous apporter aujourd'hui une bonne nouvelle. Je voudrais vous apporter aujourd'hui une bonne nouvelle en ce qui concerne la séropositivité et le sida. En effet, depuis plusieurs années consécutives, mais cette année, c'est vraiment net, on a une baisse des nouveaux cas de séropositivité, en France en général, mais surtout en Pays de la Loire et en Loire-Atlantique.

Et quand je parle d'une baisse, c'est la moitié des personnes, la moitié des cas, la moitié des situations par rapport au niveau national.

Je ne sais pas pourquoi cette information suscite tant de murmures. Je pourrais aussi bien vous parler de la prévention des caries dentaires, vous proposer à ce moment-là de vous distribuer des brosses à dent. Et je pense que tout le monde trouverait cela très bien.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Chut ! Je crois qu'ils ont faim ! Je ne dis pas de quoi, mais !...

Mme CHOQUET, Adjointe – Rires.

La prévention pour le sida et la séropositivité c'est - j'insiste - simplement l'utilisation du préservatif. Donc, c'est important que vous ayez l'information, que vous passiez l'information et que vous puissiez argumenter.

Il y a moins de séropositifs, il y a moins de sida. Il s'agit quand même de 20 à 30 nouveaux cas qui apparaissent encore en Loire-Atlantique. On a du dépistage beaucoup plus précoce, surtout dans les populations homosexuelles mais beaucoup moins dans les populations hétérosexuelles, qui se pensent protégées.

C'est à peu près - et là je ne fais pas de la propagande contre la jeunesse... Les découvertes de séropositivité chez les hétérosexuels se font aux alentours de 40 ans, donc - je vous le dis - cela vous concerne tous !

En tout cas, la prévention marche et je vous encourage à l'entretenir, à la diffuser. Il faut continuer à faire des actions de prévention, d'éducation, auprès de tous les publics.

On le fait en allant dans les restaurants d'entreprise, où l'on touche tout le public. On le fait aussi, on l'a refait cette année en allant faire la tournée des bars, des lieux de consommation homosexuels, où l'on est très bien accueilli.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 62

Avant de tous vous laissez partir déjeuner, je vous invite à faire cette promotion, pour que tout le monde puisse continuer à vivre et à aimer tranquillement.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci Catherine.

Applaudissements.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance - Nous reprenons la séance à 14 h 30.

La séance est levée à 13 h 05.

La séance reprend à 14 h 40.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Mes chers Collègues, vous avez regagné vos places. Nous allons commencer par les questions d'actualité.

Je vais donner la parole à Louissette Guibert pour la première question.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Les températures très froides de cette semaine, nous font, à nouveau et comme chaque année, nous tourner vers ceux et celles qui n'ont pas de toit.

Si pendant ces périodes glacées, ce sont leurs vies qui sont en jeu, toute l'année, ces femmes et ces hommes, des travailleurs, travailleuses pauvres, bénéficiaires de minima sociaux ou encore sans aucune ressource, vivent néanmoins dehors.

Un collectif de femmes en errance : « Espoirs de Femmes », que j'ai reçu, demande l'ouverture d'un accueil de jour réservé aux femmes. Nous savons bien que c'est l'Etat qui est responsable de la politique d'urgence. Malgré tout, que peut faire une municipalité comme la nôtre dans ce domaine ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Meunier.

Mme MEUNIER, Adjointe – Monsieur le Maire, mes chers Collègues. La Ville de Nantes est attractive, en effet, et nous devons nous attacher à ce que notre ville soit toujours plus entreprenante afin que chacun puisse bénéficier des fruits de ce dynamisme.

Pour autant, notre devoir est également d'être attentifs à tous ceux et celles qui ne sont pas montés dans le train. Nous ne devons jamais laisser quelqu'un sur le bord de la route. La solidarité, que ce soit entre les générations ou avec les plus précaires d'entre nous, doit toujours être un fil rouge dans notre action.

C'est pour cela que, même si l'urgence sociale est effectivement une compétence de l'Etat, nous avons toujours eu à cœur d'intervenir.

Nous avons un rôle de laboratoire pour de nouvelles expériences et de complémentarité avec les politiques d'Etat, quand celui-ci tient son rôle. Je regrette, en effet, que les collectivités locales doivent de plus en plus se substituer dans beaucoup de domaines, et dans ce domaine notamment.

Nous ne pouvons pas réduire la question des « sans-domicile » à la question de l'hébergement.

Il serait, en effet, irrespectueux pour ces personnes en difficulté de penser qu'en les mettant sous un toit, l'ensemble de leurs difficultés serait réglé.

V - 63

Ce sont des personnes qui ont généralement des parcours de vie difficiles et qu'il convient d'accompagner.

A ce propos, il est d'ailleurs scandaleux et complètement contre-productif que, pour financer le Plan d'accompagnement renforcé en faveur des sans-abri, que l'on appelle PARSA, le gouvernement ait fait le choix d'utiliser les crédits de l'accompagnement social.

Il y a un véritable clivage entre la volonté affichée de réduire la pauvreté, d'augmenter le pouvoir d'achat et la politique de l'actuel gouvernement, relayée au plan local, qui veut cacher la misère en mettant les gens à l'abri, en ne se préoccupant pas de la manière dont ils souhaitent vivre ni de leur avenir.

Alors, effectivement, la Ville de Nantes intervient sur le champ de l'urgence sociale de façon très importante. C'est un choix que nous assumons. C'est le choix de respecter la personne humaine, quel que soit son statut social.

Nous intervenons sur six types d'actions, Ville et CCAS réunis, pour un engagement financier de près de 2 millions d'euros au total. Nous accompagnons les actions d'information, par la veille sociale.

A ce titre, nous éditons le guide de l'urgence sociale, qui permet aux personnes en difficulté, ainsi qu'à tous ceux qui les accompagnent de pouvoir être orientés. Nous subventionnons, par ailleurs, « la Veille Sociale 44 » et « Aïda », dont le rôle est de centraliser les demandes et de coordonner les réponses à apporter.

En ce qui concerne l'hébergement, la Ville de Nantes a mis à disposition la quasi-totalité des locaux et subventionne également les associations. Nous assurons par ailleurs notre obligation légale de domiciliation, afin que les personnes sans domicile puissent recevoir leurs courriers et prestations diverses.

A cela s'ajoutent des aides plus concrètes pour faciliter la vie au quotidien des sans-abri. Dans ce secteur, nous soutenons les associations dans leurs projets innovants, comme la laverie sociale ou la bagagerie, ou prenons en charge directement l'activité, comme pour les bains-douche ou le restaurant social Pierre Landais. C'est dans ce cadre que nous serons particulièrement attentifs à la demande exprimée par le collectif des femmes en errance « Espoirs de Femmes ».

Nous intervenons également en médiation de rue, afin de venir au contact, de jour comme de nuit, à ceux qui ne se déplacent plus vers les accueils que nous proposons.

Enfin vient le domaine le plus important, à savoir l'accompagnement social. Le Service d'accompagnement des personnes sans domicile est ouvert depuis février 2003 et est actuellement financé entièrement par nos soins.

Le gouvernement, je le répète, n'estime pas utile d'intervenir sur le financement de l'accompagnement social.

Pour ma part, je pense que les 14 personnes qui travaillent au sein de ce service accomplissent beaucoup pour permettre aux personnes sans abri d'avoir un réel avenir.

C'est en ce sens que le Maire a écrit à Mme Christine Boutin, Ministre du logement et de la Ville, afin de lui demander des moyens plus importants pour construire des réponses sur le long terme aux plus démunis.

Mais l'expulsion récente des associations de sans-abri sur le parvis de Notre-Dame, venues dénoncer les promesses non tenues, démontre le peu de cas que cette ministre porte au sujet et cette volonté, à nouveau, de cacher la misère. Nous regrettons que l'Etat ne prenne pas ses responsabilités. Comme souvent, nous pallions donc, à hauteur de nos possibilités.

Le combat contre la pauvreté serait plus facile à gagner si nous étions tous mobilisés, dans une véritable synergie et complémentarité des actions.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 64

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Meunier.

Madame Maria-Laura De Carvalho.

Mme DE CARVALHO, Conseillère municipale – Merci.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Nous constatons chaque jour une situation paradoxale, avec d'un côté des personnes à la recherche d'un emploi et de l'autre des entreprises qui recherchent de la main-d'œuvre.

La commande publique qui représente 15 % du Produit Intérieur Brut de la France peut être un excellent levier pour mettre en œuvre une politique d'insertion.

Ainsi, elle peut bénéficier deux fois au territoire, par les nouveaux équipements et infrastructures qu'elle crée, et par des emplois qu'elle génère pour les habitants. Comment avez-vous mobilisé le dispositif de clause d'insertion du nouveau code des marchés publics ?
Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Elhadi Azzi.

M. AZZI, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire et chers Collègues.

Ma chère Collègue, vous avez raison de préciser que les collectivités comme Nantes tirent la croissance nationale vers le haut.

Nous avons en effet souhaité, à Nantes et à Nantes Métropole que le marché public soit utilisé comme levier pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Et ainsi, les faire bénéficier de la manne économique engendrée par le développement de la Ville, grâce notamment à la construction de nouveaux équipements, aux grands projets de Ville, au projet de l'Île de Nantes - un des grands projets urbains en France - au Busway ou encore au Zénith.

Et si la politique de l'emploi est une compétence de l'Etat, nous avons décidé de prendre nos responsabilités et de nous investir pour une politique territoriale et partenariale de l'emploi.

Ainsi, cela se traduit, notamment par la création de la Maison de l'Emploi, initiée par Nantes Métropole qui regroupe l'Etat, l'ANPE, l'ASSEDIC, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Mission Locale, et le Plan Local d'Insertion par l'Economique, par une présence forte, aussi, dans les quartiers prioritaires de la Ville et, enfin, par l'installation de la Maison de la création et de la transmission d'entreprises avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Conseil Général.

A travers cet engagement, nous avons voulu jouer notre rôle d'animateur et de fédérateur sur notre territoire pour faciliter l'accès à l'emploi.

Parmi les nombreuses actions que nous avons mises en œuvre, je souhaite initier, je souhaite insister sur l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics, réglementées par le nouveau code des marchés publics en ses articles 14 pour l'introduction de la clause, et 53 pour la performance d'insertion comme critère d'attribution.

Mais aussi sur la création d'un dispositif innovant, la cellule Assistance à Maitrise d'Ouvrage Insertion appelée AMO, qui, au-delà d'une boîte à outil à disposition des donneurs d'ordre, constitue une plateforme de mise en relation des collectivités avec les entreprises concernées et les structures d'insertion.

V - 65

Car l'enjeu est bien là. Pour que cela réussisse, tous les acteurs concernés doivent être associés, fédérations d'entreprises, groupements d'employeurs, structures d'insertion pour définir collectivement les règles du jeu, les faire ainsi évaluer et décider ensemble de leur évolution.

C'est pourquoi j'ai initié les petits déjeuners de l'insertion et construit le dispositif avec la fédération de nettoyage (la SENRO) ainsi que l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion.

De même, Nantes Métropole, qui pilote le dispositif AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Insertion), a organisé, sous l'impulsion de Patrick Rimbart, la concertation avec la Fédération des Travaux Publics et cela se poursuivra avec les Fédérations du Bâtiment et des Espaces Verts début 2008.

Ce dispositif fait école et est désormais utilisé à Rezé, Saint-Herblain, La Chapelle-sur-Erdre, Bouguenais, ou encore avec les bailleurs sociaux, les Sociétés d'Economie Mixte. Et il est aujourd'hui aussi repéré au niveau national et va servir de point d'appui pour traduire les engagements de la Charte de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (l'ANRU) dans les opérations de la Ville et de l'agglomération.

En décembre 2006, Nantes a organisé une première rencontre nationale avec une dizaine de villes dont Paris, Strasbourg, Dijon et l'Association Villes Emploi.

Les premiers résultats sont encourageants. Depuis 2005 et jusqu'en juillet 2007 :

Ce sont près de 183 opérations très variées comme le Zénith, le Busway, la médiathèque Est, celle de Doulon, ou encore l'aménagement de la route de Vannes.

Ce sont aussi 133 entreprises mobilisées dont 39 dans le domaine des travaux publics et 66 dans le domaine du bâtiment. Ce sont 345 000 heures dédiées à l'insertion, 434 bénéficiaires d'un contrat en parcours d'insertion, dont 209 ont eu accès à l'emploi de professionnalisation. Dans ce cadre-là, ce sont :

- 63 personnes en Contrat à Durée Indéterminée,
- 58 en Contrat à Durée Déterminée,
- 63 en contrat de professionnalisation,
- 16 en contrat d'apprentissage,
- 9 en formation qualifiante,

Et j'en passe. A noter, quand même, que 25 % des bénéficiaires de ces parcours d'insertion viennent des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Enfin, cette évaluation est en cours, bien sûr, parce que nous n'avons les chiffres que jusqu'à l'été 2007.

Je souhaite, avec ce bilan, Monsieur le Maire, associer les services de la Ville qui ont fait un travail remarquable, notamment sur les aspects juridiques et également les membres de la Commission d'Appel d'Offres présidée par Bernard Bolzer qui se sont impliqués dans ce dispositif et ont contribué à le faire évoluer.

Ce premier bilan est encourageant, d'autant plus que nous avons également été référencés par le guide édité par l'Observatoire Economique de l'Achat Public, rattaché au Ministère des Finances, à destination de l'ensemble des Ministères.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Elhadi Azzi.

La parole est à Monsieur Jean-Jacques Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers Collègues, le samedi 8 décembre dernier, à la Cité Internationale des Congrès de Nantes, l'association "Tissé Métisse" a fêté son quinzisième anniversaire lors d'une après-midi et

V - 66

d'une soirée d'expositions et d'animations, de débats et de concerts, qui ont attiré des milliers de personnes autour des thèmes de la mixité et de la tolérance.

Quel soutien la Ville de Nantes apporte-t-elle à cette association et à ses activités ? Quelles relations la Ville a-t-elle entretenues avec les responsables et les acteurs de ce projet, ces dernières années ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Jossic.

M. JOSSIC, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Tissé Métisse vient donc de clore sa 15^{ème} édition avec succès. Ce festival citoyen, qui porte la marque d'une programmation exigeante et engagée, a réuni plus de 7 300 personnes avec une forte progression du public familial.

Cette édition inventive et foisonnante a permis de donner la parole et de valoriser les expériences des jeunes et des femmes notamment (dans le pôle *De quoi j'me mêle*, par le Théâtre forum et débat jeunes - polices, et le pôle Femmes et inter culturalité) ; sans oublier d'offrir une large place à la création, amateur comme professionnelle, avec le spectacle de Simon Nwambeen, le « battle » hip-hop ou la fanfare Urbain's Band issue de l'école Urbain Leverrier...

En décembre 1993, Tissé Métisse est né de la volonté des trois associations fondatrices que sont l'Acener (association des comités d'entreprises de Nantes), la fédération des amicales laïques de Loire-Atlantique et le Centre Interculturel de Documentation (CID) afin d'agir contre toute forme de discrimination et d'exclusion, dans l'entreprise, l'école et la cité, et pour favoriser la connaissance de l'autre, le vivre-ensemble, grâce à l'action culturelle au sens large du terme.

En 15 ans, Tissé Métisse a suivi les évolutions de notre société, de la lutte contre le racisme, à l'origine, jusqu'à défendre, aujourd'hui, la promotion de la diversité.

Dès l'origine, Tissé Métisse a su impliquer les salariés et les bénévoles d'associations sur les questions de société importantes. Par exemple : les inégalités d'accès à la culture, les discriminations sous toutes leurs formes, l'intolérance et le développement des solidarités, les phénomènes d'oubli et le devoir de mémoire collective ou individuelle.

Le 17 avril 2003, l'association Tissé Métisse s'est créée avec le soutien de la Ville de Nantes. Le projet associatif s'est développé autour de « la fête » annuelle, au cœur de l'hiver, préparée tout au long de l'année par 86 collectifs associés de la région nantaise (entreprises, associations, centres socioculturels, militants, etc...) impliqués dans une dizaine de groupes de travail.

Dès 2004, un tournant majeur est donné avec la mise en place d'actions durant toute l'année (débats, colloques, animations de proximité, notamment) et qui aboutissent à l'organisation du « préambule » (des débats thématiques contre les discriminations), puis de « la rencontre » (réflexion des acteurs professionnels) en amont de la fête, bien sûr. 900 bénévoles sont ainsi mobilisés chaque année.

Tissé Métisse entend poursuivre l'aventure, et nous nous en réjouissons.

La Ville de Nantes est le premier financeur de Tissé Métisse puisqu'elle apporte une subvention de 220 000 €, aux côtés de l'Agence de Cohésion Sociale pour 55 000 €, du Conseil Régional pour 30 000 €, de la Direction Interministérielle de la Ville pour 25 000 €, de la DRAC pour 15 000 €, et du Conseil Général pour 5000 €, soit un budget global de 476 000 €.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 67

En 2008, la Ville de Nantes renforcera son soutien à Tissé Métisse et, outre une subvention plus importante, elle accompagnera la création d'un emploi tremplin avec la Région des Pays de la Loire. Ce dossier est d'ailleurs présenté au vote du Conseil Municipal de ce jour du 21 décembre 2007.

La Ville de Nantes entend ainsi encourager Tissé Métisse dans son projet fédérateur et dans ses échanges avec d'autres villes françaises (Cholet, Lille et sa métropole en 2008) autour de principes constitutifs de notre démocratie : la solidarité et le vivre ensemble. Et parce que nos différences font nos richesses.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Jossic.

Monsieur Claude Constant.

M. CONSTANT, Adjoint – Monsieur le Maire, chers Collègues.

Le Président de la République a présenté la semaine dernière une série de mesures concernant le logement. Déplorant que l'augmentation des besoins n'ait pas été anticipée, il constate qu'il manque 500 000 logements par an. Mais pour le combler, il institue un « droit au logement social précaire » et réaffirme sa volonté de faire de la France un pays de propriétaires.

Se faisant, il oppose les locataires de logements sociaux aux personnes qui en sont aujourd'hui exclues.

Son objectif est clair : en excluant les salariés de l'accession au logement social et en les réservant aux plus modestes, il entend faire des logements sociaux des ghettos, mettant ainsi en cause le principe même de mixité sociale et privant les organismes HLM de ressources ; ressources également mises à mal par les déclarations relatives à l'élargissement de la distribution du livret A.

Par ailleurs, lors d'une conférence de presse, le Club Immobilier Nantes Atlantique a estimé que Nantes ne construisait pas assez.

Qu'en est-il ? Comment notre collectivité, engagée dans les objectifs d'un Programme local de l'habitat d'agglomération ambitieux, entend-elle poursuivre, dans ces conditions, ses efforts ?

A ce propos, peut-on faire un point entre l'objectif des 455 logements sociaux par an prévus par la convention tripartite Nantes Habitat / Ville de Nantes / Nantes Métropole et le nombre actuel de logements réalisés, qui semble être inférieur ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Constant.

La parole est à Monsieur Pousseur.

M. POUSSEUR, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

La question du logement est devenue, en effet, une question centrale pour nos concitoyens. Et les conseils municipaux des dernières années montrent qu'elle est restée une préoccupation constante de la Ville de Nantes.

Cette préoccupation concerne toutes les composantes : logement classique et logement social. Notre volonté est d'avoir une offre diversifiée. Et pour ce faire, nous nous sommes dotés d'outils et de dispositifs cohérents, à l'échelle de l'agglomération.

Un bref rappel historique : les années 1990-1999, marquées par l'accroissement sans précédent de la population, ont vu 2 500 logements autorisés, en moyenne annuelle, ceci portant Nantes en tête des villes de province pour ce qui était des villes dites « bâtisseuses ».

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 68

La forte demande, que chacun constate aujourd'hui, exigeait de maintenir un rythme élevé de constructions.

Ainsi, entre 2000 et 2007, ce sont en moyenne 1 750 logements qui ont été mis en chantier sur la période. Sur les onze premiers mois de 2007, nous sommes déjà à 2 500 logements. Pour mémoire, le PLH (Programme Local d'Habitat) adopté en 2004 fixait un objectif de 1 600 logements à construire chaque année sur Nantes.

Au bilan de notre PLH, justement, sur la période 2002-2006, 25 000 logements ont été autorisés sur l'agglomération, soit 5 000 logements par an.

Ce chiffre remarquable est obtenu notamment par plus de 6 000 logements autorisés en 2005 et 2006, alors que le PLH adopté en 2004 fixe un objectif de 3 900 logements par an. La Ville de Nantes a très largement contribué à ce succès avec 3 200 logements autorisés en 2005 et 3 700 en 2006.

Il y a toujours un décalage entre les autorisations et les mises en chantiers. Nous comptons néanmoins en moyenne 4 200 logements mis en chantier tous les ans depuis 2004, donc bien au-delà de l'objectif fixé. On peut également raisonnablement espérer que ce chiffre de 4 000 logements mis en chantier sera dépassé à la fin 2007. La moitié de ces mises en chantier le sont à Nantes (soit environ 2 000 par an).

Voyons les chiffres maintenant. En ce qui concerne le logement social - puisqu'on a contesté notre capacité à remplir les objectifs - le PLH adopté en 2004 fixe à 900 la production annuelle de logements sociaux.

Ce chiffre a été retenu par Nantes Métropole dans son acception la plus ambitieuse en ne considérant que les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et les PLAI (Prêt Locatif d'Aide à l'Intégration) comme véritables logements sociaux écartant, de ce fait, les PLS que l'Etat, pourtant - vous le savez - compte au titre du logement social.

Depuis l'adoption du Programme, cet objectif ambitieux est dépassé : de 665 logements sociaux agréés en 2005, ce sont les chiffres de 942 en 2006 et de 1 003 en 2007 qui ont été atteints sur l'agglomération.

Là aussi, la Ville de Nantes a plus que contribué à ce succès puisque les 2/3 des logements sociaux agréés sur le territoire de Nantes Métropole l'ont été sur Nantes (550 en 2006 et plus de 600 en 2007).

En bref, ces chiffres très élevés de ces dernières années donneront une moyenne ou rempliront notre contrat.

Cette politique ambitieuse du logement doit s'appuyer sur une politique foncière adaptée. Elle a été mise en cause - vous le savez.

La révision des PLU et en particulier celui de Nantes permet d'ouvrir à l'urbanisation, dans les 10 ans, les terrains nécessaires pour répondre aux objectifs de production d'habitat fixés par le Programme Local de l'Habitat.

Ainsi sur Nantes, des capacités de construction tant sur des quartiers en renouvellement urbain que sur des quartiers en développement ont été dégagées : d'ici 2013, nous avons identifié près de 450 ha constructibles (soit potentiellement 10 000 logements) dans des secteurs sous maîtrise publique : Bottière-Chénaie, Ile de Nantes, Erdre-Porterie, Pré-Gauchet, Dervallières, Bonne Garde-Joliot Curie, auxquels s'ajoutent les capacités de constructions ouvertes sur nos principaux axes par une augmentation de l'épannelage autorisé.

Je pourrais aussi ajouter l'offre qui sera créée grâce à l'acquisition du terrain du Bêle auprès de l'Etat et la mise en œuvre prochaine de l'urbanisation du secteur des Gohards - soit pour ces deux secteurs, près de 3 000 logements qui s'ajoutent à ceux que nous venons de donner - ainsi que des disponibilités existantes, bien sûr, sur le secteur du Bas-Chantenay.

V - 69

Bien évidemment, et malgré le volontarisme des collectivités locales, qui s'appuient sur des moyens et des outils qui fonctionnent, la construction de logements dépend de facteurs nombreux : coûts de construction en hausse, plan de charges des entreprises, dispositifs de financement d'Etat très incertains. Actuellement - reconnaissons-le - ce contexte ne facilite pas le développement d'une offre de logements locatifs sociaux ou en accession abordable.

Or vous le savez, on ne répondra pas au besoin de logements accessibles pour les familles, si à côté de l'effort maintenu sur le logement social (25 % dans nos opérations publiques), nous n'apportons pas une offre de logements abordables, dont nous avons clairement affiché l'objectif dans ces mêmes opérations (jusqu'à 50 %), objectif que la Communauté Urbaine a désormais intégré dans son Programme Local de l'Habitat.

Mais les professionnels de l'immobilier doivent également s'engager pour produire des logements qui répondent aux demandes les plus diverses, notamment les ménages primo accédants qui souhaitent s'installer au cœur de l'agglomération.

Cela passe bien par une maîtrise des offres foncières, le développement de produits de typologies variées et de qualité, intégrant la démarche environnementale, tout en accordant une place pour des programmes locatifs sociaux et pas seulement des produits défiscalisés.

C'est le sens de la modification du PLU que nous venons d'approuver et qui a été accueillie favorablement par les promoteurs.

Dans les quartiers de la ville faiblement pourvus en logement social, les programmes immobiliers à partir de 1500 m² de SHON (environ 25 logements) intégreront une quote-part de 20 % dédié aux PLS (Prêts Locatifs Sociaux) sur le locatif intermédiaire, et à partir de 2500 m² (35 logements en gros), une même quote-part dédiée au logement locatif social.

Cette nouvelle règle vient compléter le dispositif de 42 emplacements réservés pour mixité sociale qui représentent un potentiel d'un millier de nouveaux logements sociaux (PLUS, PLAI).

Les premières opérations vont prochainement sortir de terre : 240 boulevard Schuman (24 logements sociaux), 104 rue Gambetta (50 à 60 logements) sur un foncier que nous maîtriserons début 2008.

Enfin, permettez-moi de compléter mon propos, en vous précisant que l'ambition de la Ville ne se limite pas à aligner des mètres carrés de terrain et les mettre à disposition des promoteurs et constructeurs.

Nous voulons, et nous sommes seuls à pouvoir le faire, construire de véritables quartiers, agréables à vivre, dotés des équipements publics nécessaires, écoles, équipements sportifs, lieux de réunions, équipements culturels, dotés d'une desserte en transport en commun, et qui, au final, donnent envie aux habitants d'y rester et aux autres d'y venir. C'est cela, la réponse de la collectivité.

Cela nécessite plus de moyens que de simplement libérer du foncier.

Mais les exemples de réalisations menées dans le cadre d'aménagement public comme à Bottière-Chénaie, mais aussi aux Dervallières, confirment s'il en était besoin que c'est à cela que doit ressembler la ville durable de demain.

La « volonté collective » et les initiatives portées par la Ville et Nantes Métropole confirment un engagement majeur pour conduire une politique de l'habitat ambitieuse dont les effets sont aujourd'hui largement perceptibles tout en s'inscrivant dans la durée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Pousseur.

La parole est à Madame Josiane Périne.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 70

Mme PERINE, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Récemment, différents articles de presse ont porté sur l'accueil de la petite enfance, particulièrement sur les crèches, mais également sur les assistantes maternelles.

Les parents ont parlé de leur stress pour trouver le meilleur mode d'accueil, à celui qui leur ressemble le mieux ou simplement une solution pour leurs enfants. Qu'en est-il exactement ?

Quelle est la situation précise à Nantes ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Périne.

La parole est à Madame Padovani.

Mme PADOVANI, Adjointe – Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers Collègues. Nantes compte 10 400 enfants de moins de 3 ans dont les besoins en mode de garde peuvent être variés. La Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Nantes et le Conseil Général estiment à 4 650 le nombre d'enfants ayant besoin d'un mode d'accueil régulier. Les 5 750 autres enfants se répartissent entre les familles ayant besoin d'un mode d'accueil occasionnel ou les familles ayant fait le choix de garder leur enfant par elles-mêmes ou par un proche.

La Ville de Nantes offre 2 900 places d'accueil collectif (accueil régulier et accueil occasionnel – la crèche et la halte), soit plus de 7 000 enfants accueillis sur des durées variées et plus du double de la capacité constatée en 1989 (qui était de 1 400 places) et plus du double de la moyenne nationale (12,5 places pour 100 enfants en France pour 27,9 places à Nantes).

Par ailleurs, 1 830 enfants de moins de 3 ans sont accueillis par une assistante maternelle agréée et formée par les services de PMI du Conseil Général, 290 autres sont gardés au domicile des parents par un «emploi familial» le plus souvent garanti par une association d'emplois de services.

Enfin, un peu moins de 800 enfants de moins de 3 ans fréquentent l'école maternelle, publique ou privée.

La Ville de Nantes, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales ont réalisé un diagnostic en 2007, afin d'analyser la demande en mode de garde. Ces travaux et les résultats ont été validés par l'ensemble des partenaires. Il apparaît que l'offre d'accueil - collectif et individuel - proposée aux Nantais couvre aujourd'hui plus de 95 % des besoins des familles ayant un besoin d'accueil régulier - c'est-à-dire, des familles dont les parents ou le parent seul travaillent, ainsi que des familles à la recherche d'un emploi ou engagées dans des activités sociales.

Je tiens à rappeler qu'au cours de ce mandat, nous avons créé 436 places pour un engagement politique initial en 2001 de 100 places et pour un engagement contractuel avec la Caisse d'Allocations Familiales de 250 places.

Les équipements municipaux de la Manufacture des Tabacs, des Dervallières et du jardin de Jules Verne (sur Chantenay) ont été restructurés et ont permis de créer 35 places supplémentaires.

Les crèches associatives qui sont nos partenaires : « Tom Pouce », « Pinocchio », « Martray », « Bambou », « Ribambelle », « Le bateau-crèche », « La Lanterne magique » « La Maison de Jordan », « Hansel et Gretel », « L'Escale des Bambins » et la future crèche de la Région ont été créées et ont fait l'objet d'une extension, sans oublier à Saint-Herblain « Les doudous sous l'olivier » qui est une crèche interentreprises et intercommunale.

De plus, la Ville de Nantes a voulu offrir plus de souplesse, en adaptant le service offert aux familles, en vue de mieux répondre à leurs besoins.

V - 71

Entre 2003 et 2006, la Ville de Nantes a transformé en multi-accueils toutes ses crèches collectives, haltes garderies et crèches familiales, offrant ainsi dans cette réorganisation du service plus de 2 042 heures d'ouverture supplémentaires par semaine, soit l'équivalent de 45 places de crèches.

La formule du multi-accueil a en effet permis de proposer des solutions adaptées aux besoins des familles (temps plein, temps partiel, accueil à durée limitée, horaires variables, mise en place d'accueil d'urgence...), avec plus de souplesse, plus de polyvalence et de multiples amplitudes horaires accessibles aux situations les plus difficiles.

L'évaluation de ce nouveau mode d'accueil effectuée par le CREDOC en 2005 - nous parlions d'évaluation ce matin - rapporte que 95 % des familles s'estiment satisfaites. Notamment, parce que cette nouvelle formule a permis de faciliter leur organisation. Ce mode d'accueil a été repris, depuis, d'ailleurs, par les 37 crèches associatives et non municipales (les deux du CHU et celle de la Caisse d'Allocations Familiales).

Je crois qu'il faut également avoir à l'esprit qu'il n'y a pas que l'accueil collectif.

En effet, toujours selon les enquêtes menées auprès des familles, 4 sur 10 souhaitent prioritairement faire garder leurs enfants par une assistante maternelle, ce mode d'accueil étant jugé plus souple pour répondre aux contraintes horaires (tôt le matin, tard le soir mais aussi garde du week-end, certaines familles en ont besoin), plus individuel et plus familial. Et lorsqu'elles ont recours à ce mode d'accueil, 98 % d'entre elles se disent satisfaites, évoquant la proximité, la souplesse, et le professionnalisme.

Malgré ces attentes et ces atouts, des inadéquations entre l'offre de services et la demande des familles peuvent persister. Au terme de l'évaluation conduite auprès des assistantes maternelles, il y a actuellement 200 places vacantes à disposition des familles.

La Ville de Nantes dispose en conséquence d'une offre variée respectant la diversité des aspirations et des choix, qui s'est adaptée à l'évolution des contraintes rencontrées par les familles.

Elle dispose aussi d'une réserve de capacité importante chez les assistantes maternelles, à mobiliser, pour être mise au service des familles nantaises. Un plan d'actions sera proposé prochainement, dans cet objectif, avec nos deux partenaires parties prenantes de ce dispositif - vous l'aurez compris - la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général.

Il faut également se poser la question de l'accueil en maternelle des enfants de moins de 3 ans.

L'Education Nationale a dénoncé la convention qui organisait l'arrivée des 3 ans à l'école en cours d'année. Cette décision bloque l'entrée à l'école de plus de 30 enfants qui seraient prêts à y aller ; et cela fait donc, en conclusion, 30 bébés qui ne peuvent rentrer en crèche.

Enfin, je crois qu'il faut améliorer l'accompagnement des familles dans leur parcours de recherche.

Si quantitativement et qualitativement, l'offre d'accueil sur le territoire nantais a été jugée satisfaisante, il n'en demeure pas moins que certaines familles peuvent rencontrer des inquiétudes, des difficultés au moment de la recherche d'un mode d'accueil. Et il n'est ici nullement question de les nier.

Confier son enfant à un tiers est toujours une source d'appréhension pour les parents. Ce parcours semble plus difficile pour les parents d'un premier enfant, les nouveaux arrivants, et les parents avec des incertitudes professionnelles...

Cela nécessite de renforcer encore la qualité de l'accueil et l'accompagnement des familles, tâches quotidiennes demandées aux responsables de la Petite Enfance et aux Relais Assistantes Maternelles.

V - 72

Les services d'accueil de la Petite Enfance sont conçus comme un service aux familles, qui se doivent d'être à l'écoute permanente des évolutions des demandes des usagers. Et, c'est dans cette direction que nous comptons continuer de travailler. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Padovani.

La parole est à Madame Céline Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Merci. Le taux de chômage en France poursuit sa baisse. C'est la première fois depuis cinq ans que le chiffre du chômage passe sous la barre de 8 %. Il y a une amélioration sensible et incontestable du marché du travail et du retour à l'emploi au plan national. La création des Maisons de l'Emploi, que vous n'avez pourtant pas soutenue lors du débat parlementaire, a contribué activement à ce résultat.

La métropole nantaise ne fait pas exception. Pour autant, cette embellie est ternie par des résultats décevants au plan local. Nous disons aujourd'hui toute notre inquiétude concernant, l'attractivité économique de la ville, et plus particulièrement du centre-ville de Nantes, ainsi que le taux de chômage qui reste anormalement élevé dans les quartiers.

Les chiffres consolidés du nombre d'établissements, dans les domaines du commerce, de l'industrie, de la construction et des services, illustrent le manque d'attractivité de la métropole nantaise, et plus particulièrement de la ville-centre.

En effet, le nombre d'établissements a augmenté moins vite en 2006 dans la métropole nantaise que dans le bassin d'emploi de Nantes ou dans le département.

Plus grave, en 2006, le nombre d'établissements tous secteurs confondus a diminué sur la ville de Nantes (- 0,1%). Les entreprises s'éloignent de la ville de Nantes et de la métropole pour trouver ailleurs des conditions d'installation et de développement plus favorables.

Cela impacte l'emploi puisque les effectifs salariés ont augmenté de 2,3 % à Nantes en 2006 contre 2,6 % sur le territoire de la communauté urbaine, et 2,9 % sur le bassin d'emploi de Nantes.

Un fait marquant : nous assistons, à Nantes, à une chute du nombre de commerces avec un nombre d'établissements en diminution de -3 % entre 2005 et 2006. La disparition successive de nombreuses enseignes du centre-ville a un coût social élevé sur Nantes, mettant au chômage de nombreuses personnes.

Ainsi plus de 1100 emplois ont disparu en 10 ans dans ce secteur sur la seule ville de Nantes.

Dans le même temps, l'emploi salarié s'est développé dans ce secteur sur l'ensemble de l'agglomération. Difficile de ne pas voir un lien de cause à effet avec l'affaiblissement du commerce du centre-ville de Nantes.

La question centrale qui demeure à propos de l'emploi, c'est le pourcentage inquiétant et élevé qui demeure dans les quartiers. Entre 30 et 40 % de chômeurs à Malakoff, aux Dervallières ou à Bellevue. Qu'ils soient faiblement qualifiés ou diplômés à Bac + 5, ils peinent à trouver un emploi.

Face à cela, cette année, sur Nantes, plus de 23 % des établissements ont l'intention de recruter. Plus de la moitié de ces établissements fait état de difficultés de recrutement.

Il est urgent, Monsieur le Maire, d'initier des actions mieux ciblées pour répondre aux besoins de recrutement de ces entreprises et accompagner les demandeurs d'emploi vers ces employeurs. Les habitants des quartiers ne doivent pas être victimes d'une nouvelle discrimination en restant à l'écart de la reprise de l'emploi.

Monsieur le Maire, je sais parfaitement que l'emploi est une question traitée au niveau de la Communauté Urbaine ; néanmoins, que comptez-vous faire, précisément à Nantes, pour

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 73

relancer l'emploi dans le commerce et avoir une action lisible et efficace à l'attention des chômeurs et en particulier ceux des quartiers sensibles ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Rimbart.

M. RIMBERT, Adjoint – Monsieur le Maire, chers Collègues, Madame la Conseillère municipale.

Notre action pour l'emploi à Nantes repose sur le développement économique de l'agglomération et ses retombées pour les habitants de notre ville.

Je voudrais juste citer quelques chiffres, entre 2001 et 2007, la population de l'agglomération a augmenté de 3,4 %. L'augmentation des emplois privés est de 15 %. Elle est de 4,5 % en France, de 7 % dans les Pays de la Loire, et de 11,5 % en Loire-Atlantique.

En ce qui concerne les chiffres du commerce, il est bien de se référencer aux enquêtes de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ces chiffres font apparaître une évolution des emplois entre 2001 et 2004 dans l'agglomération, soit de 16 879 emplois à 19 862 emplois. Pour ce qui est de la Ville de Nantes, les chiffres du commerce sont stables et ils sont de l'ordre de 7 937 (chiffres de la CCI).

Enfin, l'activité du commerce du centre-ville évolue très positivement depuis le début de l'année (le chiffre d'affaires fin septembre est en progression de 6 % depuis janvier 2007 – donc, on peut espérer sur l'année un peu plus - et de 4,7 % sur les 12 derniers mois).

Comme vous le dites, si nos décisions sont prises à Nantes Métropole, le Maire de Nantes est très vigilant à ce que ces retombées servent directement nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

Et c'est pour cela aussi que la Maison de l'Emploi est ancrée directement à proximité des habitants des quartiers sensibles, c'est-à-dire ceux qui sont le plus touchés par le chômage.

Aboutissement d'une politique qui est menée au niveau local depuis déjà une quinzaine d'années, la Maison de l'Emploi réunit tous les acteurs de l'emploi dans sept espaces communs implantés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de l'agglomération nantaise - dont vous savez qu'ils sont majoritaires dans la Ville de Nantes.

Autour de 2003, nous avons impulsé un nouveau dynamisme à ce savoir-faire qui est développé sur notre ville depuis 19 ans. Le contexte est le suivant : effet multiplicateur de l'attractivité nantaise, la politique des quartiers, l'émergence d'une pénurie d'emplois dans certains secteurs d'activité qui modifie le rapport offres/demandes ; avec, en priorité, la volonté de faire profiter le développement de la métropole à tous.

Début 2005, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale du Ministre Jean-Louis Borloo, le projet de la Maison de l'Emploi est retenu, considéré comme le moyen de concrétiser toute cette expérience, ces réflexions collectives, en s'appropriant un dispositif pour l'adapter à la spécificité du dynamisme territorial nantais.

Dans la foulée, le 17 octobre 2005, à l'initiative de Nantes Métropole, la Maison de l'Emploi de la métropole nantaise voit le jour, portée par tous les acteurs : l'Etat, l'ANPE, l'ASSEDIC, le Conseil Général, Le Conseil Régional, la Mission locale et le Plan Local pour l'Emploi. Pour mémoire, son financement est assuré à 56 % par Nantes Métropole, 31 % par l'Etat et 13 % par le Conseil Général pour son fonctionnement. Quant à l'investissement, il est pratiquement entièrement assuré par Nantes Métropole.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 74

Ces maisons et ces espaces travaillent avec toutes les forces vives qui agissent pour l'emploi, les entreprises bien sûr, les chambres consulaires, les structures d'accompagnement, les associations... Véritable service public territorial et partenarial, la Maison de l'Emploi, présente sur les sept quartiers prioritaires de la Ville, a pour objectif de rapprocher les entreprises des habitants des quartiers. Et, à ce titre, elle a été désignée par l'Etat pour mettre en œuvre et piloter les groupes de solidarité emploi.

Ces espaces de proximité situés à Nantes Est, Nantes Nord, Bellevue, Malakoff, Rezé Pont-Rousseau, Dervallières et Sillon de Bretagne, ont ouvert leurs portes entre avril et décembre 2006.

Voici le premier bilan :

- 2 000 personnes ont été accompagnées entre le 1^{er} janvier 2007 et le 30 novembre 2007,
- En 2006 : 836 personnes ont trouvé un emploi dont 341 emplois durables (c'est-à-dire de plus de 6 mois),
- En 2007 : 2 757 personnes ont trouvé un emploi dont 1 345 emplois durables (de plus de 6 mois), 500 l'ont été grâce à des conventions directes passées avec les espaces Maison de l'Emploi et des groupements d'entreprises, des associations d'entreprises. Et, je note que toutes ces conventions qui assurent près du quart de toutes ces offres d'emplois qui ont été concrétisées assurent qualitativement - parce que nous les suivons, parce que nous le faisons avec les entreprises - les 2/3 des emplois durables.
- 395 Rmistes ont trouvé un emploi dont 177 emplois durables, ce qui est assez remarquable pour les chiffres liés aux Rmistes,
- 900 personnes fréquentent mensuellement ces sept espaces et côtoient les entreprises, l'ANPE, tous les prescripteurs, et donc peuvent permettre de se construire un parcours pour l'emploi.

Cette année, nous allons amplifier notre action au quotidien. Nos priorités seront :

- la lutte contre les discriminations,
- l'emploi pour les jeunes diplômés (qui a déjà commencé),
- l'emploi des chômeurs de longue durée,
- et l'accès à une offre de formation adaptée.

Nous continuerons également - parce que c'est ce qui fait vraiment la spécificité de ce qui se passe ici :

- le rapprochement direct avec les entreprises, par les forums dont on constate aujourd'hui le succès à Atlantis et dans les quartiers. Ce sont les Forums « place à l'emploi », « place aux gestes » qui ont touché près de 15 000 personnes en 2007, et que nous réclamons les groupements d'entreprises et d'employeurs.
- de solliciter le point de vue de nos partenaires sociaux qui pourra s'exprimer à travers l'espace de dialogue territorial en cours d'installation. Nous serons également attentifs à ce que la fusion ANPE/ASSEDIC, contestée par les salariés des deux structures ne mettent pas en cause le rôle fédérateur de la Maison de l'Emploi et les plus-values apportées dans les quartiers - qui sont, dès maintenant, très lisibles au niveau de l'emploi et des efforts qui ont été faits.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Nous allons maintenant passer à la question de Monsieur André-Hubert Mesnard.

M. MESNARD, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers Collègues.

V - 75

Les grands froids nous rappellent que l'on n'a pas résolu les problèmes de fond distincts que sont l'hébergement d'urgence et le relogement durable.

L'ouverture de centres d'hébergement nuit et jour a peut-être réduit le nombre de lits d'accueil, et subsiste complètement la difficulté de sortir des centres d'hébergement « par le haut », c'est-à-dire avec un logement durable. Parallèlement, le logement social, de fait, tend à disparaître, ici comme ailleurs. A Lyon, par exemple - mais ici je ne connais pas le chiffre, et c'est le sens de ma question d'ailleurs - il y a moins de 10 % de logements privés ayant un loyer de niveau HLM, contre 50 % en 1990.

Connaît-on à Nantes les chiffres du « non logement » et du « mal logement » ? Connaît-on l'évolution des bas loyers du secteur privé ? Connaît-on le nombre de personnes contraintes d'habiter dans des logements indignes : squats, marchands de sommeil, campings, semi bidonvilles des bords de Loire ? Il y a sans doute des moyens pour connaître cela : est-ce qu'on peut les utiliser ?... A savoir la multiplication des domiciliations administratives, des domiciliations postales, des domiciliations associatives, ainsi que les inscriptions à l'école d'enfants sans adresse...

Que fait-on pour ces quelques pourcentages de la population qui ne peuvent pas aller en HLM, et parmi lesquels une partie non négligeable sont des salariés que fait fuir, de toute façon, la hausse exorbitante des loyers et des prix des appartements du secteur privé.

Notre premier adjoint, nouveau président de Nantes Habitat, élu par le conseil d'administration le 13 juillet dernier, déclarait s'engager dans – je cite - : « un projet solidaire de logement social au bénéfice des Nantais », et dans une « politique ambitieuse et solidaire de logement social » en partenariat avec la Ville de Nantes et avec la Communauté Urbaine.

Peut-on savoir où en est ce projet et quel est-il ? Quel est son contenu, pour répondre aux besoins des plus pauvres, des plus jeunes, et des personnes âgées, de plus en plus nombreuses et de plus en plus seules ?

Quelles seront les innovations rendues possibles par ailleurs par le changement de statut de Nantes Habitat, transformé de plein droit par l'ordonnance du 2 février 2007 en Office public de l'Habitat, à caractère industriel et commercial ?

Avez-vous l'intention de donner suite à l'extension de ses compétences jusqu'à l'acquisition d'immeubles pour l'hébergement des personnes en difficulté ?

Comment se développe son action dans ce domaine, soit directement, soit par le biais d'organismes agréés ?

Avez-vous, enfin l'intention de développer, dans une future révision du plan local d'urbanisme, les réserves de mixité sociale ? Quel développement envisagez-vous, à la ville d'abord, à la Communauté urbaine aussi, pour une politique foncière active en vue de l'habitat très social... Comment et à quel prix ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Mesnard.

C'est Madame Françoise Jan qui va vous répondre.

Mme JAN, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Monsieur le Conseiller municipal.

Je partage votre point de vue : nul n'ignore la crise du « mal logement » et de l'hébergement d'urgence en France. Le rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre nous le rappelle, et nos contacts réguliers avec les associations d'aides aux plus démunis également.

Votre question est très, très vaste. Certains points - je n'y reviendrai pas - ont déjà fait l'objet d'une autre question et d'une réponse, notamment en ce qui concerne l'urgence.

V - 76

Avant de vous présenter les dispositifs que nous mettons en place pour essayer de répondre au mieux à la situation, permettez-moi cependant quelques remarques.

Le précédent Gouvernement a fait voter, au pas de charge, la loi DALO. Des décrets d'application ne sont parus que le mois dernier et ce droit ne pourra être effectif que si l'on construit suffisamment de logements.

Or, quelles sont les solutions proposées par le Gouvernement ou par le Président ? La vente de logements sociaux, le flicage des locataires HLM, le changement de statut de Nantes Habitat, des mesures réglementaires comme les réserves de mixité sociale, déjà inscrites au PLU ?

Par contre, qui a supprimé le dispositif Besson qui conditionnait les déductions fiscales pour les investissements locatifs à des niveaux de loyers et à des plafonds de ressources proches des logements sociaux ? La majorité nationale actuelle ! Conséquence directe : en 2007, l'aide d'Etat pour un logement De Robien était supérieure de plus du 30 % à l'aide versée à la construction d'un logement social.

Chacun jugera l'écart entre les incantations médiatiques de la Ministre du logement et la réalité de la politique d'aujourd'hui.

Chacun sait bien qu'en matière de politique de logement, c'est la volonté qui prime.

A Nantes et dans l'agglomération, nous avons engagé une politique ambitieuse en faveur du logement pour tous : 25 % de « vrais logements sociaux » dans les ZAC et les grosses opérations immobilières. Un soutien sans faille à Nantes Habitat, via la convention tripartite dont l'avenant est soumis ce matin à votre approbation.

A côté de cela, des négociations continuent avec les promoteurs immobiliers pour développer l'offre de logements abordables. La mise en place d'un prêt à taux zéro par Nantes Métropole afin d'aider les jeunes ménages à devenir propriétaires a eu déjà pas mal de succès et se développe.

La diversité des dispositifs mis en œuvre sur notre territoire atteste de la volonté de la Ville, de lutter contre la précarité dans laquelle une partie de la population inscrit son parcours résidentiel et de favoriser des démarches actives d'insertion.

Pour ce faire, nous nous efforçons d'adapter en permanence les réponses de logement aux besoins des publics, car nous sommes convaincus que l'accès au logement reste une des clefs de la réussite de la réinsertion.

L'accès au logement social traditionnel reste difficile aujourd'hui pour beaucoup, pour des raisons de défaut de solvabilité, mais aussi de capacité d'occupation.

Nous nous devons donc d'agir pour permettre à chacun de disposer d'un toit, par des offres ciblées, différenciées, selon le contexte économique et social, les besoins, les capacités et les ressources des publics.

Depuis plusieurs années nous avons un seul objectif, augmenter de manière significative le nombre de logements disponibles pour nos concitoyens les plus en difficultés.

Le premier axe concerne l'urgence et le plan d'action renforcé pour les sans-abri - je n'y reviendrai pas - puisqu'il a été largement développé par Michelle Meunier.

Quant au deuxième axe : pour les populations les plus en difficultés, tout un dispositif de sous-location existe, mis en œuvre par les associations, mais dans lequel la Ville prend toute sa part, à travers notamment l'AI SL, l'Association d'Insertion par le Logement.

L'accompagnement dispensé par cette association permet de favoriser les démarches d'insertion sans avoir de limite dans la prise en charge.

V - 77

94 ménages sont logés dans du « patrimoine Ville » mis à disposition gratuitement auprès de l'AI SL, la Ville récupère les loyers très modestes des locataires. 83 ménages, par ailleurs, sont suivis dans le parc de bailleurs sociaux en sous-location par l'AI SL.

Pour les SDF vieillissants, nous avons contribué à la création de 32 places d'accueil qui existent aujourd'hui sur Nantes par un soutien financier aux associations et la mise à disposition de locaux. Nous avons pour ambition de multiplier par deux cette capacité d'accueil sur Nantes.

Pour le public RMI isolé, au vu des résultats très positifs obtenus grâce au procédé des logements intermédiaires, mis en œuvre par le CCAS, ce sont 38 ménages qui ont ainsi bénéficié de ce dispositif, et nous souhaitons dans les années à venir doubler cette capacité en partenariat avec le Conseil Général.

En ce qui concerne maintenant les ménages avec de faibles ressources et les ménages dits précaires : la Ville contribue à la réalisation de logements sociaux. Je développerai tout à l'heure plus spécifiquement pour les jeunes, il a déjà été largement développé la construction de logements sociaux.

Pour les travailleurs précaires isolés, nous nous sommes demandé comment démarrer un parcours résidentiel, avec une prise de risque locative limitée et avec un accompagnement. Nous expérimentons depuis maintenant douze mois une solution alternative pour 10 personnes au Clos Toreau et les résultats étant très encourageants, nous allons étendre ce dispositif.

Pour les jeunes, un plan d'actions particulier pour répondre aux besoins de logement à la fois des étudiants et des jeunes travailleurs a été développé dans le Programme Local de l'Habitat de 2004, avec des résultats significatifs concernant non seulement l'augmentation quantitative de l'offre de logement mais également en terme qualitatif, en ce qui concerne la localisation (proximité immédiate des services urbains par exemple), et l'adaptation de cette offre nouvelle aux ressources économiques des jeunes et à la diversité de leur situation (qu'ils soient en formation en alternance, en apprentissage ou étudiants).

Ainsi pour la période 2004-2007 :

- 1 082 logements réservés aux étudiants ont été livrés, dont 631 sous la forme de résidences universitaires gérées par le CROUS et accessibles aux étudiants boursiers ;
- 471 logements supplémentaires, toujours avec le CROUS comme gestionnaire, devraient être livrés d'ici fin 2009.

Pour les jeunes travailleurs et apprentis, 150 logements au foyer Port Beaulieu sont en restructuration ; une résidence de 130 chambres est programmée pour 2008 sur le site du Tripode Ile de Nantes par La Nantaise d'Habitations comme maître d'ouvrage et Résid'Etape comme gestionnaire ; deux nouvelles structures soit 207 chambres (avec La Nantaise d'Habitations et l'Association Nantaise des Foyers de Jeunes Travailleurs sur la ZAC Bottière Chénaie et l'UFJT sur Rezé) viennent d'être financées sur 2007.

Vous évoquez le PLU, celui-ci prévoit effectivement des règles nouvelles qui vont permettre d'imposer une quote-part de logements sociaux dans les programmes immobiliers notamment dans les quartiers de la ville fortement déficitaires. Cette nouvelle disposition s'ajoute aux 42 emplacements réservés pour la réalisation de 1 000 logements sociaux, dont les premiers vont entrer en phase opérationnelle dès 2008.

Quant à la maîtrise foncière, celle-ci se poursuit, s'intensifie notamment à travers les ZAC et les ZAD sur lesquelles nous faisons des acquisitions afin de répondre durablement à la demande de logements.

Enfin, la réponse à la demande des ménages les plus précaires est également un des objectifs pris en compte dans les OPAH, pour l'amélioration de l'Habitat avec la création de logements locatifs à loyers maîtrisés accessibles sous conditions de ressources.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 78

Dans ce cadre, 30 logements ont été financés sur Chantenay rue de la montagne et 19 sur Decré-Bouffay. Ces réalisations renforcent l'offre sociale dans des secteurs où elle est peu développée.

Est-ce suffisant ? Sans doute pas, mais vous conviendrez que le contexte politique national ne nous aide pas. Nous n'agissons pas sous la pression des événements car nous connaissons les situations, c'est un des nombreux avantages à travailler dans la durée. Et nos interlocuteurs associatifs nous reconnaissent cette qualité.

Nous sommes en droit d'attendre du Gouvernement - compétent en matière de logement social - un soutien sans faille.

Nous attendons de lui la mise en place d'une politique d'ajustement dynamique pour que le logement et l'immobilier cessent d'être considérés uniquement comme un marché, dont le caractère spéculatif est de plus en plus inquiétant. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Jan.

La parole est à Madame Véronique Robet.

Mme ROBET, Conseillère municipale – Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Le décès accidentel du jeune Pierre-Yves BOUJU tombé dans la Loire à la sortie de la discothèque du Hangar à Bananes a provoqué une vive émotion dans la population.

Mais au-delà de ce drame, c'est la question de la consommation excessive d'alcool qui a été posée.

Cette question de sécurité et de santé publique est en effet cruciale dans notre département, où l'ivresse des 18-25 ans en particulier est deux fois supérieure à la moyenne nationale.

Pour compléter la campagne de prévention actuellement mise en place par le Gouvernement pour lutter contre ce fléau, une série de mesures a été immédiatement annoncée par la préfecture et pour prévenir les conduites à risque, vous avez vous-même, Monsieur le Maire, annoncé l'installation de "maraudes alcool" ou "veilleurs de soirées".

Pouvez-vous nous indiquer quelle sera la mission exacte de ces équipes de nuit, et quels seront les moyens mis à leur disposition ?

Après une fermeture administrative d'un mois, la discothèque du Hangar à Bananes a réouvert aujourd'hui ses portes.

Comment allez-vous maintenant sécuriser ce site alors que cohabitent sur un même lieu, une zone portuaire désaffectée, une friche industrielle abandonnée, et une discothèque de 4 000 m² bordée par la Loire ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Duclos.

M. DUCLOS, Adjoint - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Madame la Conseillère municipale,

Merci pour cette question. Je ne reviendrai pas sur la vive émotion ressentie dans la population après le décès accidentel de ce jeune homme.

Je souhaite simplement rappeler ce qui suit. Certes, nous observons aujourd'hui une modification sensible des comportements de certains jeunes face à l'alcool. On assiste, en effet, à des comportements d'hyper alcoolisation avec recherche rapide et délibérée d'ivresse.

V - 79

C'est bien pour cela que la municipalité a mis en place un plan de lutte contre l'alcoolisation, ceci afin de prévenir une consommation excessive, chez les jeunes notamment, en responsabilisant ces derniers, avec leurs familles. Il s'agit bien là d'une réelle démarche de santé publique.

Il y a tout d'abord la mise en place d'une équipe de veilleurs de soirée, qui est une équipe mobile composée de professionnels accompagnés par des bénévoles de prévention et de réduction des risques qui ira au-devant des jeunes, aux abords des lieux festifs les nuits des jeudis, vendredis et samedis.

Cette mission a été confiée à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA). Le sens de l'action est bien de pouvoir intervenir le plus en amont possible auprès des personnes, de susciter les échanges et vérifier comment la suite de la soirée peut se dérouler à moindre risque, que ce soit au niveau de l'alcool ou autres produits psychoactifs.

Une présentation de l'équipe et de ses missions sera faite auprès des gérants des établissements concernés avec une concertation au cas par cas sur ces modalités d'intervention.

La 1^{ère} sortie est annoncée pour le 10 janvier prochain. En attendant de finaliser le recrutement, l'équipe ne sortira qu'une fois par semaine, soit le jeudi.

Mais le plan alcool ne se résume pas à cette équipe, qui sera cependant chargée d'affiner également le diagnostic élaboré par l'association Médecins du Monde, et en particulier de repérer les évolutions actuelles du contexte de cette vie nocturne.

En effet, un partenariat privilégié est d'ores et déjà engagé avec les associations d'étudiants, les bureaux d'étudiants pour l'organisation de soirées festives, afin qu'à chacune de ces soirées, une action de prévention soit associée. Un groupe de travail a déjà été réuni hier, pour donner une restitution de ces travaux fin février.

Nous allons mettre en place une « charte de vie nocturne » qui a pour but de permettre un code de bonnes pratiques, qui s'imposerait aux professionnels, à la collectivité locale, ainsi qu'aux organisations festives.

La méthode consiste à travailler avec les professionnels, les associations étudiantes, mais aussi les associations de riverains qui se plaignent d'ailleurs parfois de débordements. Mais cette charte, pour être à la fois efficace et pertinente, doit faire l'objet d'un temps de concertation et de travail d'écoute, ce qui prendra forcément un peu de temps, avant sa mise en place effective.

Enfin, il faudra évidemment communiquer en direction du public jeune et de leur famille, afin de les sensibiliser à ce problème d'alcoolisation.

Au niveau réglementaire, la Ville de Nantes a pris deux arrêtés.

L'un interdisant les ventes promotionnelles et de manière générale toute pratique tendant à favoriser une consommation excessive d'alcool.

L'autre arrêté élargit le périmètre d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique (périmètre 4 fois plus important que le précédent puisque l'on passe de 158 à 602 hectares).

Enfin, des aménagements complémentaires ont été réalisés sur le site du hangar. Un linéaire de barrières a été installé sur le parking du quai Wilson, en bordure de ce même quai.

Un renforcement de l'éclairage a été réalisé : 4 projecteurs complémentaires ont été installés sur la pointe Wilson.

Des travaux vont être réalisés sur les autres zones, ceci pour améliorer l'éclairage général. Enfin, une station taxis va être très prochainement installée sur le parking attenant à la discothèque le LC Club, ceci pour deux emplacements.

Dans notre action, trois notions sont fondamentales pour la Ville de Nantes : la continuité, la responsabilité, le partenariat.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 80

- la continuité : un travail dans la durée de prévention, notamment auprès des jeunes, lesquels sont au cœur de cette question ;
- la responsabilité : elle est à la fois collective (celle des pouvoirs publics), individuelle (chaque citoyen dans son comportement), et bien sûr des professionnels,
- et un partenariat avec l'ensemble des acteurs, pouvoirs publics, associations, cafetiers, organisateurs de soirées, consommateurs, restaurateurs, riverains.

Voici, brièvement résumé, Monsieur le Maire, chers Collègues, ce que nous avons fait, ce que nous faisons et continuerons de faire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Duclos.

Je vais donner la parole à Monsieur Benoît Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers Collègues.

A l'heure où il est question de l'image de Nantes, de sa reconnaissance au niveau européen voire international, il est temps que notre Ville se positionne sur cette scène économique, culturelle, sportive et politique.

C'est pourquoi, nous aimerions, d'une part, connaître la position de la mairie concernant la place qui sera accordée au développement de l'identité européenne à Nantes dans les prochaines années. Les associations à vocation européenne seront-elles regroupées, afin de créer des synergies, de rendre leurs actions encore plus pertinentes ?

Par ailleurs, pourquoi la Ville de Nantes n'a-t-elle pas concouru pour être capitale européenne de la culture en 2013, comme a pu le faire Bordeaux, Lyon ou même Toulouse ? Une telle initiative aurait renforcé le poids de Nantes sur la scène européenne pour faire de notre ville, de notre agglomération, un acteur majeur de l'Europe dans les prochaines années.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Blineau.

La parole est à Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Monsieur le Conseiller municipal.

Permettez-moi en préambule de vous remercier de me donner l'occasion d'aborder une nouvelle fois la question du rayonnement de Nantes à l'International et en particulier en Europe.

Cette question a fait une entrée remarquée dans le débat public, et nous nous en félicitons car, des réponses que nous pourrions apporter ensemble, dépendra le développement de Nantes et plus largement de la Métropole Atlantique.

En 2003, une étude complète des villes proposait un classement qui plaçait Nantes et son agglomération à l'égal de Bilbao, Porto, Manchester, Glasgow, Naples, Bologne, Rotterdam ou encore Luxembourg, Hanovre ou Venise. Notre influence n'a cessé de progresser depuis.

Nantes Métropole est membre d'Eurocités. Depuis 2004, nous siégeons au comité exécutif et avons d'ailleurs été réélus en novembre dernier à l'occasion du dernier congrès.

Nantes Métropole anime un groupe de travail sur l'énergie et le changement climatique, groupe au sein duquel nous retrouvons une dizaine de métropoles dont Londres, Rome, Copenhague, La Haye, Varsovie... et qui a pour mission de rédiger un agenda des villes pour le climat qui sera rendu public en 2008 pendant la présidence française de l'Union Européenne. La Ville de Nantes anime, quant à elle, un groupe de travail sur les politiques culturelles et la jeunesse.

Parallèlement, Nantes Métropole et la Ville de Nantes participent à de nombreux programmes européens. Dernier en date, le programme ECCE va permettre la création d'un pôle européen

V - 81

de soutien aux industries créatives qui sera une vitrine et un centre ressource pour tous les entrepreneurs culturels.

La culture nantaise ne cesse de s'exporter depuis « Cargo 92 ». « La Folle Journée » est désormais un rendez-vous incontournable à Tokyo avec plus d'un million de tickets vendus chaque année. Elle est attendue à New York en 2009.

La compagnie Royal de Luxe est demandée dans toutes les métropoles mondiales et la Nuit Blanche, inventée à Nantes, a été adoptée par les plus grandes villes européennes. La crainte actuelle, c'est le désengagement de l'Etat - une nouvelle fois - pour le soutien à la création et à la diffusion de la culture française. Je vous le rappelle : les crédits sont déjà en baisse de 40 % pour 2008.

La vérité c'est que notre ville fait envie et il suffit de voir la croissance du nombre de touristes pour s'en convaincre. En 2004, le magazine Time disait de Nantes : « c'est la ville la plus agréable à vivre en Europe » et récemment encore le Readers' Digest plaçait Nantes en tête de son classement des villes européennes « où il fait le mieux vivre ».

M. Augier n'est pas là pour entendre ce que je dis, mais je pense qu'il pourrait partager ce que je viens de vous dire.

Dans le domaine de la recherche, les laboratoires nantais sont de plus en plus reconnus dans leurs spécialités, Nantes est désormais une référence européenne en biomédical par exemple, ou encore dans le domaine du génie logiciel.

De même, l'industrie reste un point fort de notre rayonnement au plan européen. Nous allons d'ailleurs dans les prochains mois, renforcer notre présence à Bruxelles au sein de l'espace Interrégional Bretagne/Pays de Loire/Poitou-Charente pour valoriser le pôle industriel composé d'Airbus, des industries navales, automobiles et mécaniques, regroupé autour du techno-campus, centre de recherche dédié aux matériaux composites.

Mais votre question suggère d'évaluer la place de l'Europe à Nantes et le renforcement de l'identité européenne dans les prochaines années.

Le Maire de Nantes a proposé au Président du Conseil Régional la création d'une cité internationale qui associerait un lycée international à des services regroupés autour d'un centre de ressources international, le projet sera lancé avant 2010.

La construction sera le fruit d'un travail commun de l'ensemble des collectivités locales, l'Europe y trouvera naturellement toute sa place et nous proposerons aux partenaires qui travaillent sur cette question, regroupés pour la plupart au sein de la Maison de l'Europe, d'y être intégrés.

Permettez-moi de noter au passage qu'il a fallu attendre 2004 et l'arrivée d'une nouvelle majorité, pour qu'enfin le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Conseil Régional des Pays de la Loire acceptent de participer avec nous au fonctionnement de la Maison de l'Europe et, même si je connais votre engagement, je vous invite à vous souvenir de ce récent passé.

Concernant la candidature possible de Nantes comme capitale européenne de la culture, vous avez raison de poser la question, nous nous la sommes d'ailleurs posée à nous-mêmes.

Il nous a semblé qu'une telle candidature avait un coût très élevé, estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros. Nous avons fait le choix d'un investissement important sur 2007 avec la réouverture du château, Estuaire, les machines de l'île... et de poursuivre cet effort dans les années qui viennent pour faire de Nantes un véritable pôle européen des industries culturelles, créatives, plutôt que de réserver nos capacités financières pour la seule année 2013.

Pour terminer, je voudrais exprimer mon accord avec vous sur la nécessité de faire de Nantes un acteur majeur de la scène européenne et internationale. Nous ressentons comme vous, le besoin de lancer une nouvelle étape dans notre développement pour atteindre le seuil critique qui fera de Nantes une Métropole Européenne de Croissance.

V - 82

Cette nouvelle étape sera marquée par 3 axes stratégiques : d'abord par le renforcement de l'attractivité de notre territoire, nous y travaillons déjà avec Saint-Nazaire et La Baule, mais il faudra aller encore plus loin et associer la Région, Angers et Rennes ; ensuite, l'installation d'une image forte, travaillée avec des outils marketing ; enfin, le rayonnement qui s'asseoit autant sur notre capacité à accueillir que sur l'exportation de nos savoir-faire et de nos talents, nous le faisons déjà avec nos grands événements culturels.

Nous devons être plus présents encore dans les réseaux internationaux, être en capacité d'accueillir des sièges européens et internationaux d'entreprises mondiales et renforcer notre positionnement diplomatique avec l'accueil de consulats généraux en plus grand nombre.

Monsieur le Maire, je sortirais évidemment du cadre de ces questions si je poursuivais en disant que décidément, oui, je partage avec vous l'idée que nous devons franchir ce nouveau cap et renoncer à l'époque de la seule diplomatie amicale des villes jumelles.

Le temps des relations internationales à la papa, est fini ! Il faut pouvoir aujourd'hui aborder ces questions avec un regard neuf pour faire de Nantes, la Métropole Européenne du Grand Ouest.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau.

La parole est à Madame Hélène Defrance, pour la dernière question, avant de reprendre l'ordre du jour.

Mme DEFRANCE, Conseillère municipale – La dernière question, oui, j'essaierai d'être brève.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Non, mais je n'ai pas fait de commentaire. Je ne me serais pas permis, non, non. Vous avez la parole.

M. DEFRANCE, Conseillère municipale – Merci. Le gymnase Léo Lagrange accueille... - enfin, accueillait - depuis samedi les sans-abri qui ne peuvent rester dehors au risque d'y mourir de froid vu les températures.

Aux 139 places déjà offertes habituellement s'ajoutent les 35 lits du gymnase avec en plus un accueil de jour, ce qui n'est pas le cas du foyer Saint-Martin. On peut d'ailleurs se demander pourquoi, alors qu'il fait pratiquement aussi froid le jour que la nuit.

Ces mesures d'accueil sont insuffisantes par rapport aux besoins et elles ne sont, en plus, qu'exceptionnelles alors que l'hiver dure trois mois.

Les statistiques font pourtant ressortir qu'un tiers de ces sans-domiciles, qui sont de plus en plus nombreux, travaillent. Mais leur salaire ne suffit pas pour payer un loyer qui ne cesse d'augmenter et le nombre de logements sociaux bon marché est totalement insuffisant à Nantes comme ailleurs. Et quand ils protestent contre cette situation scandaleuse, le Gouvernement leur envoie les CRS comme ce qui s'est passé récemment à Paris !

Cette situation ne tombe pas du ciel. Au chômage qui n'a jamais reculé (sauf pour Madame Barré), à la précarisation du travail et aux salaires de misère, s'ajoute maintenant l'inflation qui est en train de battre des records avec déjà 2,4 % pour l'année.

Ce sont les salariés les plus mal payés et les chômeurs qui tombent dans la misère mais c'est toute la classe ouvrière qui y est poussée progressivement.

Tout cela, parce que depuis des années, le patronat aidé par tous les gouvernements mène une offensive générale contre le monde du travail. La hausse des profits faramineux des entreprises vient de l'écrasement du pouvoir d'achat des salariés.

V - 83

Et ce ne sont pas les mesurettees proposées par le Gouvernement, comme le rachat des jours de RTT, que les deux tiers d'ailleurs des salariés n'ont même pas, ou maintenant travailler le dimanche ou encore la réduction de la caution pour la location d'un logement, mesure que les bailleurs n'appliqueront pas, sauf évidemment les bailleurs publics, qui changeront évidemment quelque chose.

Le pouvoir communal dépend étroitement des choix politiques d'un gouvernement. Mais une Ville comme Nantes avec un budget conséquent pourrait déjà contrecarrer les effets néfastes de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat, en gelant le prix des loyers HLM par exemple, ce qui n'est pas le cas : ils augmentent de 3 % chaque année.

La municipalité pourrait construire aussi plus de logements sociaux, et ne pas augmenter les loyers, de ceux qui sont rénovés, de 30 à 40 %.

Et dans l'urgence, au moins pour la durée de l'hiver, offrir un accueil digne de ce nom de nuit comme de jour aux sans-abri, et particulièrement aux femmes. D'ailleurs, je m'associe pleinement à la création de cette association « Espoirs de femmes », dont a parlé Louissette Guibert, tout à l'heure.

Mais je voudrais conclure par le fait que j'ai bien pris connaissance de votre lettre, Monsieur Jean-Marc Ayrault, à Mme Boutin. Vous avez raison effectivement d'interpeller le Gouvernement. Mais dans l'urgence, il faut répondre par l'urgence. Et l'on a vu ce matin, dans la préparation pour le projet du budget 2008, qu'il y avait encore quelques réserves financières. Ne pourrait-on pas les utiliser pour financer en urgence un accueil digne de ce nom pour les sans-abri ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci de votre proposition, Madame Defrance.

Je vais donner la parole pour les autres points de votre question à Monsieur Pousseur.

M. POUSSEUR, Adjoint - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ma chère Collègue.

Je partage vos inquiétudes et tout comme vous, nous n'avons pas attendu la baisse des températures pour tenter de produire des solutions qui parent au plus urgent, à savoir la survie de nos concitoyens.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nos pensées vont aux personnes qui vivent dehors, surtout en ces périodes de grand froid.

Avant toute chose, il faut rappeler que l'Etat est compétent et donc responsable de la mise en œuvre du Plan d'accueil renforcé pour les sans-abri. Ce Plan a prévu 3 types d'hébergement : des places d'urgence, des places de stabilisation qui visent à sortir les personnes de l'urgence pour qu'elles puissent se poser dans un établissement et entamer enfin un projet d'accès au logement. Ces personnes bénéficieront d'un accompagnement dans ce sens.

L'ensemble de ces places d'urgence et de stabilisation s'élèvera d'ici la fin de l'année 2007 à 251, dont 211 sur l'agglomération nantaise. Au 1er janvier 2007, ces places étaient au nombre de 259. Ce nombre a donc diminué.

En effet, contrairement aux années antérieures, sur décision de l'Etat, il n'existera plus de plan hivernal avec des extensions de places pendant la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

Nous avons des places qui doivent être mobilisables en urgence, mais qui sont prises sur les autres quotas : ces places d'urgence immédiatement mobilisables seront moins nombreuses cette année du fait de la création des places de stabilisation. En outre, lors du froid extrême comme c'est le cas actuellement, un gymnase est réquisitionné.

Enfin, nous avons ce troisième type : des hébergements d'insertion, constitués de tous les dispositifs d'hébergement durable : Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale (CHRS), maison relais, résidence accueil, etc ...

V - 84

Nous ne serons pas originaux aujourd'hui en dénonçant l'absence de moyens suffisants octroyés par l'Etat. Mais cela crée à Nantes cependant des situations intolérables pour l'accueil des personnes sans-abri.

Les places d'hébergement de stabilisation sont insuffisantes, les lieux d'accueil réservés uniquement aux femmes ne sont pas assez nombreux - cela a déjà été dit. Les personnes accompagnées de chien ne peuvent être hébergées en nombre adéquat, la question des personnes âgées sans domicile fixe ne trouve pas de réponse appropriée.

Il nous faut donc, en tant que collectivité, nous mobiliser, encore et toujours, pour pallier les défaillances de l'Etat en ce domaine, tout en connaissant bien les limites de cet exercice : la mise à l'abri ne peut être une fin en soi pour des personnes fragilisées par une vie accidentée. L'accession à un logement stable doit rester la priorité de nos actions à destination de ces publics.

Je ne reviendrai pas sur la nécessité d'offrir des logements accessibles et des logements sociaux à tous ceux qui en ont besoin. Mais nos analyses divergent ici, puisque vous semblez considérer que la Ville de Nantes a tout pouvoir pour empêcher les hausses de loyer. Nous pourrions effectivement geler les hausses de loyers de Nantes Habitat.

Je vous rappelle que cela a déjà été fait avec les conséquences que vous avez passé votre temps à dénoncer – rappelons-nous que les loyers représentent 95 % du budget global de Nantes Habitat, alors même que les loyers de l'Office sont de 15 à 20 % inférieurs aux autres bailleurs sociaux, comme l'a dit mon collègue Patrick Rimbert tout à l'heure. Par conséquent, le manque de revenus pour l'Office a contraint celui-ci à réduire un certain nombre de coûts dont ceux consacrés à l'entretien.

Donc, ces augmentations très modérées sont nécessaires et soyons justes pour dire qu'elles ne sont pas la cause de l'état du « mal logement » en France.

Vous dénoncez aussi les hausses de loyers dues aux réhabilitations. Elles sont parfois importantes - je vous l'accorde - car les immeubles rénovés ne l'ont pas été depuis leur construction et cette hausse permet de financer des travaux d'amélioration du logement.

Mais vous savez aussi que nos locataires les plus fragiles, dont les budgets sont les plus sensibles aux hausses de loyers - et vous y faisiez directement allusion - voient cette hausse compensée très largement par l'Aide Personnalisée au Logement et par conséquent, ne voient pas la part des ressources consacrées au logement augmenter, ou très peu. Cette notion de taux d'effort est une notion partagée par les associations de locataires dans nos discussions et dans toute attribution de logement. Mais, là encore, le « mal logement » ne trouve pas ici sa source.

Alors, Madame Defrance, vous serez d'accord je pense avec nous pour conclure que cette question est trop importante pour faire polémique.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole ont engagé, malgré un contexte national très contraint, une politique de logement solidaire et ambitieuse – avec laquelle vous êtes libre de ne pas être d'accord - mais qui produira ses effets dans la durée. Parallèlement à cela, des mesures pour l'urgence, sont mises en place.

Je terminerai d'ailleurs en saluant les personnels et les bénévoles qui œuvrent chaque jour pour permettre un accueil digne à nos concitoyens en grande difficulté.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Pousseur.

J'ajoute, pour Madame Defrance - qui a fait une proposition, une suggestion - qu'effectivement, j'ai saisi Mme Boutin, Ministre du Logement, pour des financements complémentaires, car vous

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 85

savez que c'est essentiellement l'Etat qui est compétent pour l'hébergement d'urgence des sans-abri.

Mais, évidemment, ce serait inapproprié, en tout cas, compte tenu des valeurs qui nous motivent dans notre action, de dire : « puisque c'est l'Etat, on ne fait rien », vous avez raison sur ce plan.

Donc, il faut faire le maximum. Mais il est normal d'interpeller ceux qui en ont la responsabilité pour obtenir des financements complémentaires.

Je dois vous indiquer que j'ai vu dans le journal « Le Monde » un compte rendu de création de maison-relais à Paris. Mais, nous, nous en finançons déjà deux depuis peu, et nous sommes prêts à en financer d'autres.

Ce sont des établissements, gérés par des associations avec des personnels compétents, professionnels, parfois bénévoles, mais souvent des professionnels, qui permettent une sorte d'accompagnement, de relais. Il s'agit de petites unités, qui sont une étape pour aller vers le logement durable.

Et cela, je crois que c'est très important pour des personnes qui sont éloignées - j'allais dire - d'une vie sociale normale. Et je pense que c'est dans cette voie qu'il faut continuer.

En tout cas, il ne faut surtout pas faire une sorte d'équipement central où l'on regrouperait tous les sans domicile fixe ou sans-abri. Ce serait quand même à la fois discriminatoire et insupportable pour les gens qui seraient convoqués, en quelque sorte.

Et donc, je pense que les plus petites unités permettent des rapports humains dignes, et créent du lien social, et c'est ce que les personnes concernées demandent quand on parle avec elles.

Je pense qu'effectivement, il faut continuer à aller dans ce sens et saluer encore une fois le travail remarquable des professionnels, mais aussi des associations, des bénévoles. Parce que dans les nuits de temps froid, comme j'ai pu le voir lundi, il y avait des personnes qui sont venues bénévolement consacrer plusieurs jours, plusieurs soirées, parfois sur leurs vacances, pour venir accueillir des gens en grande détresse.

Je crois que c'est une mobilisation générale à laquelle il faut faire face, mais en même temps, je ne veux pas que l'on dise : « puisque l'Etat ne fait rien, on ne lui demande rien ». On continuera de lui demander, tout en agissant.

Merci. Nous allons revenir à nos dossiers.

Mme DEFRANCE, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, excusez-moi, je suis obligée de partir, je ne participerai donc pas aux prochains votes.

M. LE DEPUTE-MAIRE – D'accord. Merci, Madame Defrance.

Alors, nous allons poursuivre. Je vais donner la parole à Madame Clergeau.

Le Conseil approuve (abstention de l'opposition de droite) le dossier n° 14.

Le Conseil approuve à l'unanimité le dossier n° 15.

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 16, intitulé :

V - 86

Vie associative et associations d'Education Populaire – 5ème répartition des subventions – Conventions – Approbation

Mme CLERGEAU, Adjointe – Ce dossier concerne la 5^{ème} répartition des subventions pour la vie associative et les différentes associations d'éducation populaire, et également des renouvellements aux conclusions de conventions avec sept associations.

Et cette contractualisation illustre bien la politique de la Ville en direction des associations pour leur donner les moyens de mener à bien leurs projets.

A Nantes, l'histoire sociale - vous le savez - a produit un tissu dense et dynamique d'associations. Celles-ci ont un rôle irremplaçable dans l'animation de la cité, dans le développement du bien social et dans l'expression d'une citoyenneté vivante.

Depuis sept ans, nous avons pour ambition de valoriser les initiatives qui sont prises par les différentes associations, quand elles contribuent à l'intérêt des habitants de la ville, et quand elles développent des projets pertinents qui sont capables de mettre en réseau plusieurs acteurs.

Je crois que c'est important de pouvoir conventionner, cela permet de clarifier les engagements réciproques, afin de stabiliser l'environnement des associations et d'assurer une transparence dans les moyens mis en œuvre.

Dans le domaine de l'éducation populaire, nous soutenons, par le biais de conventions, différentes associations. Je vous rappellerai par exemple la « Maison des Jeux » en avril 2006, le « Centre Interculturel de Documentation » en juillet 2005, « Corto Loisirs » en 2006, « les Petits Débrouillards » et « les Francas » en 2006.

Et là, nous vous proposons aujourd'hui quatre nouvelles délibérations qui vont dans le même sens, qui visent à développer la citoyenneté, à former des bénévoles. Il s'agit de « l'ACENER », de « la FAL », de « Mémoire de l'Outre-Mer », et de « Peuple et Culture ». Et nous avons également des subventions pour différentes associations qui mettent bien sûr toutes en œuvre des projets pertinents.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Le Conseil approuve (une non-participation de M. Cestor).

Mme CLERGEAU, Adjointe – Je vais vous présenter le dossier 17 et puis ensuite, nous aurons le dossier 18. Vous me direz c'est logique, après le 17 il y a le 18, mais cela concerne la construction de deux maisons de quartier dans deux quartiers différents de la ville.

Ces deux projets, qui vous sont proposés, s'inscrivent dans les objectifs généraux de la politique publique vie associative, visant à soutenir et développer la vie associative locale des deux quartiers Bottière et Malakoff ; visant également à favoriser les synergies et les complémentarités entre les différents acteurs locaux sur les champs des loisirs, de l'action socioculturelle et du temps libre.

Ce sont deux équipements sous gestion municipale qui sont appelés « maisons de quartier » et qui accueilleront, outre des activités de l'ACCOORD, d'autres activités associatives du quartier.

Nous profitons ainsi de regrouper différents lieux d'activités qui sont disséminés actuellement dans les quartiers précités et qui ne sont pas toujours réalisés dans de bonnes conditions.

Ils seront tous les deux livrés en 2010.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 87

Je vous présente peut-être, dans un premier temps, la maison de quartier de la Bottière, c'est celle que j'ai sous les yeux - c'était pour voir si je suivais moi-même le dossier. La Bottière pour commencer.

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 17, intitulé :

Quartier Doulon/Bottière – Construction de la Maison de Quartier Bottière – Approbation du projet - Marchés négociés avec publicité - Demande de subventions – Approbation

Mme CLERGEAU, Adjointe – Il s'agit là de relocaliser les équipements socioculturels et associatifs. Nous proposons de choisir comme emplacement un terrain qui se trouve à l'angle de la rue du Croissant et de la route de Ste-Luce.

On est là dans la recomposition du quartier Est de Nantes, notamment Bottière-Chénaie et nous trouverons donc à côté de l'ACCOORD un tissu associatif où notamment l'amicale laïque de Doulon pourra trouver un lieu pour exercer ses activités. (lecture de l'exposé).

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Et je peux vous présenter le dossier suivant dans la foulée.

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 18, intitulé :

Quartier St Donatien-Malakoff – Construction de la Maison de Quartier Malakoff – Approbation du projet - Marchés négociés avec publicité - Demande de subventions – Approbation

Mme CLERGEAU, Adjoint – Là, il s'agit - vous allez le voir - de la maison de quartier de Malakoff, on donc change de quartier.

Cet équipement s'inscrit dans le cadre du Grand Projet Ville et intégrera l'ACCOORD, la CAF. Il permettra là aussi également de reloger différentes associations, qui sont aujourd'hui disséminées dans les immeubles de Nantes Habitat. La maison de quartier s'ouvrira également à d'autres acteurs locaux. (lecture de l'exposé)

Bien entendu ce projet intègre les préconisations de la démarche Haute Qualité Environnementale. Et, concernant sa localisation, cet équipement sera situé au débouché du nouveau pont de Malakoff, tout près du nouveau centre commercial. Il sera, là, réellement, au cœur du nouveau quartier de Malakoff. Voilà, Monsieur le Maire.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Madame Bouchoux.

Mme BOUCHOUX, Conseillère municipale - Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Les projets de construction des maisons de quartier Bottière et Malakoff illustrent bien le dynamisme de notre politique municipale en faveur des quartiers. Ces deux réalisations viendront s'ajouter aux équipements de quartier réalisés au cours de ce mandat, comme la piscine Malakoff, la médiathèque Floresca Guépin sur Bottière-Chénaie, le centre socioculturel du Breil, les équipements associatifs du quai Hoche ou du Dix des Garennes.

En tant qu'élue du quartier Doulon-Bottière, et en parfait accord avec ma collègue Monique Bernard, je souhaite souligner que la future maison de quartier sur Bottière est un équipement réellement très attendu par les habitants, quels que soient leur âge, leur culture ou leur situation sociale.

Cet équipement contribuera certainement, et je le souhaite fortement, à renforcer les liens sociaux au sein de ce quartier de la Bottière, à en tisser de nouveaux entre ce quartier et le quartier de Doulon, puisqu'à la ligne de partage, et le nouveau quartier Bottière-Chénaie.

V - 88

Le projet sur Malakoff s'inscrit dans une meilleure visibilité au sein de ce quartier en pleine rénovation. Et le regroupement au sein d'un même équipement ne peut être que bénéfique aux populations résidentes.

Par ailleurs, au nom des élus verts, je salue le travail réalisé en terme d'économies d'énergie sur le projet de maison de quartier Bottière. Les solutions retenues sont innovantes, ne serait-ce que la toiture-terrasse végétalisée, la collecte d'eau de pluie, la ventilation double flux, l'isolation par l'extérieur.

Je me posais une petite question supplémentaire : N'aurait-il pas été possible de prévoir ces mêmes solutions pour la maison de quartier de Malakoff ? Quoi qu'il en soit, nos méthodes de construction des bâtiments publics municipaux ont favorablement évolué depuis le début du mandat, et intégré les exigences du développement durable, bien avant le Grenelle de l'environnement. Il nous faudra maintenant les généraliser.

Si ce chantier des économies d'énergie est loin d'être terminé, il nous reste maintenant un autre chantier important, celui de la réhabilitation et de l'isolation thermique de l'habitat ancien, gros consommateur d'énergie. Ce sera, sans aucun doute, l'un des enjeux du prochain mandat.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Bouchoux.

Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Juste deux petits mots pour rassurer ma Collègue. Effectivement, là, vous avez deux projets qui n'ont pas la même présentation architecturale - si j'ose dire.

Ceci étant, tous les deux prennent en compte toutes les démarches HQE et à chaque fois que nous travaillons sur un nouvel équipement, nous essayons d'optimiser au mieux toutes les économies d'énergie qui peuvent se réaliser, et d'employer des matériaux sains. Mais l'on ne va pas faire partout les mêmes équipements.

Donc, je rappelle par exemple - si on prend la maison de quartier du Port-Boyer - que l'on a réalisé une maison en bois. Ailleurs, on en a construit une autre avec d'autres matériaux. Mais on a toujours le même objectif et on essaie de faire le maximum dans ce domaine pour répondre à vos attentes, ma chère Collègue, qui sont également les attentes de l'ensemble des membres du Conseil municipal.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 19, intitulé :

Associations Enfance et Jeunesse – Cinquième répartition des subventions – Approbation

Mme CLERGEAU, Adjointe – Ce dossier concerne la 5^{ème} répartition des subventions aux différentes associations enfance-jeunesse, et vous allez également y trouver des subventions exceptionnelles qui veulent répondre à des initiatives qui sont prises par différentes associations.

Alors, je vais rapidement en nommer quelques-unes. Par exemple, on propose d'aider « Corto Loisirs » à organiser, à coordonner la mise en place d'une journée d'informations et d'échanges, prévue début 2008. Celle-ci vise à rassembler différents acteurs qui travaillent sur les difficultés d'accès aux activités de loisirs, sportives et aux vacances, des personnes qui sont en situation de handicap.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 89

Je pense que nous devons soutenir cette initiative.

Nous soutenons également une action « médiation Jeunes/Policiers, qui a été initiée par le Centre Interculturel de Documentation et qui vise à améliorer les rapports entre jeunes et policiers.

Quant à ceux qui ont pu aller à Bellevue ou qui ont assisté à « Tissé-Métisse », ils ont pu voir la qualité et le travail important qui a été réalisé par les jeunes, en lien avec les policiers. Et je crois que ce travail mérite d'être soutenu et il faut par ailleurs souligner l'action importante qui a été réalisée. (lecture de l'exposé).

Ce sont quelques exemples des actions que nous soutenons. Mais je crois que nous avons la chance, à Nantes, d'avoir des associations très dynamiques, très volontaires, et que nous devons soutenir, continuer à soutenir. Pour que chacun puisse développer des projets, nous serons à leur côté pour les aider à les réaliser.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 20, intitulé :

ACCOORD – Activités des centres de loisirs et de vacances – Participation prévisionnelle pour l'année 2008 – Ajustement de la participation prévisionnelle 2007 – Usage des biens mis à disposition - Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public – Subvention prévisionnelle 2008 - Avenant n° 5 à la convention d'objectifs – Approbation

M. ROBERT, Adjoint – Il s'agit à travers cette délibération d'approuver les ajustements des subventions prévisionnelles 2007 sur ces deux conventions, d'approuver les participations prévisionnelles 2008, ainsi que les modalités d'usage des locaux de la Ville de Nantes, propriétaire au profit de l'ACCOORD.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Robert. Y-a-t-il des questions ?

Madame Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Oui, je pense que mon intervention est certainement attendue par quelques personnes dans cette salle.

En effet, dès 2003, je vous avais demandé qu'un audit soit lancé pour évaluer la situation générale de l'ACCOORD. Demande réitérée en 2004-2005. Depuis cette demande, l'ACCOORD fait l'objet d'un rapport semestriel et d'un état financier, traçant la réalisation du budget.

Le 7 avril 2006, vous aviez pris l'engagement de me communiquer les résultats de ces rapports.

Lors du Conseil du 7 février 2007, je vous avais réitéré ma demande. De nouveau, vous vous étiez engagés à me transmettre ces informations dès le lundi suivant. C'est d'ailleurs noté dans le PV que je tiens à votre disposition.

Aujourd'hui, 21 décembre, toujours rien, malgré mes relances, y compris lors de la dernière commission finances. Alors, écoutez, qu'est-ce qui se passe ? Ce silence pose quand même question sur le contenu de ces rapports, voire sur l'existence de ces rapports.

Est-ce que ces rapports peuvent m'être transmis sans nouveau délai cette fois-ci, s'il vous plaît ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Clergeau.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 90

Mme CLERGEAU, Adjointe – Je pense qu'il n'y a pas de souci, si vous voulez. Je me rappelle très bien que lors d'un conseil municipal, vous nous aviez dit que vous n'aviez pas eu de réponse à votre courrier. Nous vous avons répondu et je vous avais transmis un double du courrier qui vous avait été adressé. De ce côté-là, cela avait été fait.

D'autre part, les rapports d'activités, les rapports financiers sont des documents qui sont faciles à transmettre, donc, vous devez les avoir. Si vous ne les avez pas, je vais à nouveau demander au service de vous transmettre les derniers rapports d'activités et les rapports financiers de l'ACCOORD - il n'y a aucun souci.

Et puis, je suis prête, ma chère Céline, à vous rencontrer pour pouvoir échanger ensemble et essayer de vous donner le maximum d'informations. Il n'y a aucun problème : il n'y a rien de caché, tout est clair et transparent. Il n'y a pas de souci.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Tous les ans, on me redonne les rapports annuels, mais effectivement je les ai déjà et j'en prends connaissance. Mais il doit y avoir des rapports semestriels. C'est ceux-ci que je réclame maintenant. On me dit qu'ils existent et pour autant on ne me les communique pas, malgré le fait qu'à chaque fois on me répond : « pas de problème, lundi c'est sur ton bureau ».

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien. Alors, je vous propose une chose - Madame Clergeau et Madame Barré. Il y a peu de temps que le nouveau directeur a pris ses fonctions, mais il a eu le temps d'examiner la situation, de faire un certain nombre de préconisations, et je pense qu'il voit bien clair sur tout ce qu'il faut améliorer dans la gestion et l'activité de l'ACCOORD - il s'agit de M. Michel Hadjab. Ce que je vous propose, c'est qu'il vienne prochainement devant la commission compétente : la commission jeunesse, vie associative, sports. Une date est à fixer, et puis comme cela, vous pourrez poser toutes les questions. Il pourra vous rendre compte de son action.

Voilà la proposition que je vous fais.

Merci.

Le Conseil approuve (10 non participations au vote des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de l'ACCOORD).

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 30, intitulé :

Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs – Approbation

M. BOLZER, Adjoint – Tout d'abord, je propose neuf créations de postes nettes qui sont liées aux besoins nouveaux des services, neuf transformations de postes également qui sont des ajustements, qui nécessitent autant d'ouvertures de postes que de fermetures. Ces transformations permettent les redéploiements qu'a évoqués Albert Mahé ce matin, qui nous permettent de faire face notamment aux nouvelles créations d'équipement et aussi de stabiliser les effectifs autant que faire ce peu.

Alors, d'autres transformations vous sont proposées, qui sont liées à des promotions internes d'agents.

Et à ce propos, je vous conseille de lire sur Intranantes le spécial hebdo qui concerne les avancements de carrière et les promotions internes. Vous pourrez remarquer qu'il y a cette année - comme je vous l'avais dit lorsque nous avons décidé des nouvelles règles d'avancement - plus de personnes promues dans notre collectivité.

Et vous pourrez noter aussi ce fait : Alors que, depuis quelques années, notre collectivité comptait 60 % de femmes et 40 % d'hommes, que je vous avais dit que dans les promotions,

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 91

c'était le contraire que l'on voyait, à savoir 60 % d'hommes promus et 40 % de femmes promues, avec les mesures que nous avons adoptées, c'est l'inverse qui se produit.

Si bien que nous sommes proches d'atteindre un équilibre que nous souhaitons.

D'autre part, des ajustements sont rendus indispensables dans le cadre de l'application du protocole de résorption de la précarité, qui a été signé voici trois, quatre ans avec quatre organisations syndicales de notre collectivité.

Et il y a, également, un autre protocole, que je vous avais présenté voici quelques mois pour la résorption des emplois à temps complet, non choisis, que l'on trouve notamment dans les services de l'Education - on a commencé par les services de l'Education, on poursuivra dans les autres services. Celui-ci permet d'augmenter la quotité de travail de 50 % à 80 %, voire à 100 %.

Des ajustements sont donc indispensables et des créations aussi, notamment pour la Petite Enfance (2 postes) et à la Culture, ainsi que cinq transformations dans l'équipe de ménage.

Les deux protocoles que j'ai cités auront permis, pour le premier, dans les trois, quatre ans, de stagieriser, puis de titulariser près de 200 personnes. Et l'autre protocole nous a permis de proposer une augmentation de la quotité de travail à 44 personnes. Et, là aussi, je pense quand même que notre objectif était intéressant surtout pour ceux qui voient leur pouvoir d'achat s'améliorer.

Je dois préciser également que nous proposons deux ouvertures au recrutement à la voie contractuelle. C'est le cas pour les postes sur lesquels nous avons de la difficulté à recruter de manière statutaire et, en l'occurrence là, il s'agit de cela.

Nous proposons également des emplois saisonniers que l'on baptise « emplois saisonniers », même si en réalité, ce sont des emplois qui sont nécessaires pour le recensement annuel de la population, mais aussi pour les élections.

Vous savez que l'on a des élections en 2008 : des élections politiques, et également des élections professionnelles, puisque ces élections politiques seront suivies d'élections professionnelles, pour les représentants des délégués du personnel.

Je me tiens à votre disposition pour apporter d'autres précisions, mais souhaite que mon collègue Bertrand Vrain, qui a travaillé sur le plan de mobilité du personnel – qui a été, là aussi, à mon avis, un bon accord, signé avec les organisations syndicales - puisse faire un bilan de cette action qui me semble assez exemplaire et montre qu'avancée sociale peut rimer avec qualité de notre environnement.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Vrain.

M. VRAIN, Conseiller municipal – Merci, cher Collègue. C'est vrai que c'est un bon accord qui a été signé début 2004 et nous l'avons voté ici même, nous avons approuvé ce plan en Conseil municipal.

Je vous rappelle rapidement les objectifs : obtenir un report d'utilisation de la voiture vers les autres modes de transport, l'objectif étant de réduire l'utilisation de la voiture pour 414 agents ; et parallèlement, bien sûr, augmenter au minimum de 322 personnes le nombre d'usagers des transports en commun.

En plus, nous avons - et nous avons toujours, mais vous verrez qu'il est largement dépassé - un objectif de 92 utilisateurs supplémentaires pour l'utilisation des deux roues non motorisées, c'est-à-dire le vélo.

Alors, je vous rappelle rapidement que les actions ont porté sur quatre points.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 92

Concernant l'usage des transports publics, bien entendu, il s'agit du fameux pass' partout, maintenant connu de tous, avec un abondement de 15 % de Nantes Métropole et de 35 % de la Ville, pour les transports publics de la Ville, mais aussi pour les abonnements SNCF : Ter et Lila.

Le deuxième type d'action c'est, bien sûr, la maîtrise du stationnement pour les agents qui, auparavant, avaient, finalement sans beaucoup de contrôle, l'utilisation gratuite de places de stationnement.

Le troisième point concerne le covoiturage. Il s'agit d'inciter les agents, s'ils ne peuvent pas faire autrement que venir en voiture, à faire du covoiturage.

Et quatrième point, bien entendu, ce sont les aménagements vélo dans la ville, mais aussi, en ce qui nous concerne, des abris et des stationnements vélos sécurisés, avec une charte vélo, et puis avec une distribution de kit, pour lequel je vous fais grâce des détails.

Alors, au vu de ces exigences, qu'en est-il des résultats ? Alors que nous nous fixions comme objectif le chiffre de 414 personnes devant quitter le mode voiture, ce sont 430 personnes qui l'ont fait. Alors que le chiffre de 322 personnes représentait un gain pour les transports publics à Nantes, ce sont 540 personnes qui ont franchi le pas et utilisé les transports publics.

Et pour le quatrième point concernant le vélo, je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait 92 utilisateurs supplémentaires, à ce jour c'est 370 agents qui sont signataires de la charte vélo.

Vous voyez l'évolution des modes avant et après sur le graphique : avant c'était le bleu, maintenant c'est le rouge - je vous laisse lire. Les transports en commun sont passés de 23,5 à 30 % en part modale, le vélo de 8,4 à 10 % et les modes motorisés, véhicules et deux roues motorisés, sont descendus de 59 % à 48 %.

Ainsi, à ce jour, 52 % des agents de la collectivité utilisent un mode alternatif à la voiture dans leurs déplacements domicile/travail, alors qu'ils n'étaient que 41 % en 2003.

En termes d'économie et de développement durable, cela a un impact direct sur les économies en kilomètres : ce sont 2 300 000 km/voiture en moins, et donc 540 tonnes de CO² rejetés dans le bon air de Nantes, fut-il bien ventilé.

Pour finir, je vous donnerai simplement des éléments sur des phénomènes intéressants concernant la typologie et l'évolution des lieux de résidence des agents.

Avant 2003, les agents habitaient Nantes pour 48 % d'entre eux, ils ne sont plus que 43 % et ce glissement se reporte bien sûr sur l'agglomération nantaise (30 à 32 %) et même sur une couronne plus éloignée encore (22 à 24 %). On voit là l'effet de dispersion de l'habitat contre lequel nous essayons de lutter dans nos politiques d'urbanisme.

Il y a aussi un impact important des mesures de Mobinantes concernant la localisation des sites. Je vous donne simplement comme exemple le site central. La voiture personnelle représentait 25 % des modes de transports utilisés, ce chiffre a chuté à 9 %. La part des transports en commun est passé de 46 à 65 % et la part du vélo est passé, modestement, de 7 à 8 %.

Je passe sur les autres modes.

Et puis, il y a une sensibilité plus grande des nouveaux agents à ces dispositifs, puisque la Ville vit. Il y a des personnes qui s'en vont, et il y a des personnes qui arrivent. 61 % des agents qui sont arrivés dans la collectivité après 2003, sont utilisateurs des transports en commun, alors qu'ils n'étaient que 54 % pour les agents présents dans la collectivité avant 2003.

Alors qu'allons-nous faire maintenant ? Nous arrivons au terme du plan Mobinantes, et il nous faudra poursuivre ses actions, maintenir bien sûr des efforts de communication. Ce sont des efforts à renouveler sans cesse.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 93

Il s'agira de faire un effort aussi sur le parc de véhicules, en créant un pool de véhicules pour que les personnes qui ont besoin, dans le cadre du travail, d'utiliser un véhicule, le fasse collectivement.

On devra cibler bien entendu les covoitureurs - mais je ne vous cache pas que les covoitureurs ne se bousculent pas au portillon, en fait, ils le sont sans le dire et sans s'inscrire via le logiciel de covoiturage qui est commun avec Nantes Métropole.

Enfin, il nous faudra bien sûr, bénéficier pour le futur du développement de l'offre des transports en commun et des parkings-relais. Il nous faudra en outre renouveler une convention avec Nantes Métropole. Voilà chers Collègues.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Vrain.

Je mets aux voix le rapport de Monsieur Bolzer.

Le Conseil approuve (abstentions de l'opposition de droite)

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 31, intitulé :

Personnel Municipal – Prestations d'action sociale à destination des agents municipaux – Approbation

M. BOLZER, Adjoint – Vous le savez peut-être, les employés de la Ville de Nantes et du CCAS bénéficient de deux types de prestations sociales.

Le premier type de prestations, qui sont délivrées directement par la Ville de Nantes et le CCAS, concernent les séjours d'enfants, les aides à la famille pour les enfants de moins de 3 ans et les aides pour les enfants handicapés. Ces aides sont versées directement par nos collectivités.

Et la loi de février 2007 prévoit maintenant que l'assemblée délibérante détermine le type de ces actions et leur montant, ce que je vous propose donc de faire dans un premier temps.

Ensuite, il y a le deuxième type de prestations, qui sont assurées par le Comité des Œuvres Sociales, par le biais, donc, d'une convention. Et je rappelle que les employés de la Ville de Nantes disposent d'un comité des oeuvres sociales qui est commun à la Ville de Nantes, à Nantes Métropole, à Nantes Habitat, à l'OPAC, au CCAS de Nantes, au Crédit Municipal de Nantes et à Angers Nantes Opéra.

Ces sept collectivités financent le COS, à proportion de leur masse salariale, à hauteur de 1 % de cette masse salariale, et une convention a été établie entre le COS et ces sept financeurs.

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre, et par conséquent, je vous invite à la reconduire pour quatre ans, dans les mêmes termes.

Je précise qu'il y a un comité de suivi du COS, puisque maintenant, ce n'est plus le Maire qui est président du COS – enfin, déjà depuis un moment... Il y a donc un comité de suivi du COS que je préside et auquel participent systématiquement les sept financeurs.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 94

M. MAHE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 32, intitulé :

Service public de la fourrière automobile municipale – Délibération sur le principe du renouvellement de la délégation – Approbation

M. CONSTANT, Adjoint – Juste une courte intervention, si vous le voulez bien.

Monsieur le Maire, chers Collègues, les élus communistes voteront contre cette délibération.

En effet, lorsque le Conseil municipal avait le 25 juin 2004 délibéré sur la mise en place de cette délégation de service public, nous en avons refusé le principe. Je tiens, ici, à rappeler en quelques mots, les raisons de cette opposition.

Nous avons alors indiqué qu'il ne s'agissait pas pour nous d'une simple extension d'un service, déjà délégué pour les nuits, les fins de semaine et jours fériés.

Nous posons la question de la pérennité du service public, de la pertinence d'une réflexion sur les limites de l'intervention publique sachant que pour nous la collectivité publique a le devoir de garder en secteur non concurrentiel des missions qui ne doivent pas relever du marché.

Nous considérons que la fourrière municipale fait partie de ces missions, un tel service ne doit pas être délégué à une entreprise privée, dont l'objectif est la rentabilisation de son activité.

En ne votant pas cette délibération, nous formons le vœu qu'enfin une réflexion soit menée sur l'avenir du service public, sur les limites que notre collectivité entend donner à l'intervention publique, et également les conditions dans lesquelles certains services peuvent être délégués.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Constant.

Le Conseil approuve (avis contraires de cinq élus communistes)

Le Conseil approuve à l'unanimité le dossier n° 33.

M. CONSTANT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 34, intitulé :

Travaux sur les bâtiments municipaux – Dispositions relatives aux marchés publics – Approbation

M. CONSTANT, Adjoint – Juste une petite modification - si vous voulez bien la noter - en page 4, le dossier concernant la mairie de Chantenay et les restructuration et extension. On ne parlera pas de « pôle de service public de Chantenay » mais de « maison des services publics de Chantenay », pour faire la différence notamment avec les pôles qui sont plus liés à la Communauté Urbaine.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Conseil approuve (abstentions de l'opposition de droite) le dossier n° 35.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 95

M. MAHE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 36, intitulé :

Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2008 – Opérations d'investissement – Avances sur subventions 2008 – Approbation

M. MAHE, Adjoint – Il s'agit aussi d'un dossier annuel que l'on présente à chaque conseil municipal de décembre qui permet de ne pas stopper le fonctionnement municipal avant le vote du budget.

Il s'agit donc, d'une part, de voter des crédits permettant la poursuite des opérations d'investissement et d'autre part - comme le faisait rappeler ce matin Monsieur Guin - de voter un certain nombre d'avances sur subventions aux associations, de telle façon qu'elles puissent continuer à vivre, y compris au mois de janvier, avant le vote du budget municipal.

Il est bien évident qu'en votant cette liste, aujourd'hui, vous vous engagez – enfin, au moins la majorité qui va la voter - à voter au budget primitif une somme au moins équivalente à celle qui est inscrite ici. Voilà.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Mahé.

Le Conseil approuve (avis contraires de l'opposition de droite)

M. MAHE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 37, intitulé :

Dette de la Ville – Contrats de couverture de risques de taux d'intérêts ou de change – Autorisation de souscrire – Approbation

M. MAHE, Adjoint – C'est aussi un dossier que nous avons habituellement au mois de décembre. Il s'agit d'offrir la possibilité pour le Maire ou l'Adjoint au Maire de souscrire des contrats de couverture de risques de taux d'intérêts ou de change, au cas où nous aurions des problèmes et où nous aurions des modifications importantes à effectuer. Il est obligatoire de pouvoir réagir dans la journée et de prendre un certain nombre de mesures le plus rapidement possible, sans pour autant avoir recours au Conseil municipal, sinon l'opération s'avère en général trop tardive.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MAHE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 38, intitulé :

Décision Modificative 2007 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. MAHE, Adjoint – C'est le dernier dossier du Conseil, et de l'année : c'est la décision modificative n° 3.

Cette décision modificative comprend surtout des dispositions budgétaires plus que réelles, puisqu'en recettes nouvelles nous avons 758 740 € en fonctionnement.

Les dépenses nouvelles de fonctionnement représentent 672 906 €. Les recettes nouvelles d'investissement sont en diminution, en fait essentiellement parce qu'on réduit le programme d'emprunts qui était prévu.

Les dépenses nouvelles d'investissement sont également en réduction de 5 261 832 €, et nous augmentons la provision pour imprévus, à hauteur...

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

V - 96

Tout à l'heure, je vous ai annoncé que pour l'équilibre du budget primitif, on disposerait en gros de 7,7 millions de l'excédent des années antérieures. Vous comprenez maintenant que la provision pour imprévus, qui est datée ici du 21 décembre, ne saurait être consommée avant le 31.

Et donc, cela fait partie des 7,7 millions qui seront repris dès le compte administratif 2007. C'est déjà en partie le financement du budget primitif qui est prévu ici. (lecture de l'exposé).

En tout, vous avez donc 53 décisions dans cette décision modificative.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Alors, est-ce que vous avez des questions à poser à notre rapporteur ? Tout est précis, tout est clair, comme d'habitude. Donc, il n'y a pas de question.

Le Conseil approuve (avis contraires de l'opposition de droite)

M. LE DEPUTE-MAIRE – La proposition d'Albert Mahé est acceptée et donc votée.

Je vous remercie de votre participation. J'en profite pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt. Merci.

La séance est levée à 16 h 45.
